

Revue parlementaire canadienne

Volume 37, No. 2

été 2014



*Mettre l'accent
sur le bureau
de circonscription*

Revue parlementaire canadienne

Les bureaux de circonscription, quasiment absent du paysage il y a 10 à 20 ans plus tôt, sont devenus plus répandus dans les années 1970. Nous présentons ici des photos d'archives de l'ancien député ontarien John MacBeth, qui a servi au cabinet en tant que solliciteur général, ministre des Services correctionnels et ministre du Travail, au travail dans un de ses bureaux de circonscription. Photos courtoisie de Wendy MacBeth



Lettre du directeur

Will Stos..... 2

Changer de représentants élus tout en gardant en poste les employés des bureaux de circonscription

Entrevue avec Elizabeth Witmer, ex députée provinciale 3

Pas de bureau de circonscription proprement dit : l'expérience de l'Î. P. É.

Entrevue avec Paula Biggar, députée provinciale..... 6

Sous un même toit : Des parlementaires fédéraux et provinciaux partagent des bureaux

Entrevue avec Gilles Bisson, député provincial..... 8

Une circonscription comptant des millions d'électeurs : Des sénateurs « élus » parlent des solutions permettant de remplacer un bureau de circonscription

Entrevues avec le sénateur Doug Black et la sénatrice Betty Unger..... 12

« Le bureau du peuple » : Les bureaux de circonscription dans le Grand Nord

Table ronde en présence de trois députés territoriaux : Michael Nadli, Frederick (Sonny) Blake Jr., et Kevin Menicoche..... 15

La Colombie-Britannique franchit un cap en matière de représentation féminine

L'hon. Linda Reid, députée provinciale 19

Apprentissage par l'expérience dans un bureau de circonscription : innovation pédagogique à l'Université Ryerson

Patrice Dutil..... 21

Perceptions et rendement : Les députés sont-ils à la hauteur?

Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo..... 26

Extrait de livre : Tragédie aux Communes « En quoi consiste ce travail, de toute façon? »

Alison Loat et Michael MacMillan..... 32

Bureaux de circonscription: Les chiffres

Julie Anderson 34

Le projet sur les bureaux de circonscription : dix ans plus tard

Peter MacLeod..... 39

Sur les rayons..... 43

Rapports législatif..... 48

La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Directeur: Will Stos

Mis en page: Frank Piekkelko

Équipe de production: Albert Besteman, Cheryl Caballero, Kim Dean, Yasuko Enosawa, Susanne Hynes, Joanne McNair, Wendy Reynolds, Linda Wells

Comité de rédaction

Patricia Chaychuk	(Présidente)
Charles Robert	(Vice-président)
Blair Armitage	Deborah Deller
Dominique Drouin	Kim Hammond
Sonia L'Heureux	Charles MacKay
Audrey O'Brien	Gary O'Brien
Kate Ryan-Lloyd	Doug Schauerte
Barbara Whittaker	

Abonnement

25 \$ (4 numéros) ou
40 \$ (en français et en anglais)

Faites votre cheque à l'ordre de :
Revue parlementaire canadienne

Adressez toute correspondance à :
Revue parlementaire canadienne
a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative
de l'Ontario

Queen's Park, Toronto ON
Canada M7A 1A9

Courrier

électronique: revparl@ontla.ola.org

Internet: <http://www.RevParl.ca>

Directeur: (416) 325-0231

Fax: (416) 325-3505

Courrier

électronique: will_stos@ontla.ola.org

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0229-2556

The Review is also published in English.



Lettre du directeur

Dans le présent numéro de la *Revue parlementaire canadienne*, nous nous intéressons à ce que l'un de nos collaborateurs a qualifié de « réforme parlementaire la plus radicale, voire fortuite », à savoir les bureaux de circonscription. Ensemble, le nombre bureaux de circonscription à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale dépasse largement le millier. Il est donc normal que bon nombre de citoyens d'un bout à l'autre du pays en connaissent un tant soit peu l'existence – que ce soit simplement parce qu'ils en ont aperçu la devanture en circulant dans la rue ou parce qu'ils ont cherché activement à obtenir de l'aide auprès de leur bureau de circonscription en personne, par téléphone ou par courrier.

Mais, à l'image du pays hétérogène dans lequel ils ont pignon sur rue et des députés qu'ils servent, ces bureaux affichent une grande diversité. Dans le cadre d'une série d'entrevues et de tables rondes, nous présentons quelques exemples typiques de la façon dont certains parlementaires organisent leur bureau de circonscription ou de la façon dont d'autres s'acquittent de leur rôle de représentants sans recourir à un bureau de circonscription, de même que les difficultés particulières posées par la situation géographique et la densité de la population.

Bon nombre de ces bureaux, aussi diverses que soient leurs formes et attributions, semblent s'être transformés (ou s'être mutés malgré eux) en services de première ligne de fait pour certains ministères ou en instances de dernier recours pour les électeurs qui se heurtent à des obstacles

administratifs et espèrent que leur député pourra intercéder en leur nom à titre de défenseur ou de médiateur. Certains chercheurs qui ont collaboré aux articles publiés dans le présent numéro soulignent que cette évolution a fait des bureaux de circonscription un excellent lieu d'apprentissage pour les jeunes politologues, mais qu'elle est peut-être aussi le signe d'un malaise plus important au sein de notre système politique. Le travail de circonscription est-il la meilleure façon pour les parlementaires d'employer leur temps? Comment se fait-il qu'autant de parlementaires tirent une telle satisfaction à jouer les « conciliateurs » dans leurs bureaux de circonscription, alors que les citoyens sont de plus en plus nombreux à considérer qu'ils sont détachés de la réalité et peu à l'écoute des besoins de leur collectivité? Les parlementaires devraient-ils repenser le rôle des bureaux de circonscription pour en faire des espaces de participation citoyenne voués à l'approfondissement et à l'enrichissement du dialogue politique au pays?

Même si le présent numéro propose peu de fils conducteurs pour amorcer cette discussion, la *Revue parlementaire canadienne* salue et encourage les parlementaires qui souhaitent faire connaître d'autres innovations observées à l'intérieur de notre système politique, qui se développent au niveau local, à l'extérieur des assemblées législatives. Nous vous invitons à envisager la possibilité d'écrire au directeur ou de soumettre un article pour informer vos collègues de ce genre de nouveautés.

**Le directeur,
Will Stos**



Changer de représentants élus tout en gardant en poste les employés des bureaux de circonscription

Entrevue avec Elizabeth Witmer, ex députée provinciale

Lorsqu'elle a succédé au député libéral de longue date, Herb Epp, dans la circonscription provinciale de Waterloo-Nord en 1990, la progressiste-conservatrice Elizabeth Witmer a gardé à son emploi deux des employées du bureau de circonscription de son prédécesseur. Dans cette entrevue, Witmer souligne que même s'il est rare que des élus d'allégeance politique différente s'entendent de cette façon, l'approche résolument impartiale qu'elle a adoptée au moment d'embaucher du personnel pour son bureau de circonscription l'a bien servie et a aussi été profitable à sa collectivité.



RPC : Pouvez-vous nous parler un peu de votre parcours et de ce qui vous a amenée à vous intéresser à la politique et à vous faire élire comme députée provinciale?

Elizabeth Witmer : J'ai commencé à m'intéresser à la politique à l'époque où j'étais à l'école secondaire. À l'âge de 18 ans, j'ai participé à un

rassemblement avec le député provincial de mon comté, le comté de Huron, qui était aussi ministre à l'époque, en l'occurrence Charles McNaughton. Celui-ci m'avait invitée à participer à un rassemblement avec lui et son épouse. Je me rappelle être rentrée à la maison et m'être dit alors que j'aimerais suivre ses traces et devenir députée. M.

McNaughton était quelqu'un de très attentionné qui, peu importe la situation sociale ou à l'affiliation politique, respectait et traitait tout le monde avec les mêmes égards. J'étais très impressionnée par la façon dont il servait ses électeurs et travaillait en leur nom. À la fin de mes études secondaires, j'ai étudié à l'Université Western pour devenir enseignante au secondaire. Après 12 ans d'enseignement, j'ai pris la décision de quitter ma profession d'enseignante et de briguer une charge publique. J'ai décidé alors de me porter candidate à un poste de conseiller scolaire plutôt qu'à un poste de conseiller municipal, parce que j'estimais que mon expérience dans l'enseignement allait bien me servir. J'ai donc posé ma candidature au Conseil scolaire en 1980 et je l'ai emporté. En 1985, je suis devenue présidente du Conseil. J'ai ensuite été invitée à me présenter pour le Parti progressiste-conservateur en 1987 et, même si je savais que je ne pourrais pas battre Herb Epp, parce que celui-ci était un élu fort respecté et à l'écoute de la population, j'ai quand même décidé de me porter candidate. Il faut parfois tenter sa chance et perdre pour apprendre comment gagner la prochaine fois. Je me suis présentée de nouveau en 1990 et je l'ai emporté lors d'une élection où le reste de la province a voté néo-démocrate. Ma circonscription est passée des mains des libéraux aux conservateurs. Ma victoire était largement attribuable, je crois, au fait que les électeurs ont choisi de voter pour moi parce que j'avais fait mes preuves ailleurs plutôt qu'en raison de mon allégeance politique.

RPC : Lorsqu'ils sont élus, les nouveaux parlementaires ont le droit de consacrer une partie de leur budget de bureau

Elizabeth Witmer a été élue députée provinciale de Waterloo-Nord en 1990 sous la bannière du Parti progressiste-conservateur et a par la suite été réélue dans cette circonscription, qui a par la suite été rebaptisée Kitchener-Waterloo, jusqu'à sa retraite en 2012. Elle a entamé un mandat de cinq ans à la présidence à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, en 2012.

à l'installation d'un bureau de circonscription. Parfois, lorsqu'ils succèdent à un député du même parti qu'eux, ils recrutent parmi ses ex employés. Il est par contre extrêmement rare qu'un nouveau député embauche les employés de l'ex député, lorsque ceux-ci sont issus d'un autre parti. Pourquoi avez-vous choisi de faire ça?

Witmer : Je me suis rendu compte que c'était extrêmement rare seulement après coup. Je me suis dit que mon rôle était de représenter la population de ma circonscription et j'ai décidé que je devais représenter tous les électeurs sans exception, peu importe qu'ils aient voté pour moi ou pour mon parti. J'en suis arrivée à la conclusion que les personnes qui avaient travaillé pour Herb Epp connaissaient la circonscription et avaient fait un excellent travail auprès de la population. C'est pourquoi j'ai offert des postes à deux de ces ex employés de circonscription. L'une d'elles a travaillé pour moi jusqu'à ce qu'elle prenne sa retraite, tandis que l'autre est restée à mon emploi pendant les 22 années où j'ai été députée. Leur priorité était de mettre les citoyens au premier plan – notre bureau n'avait rien de politique. Nous nous efforçons de bien servir la population et je n'ai jamais regretté cette décision, parce que je suis convaincue que le rôle des bureaux de circonscription est d'aider la population et quiconque a un problème

ou une préoccupation doit se sentir à l'aise de communiquer avec son député ou le personnel du bureau de circonscription pour en discuter. Je crois que le personnel que j'ai embauché a fait ce travail. Leur loyauté allait d'abord à la population de circonscription et je suis fermement convaincue que c'était bien ainsi. Je dois avouer par contre que j'ai reçu un appel de quelqu'un du parti qui m'a dit : « Tu sais, ce n'est pas comme ça qu'on procède normalement. » C'est là que j'ai pris conscience que ce n'était pas la façon de faire habituelle, mais jusque là, j'étais convaincue qu'il était tout à fait logique d'embaucher des personnes qui faisaient passer les citoyens avant la politique.

RPC : Vous dites que vous avez reçu un appel de quelqu'un désirant vous souligner que cette façon de procéder était inhabituelle. D'autres collègues vous ont-ils appelée eux aussi pour vous poser des questions à ce sujet?

Witmer : Je ne me souviens que d'un seul appel. Autrement, personne n'en a fait de cas. C'est seulement après coup que j'ai réalisé qu'il était plus courant pour un député de choisir quelqu'un du même parti que lui. Je n'avais aucune idée de l'allégeance politique des deux employées que j'avais embauchées et, à vrai dire, je trouvais que ça n'avait aucune importance. Tout ce que je voulais, c'est qu'elles fassent de leur mieux pour bien servir l'ensemble de la population de la circonscription et pour répondre aux préoccupations de nos électeurs au meilleur de leurs connaissances.

RPC : Donnez-nous quelques exemples des avantages qu'il y a à garder en poste les employés d'un ex député?

Witmer : Ils connaissent les électeurs. Ils savent en quoi consiste le travail dans un bureau de circonscription. Ils sont au courant des dossiers et des préoccupations des citoyens, notamment des dossiers de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et de ceux de l'assistance sociale, des questions touchant le soutien des familles, des formalités de renouvellement et le remplacement des certificats de naissance, des affaires relatives aux cartes d'assurance-maladie, des questions de transport et des enjeux touchant la petite entreprise. L'avantage, c'est que les employés d'un ex député

connaissent bien leur travail, et ils savent ce qu'on attend d'eux. Je suis reconnaissante à l'une des employées d'Herb d'être restée à mon emploi tout au long de mes 22 années en poste. Sa présence a été d'autant plus précieuse lorsque je suis devenue ministre en 1995 et que je n'avais plus autant de temps à consacrer à ma circonscription. C'est donc elle, essentiellement, qui s'est occupée du bureau et des relations avec les différents interlocuteurs. Bien entendu, c'est toujours moi qui prenais les décisions importantes et je n'ai jamais laissé partir une lettre sans qu'elle porte ma signature. Elle a fait un travail extraordinaire au service de mes électeurs et, parallèlement, elle me tenait au courant des dossiers chauds de façon à ce que j'aie toujours en mains des renseignements de première main à leur sujet. Ces renseignements étaient importants parce qu'ils m'aidaient à prendre des décisions informées aux réunions du caucus et du conseil des ministres.

« Leur priorité était de mettre les citoyens au premier plan – notre bureau n'avait rien de politique. Notre mot d'ordre était de bien servir la population et je n'ai jamais regretté cette décision, parce que je suis convaincue que la mission des bureaux de circonscription est d'aider l'ensemble des citoyens, et quiconque a un problème ou une préoccupation doit se sentir bien accueilli lorsqu'il fait appel à son député ou au personnel du bureau de circonscription pour l'aider à trouver une solution. Je crois que les employées que j'ai embauchées ont fait ce travail. Leur loyauté allait d'abord à la population de la circonscription et je suis fermement convaincue que c'était bien ainsi. »
~ Elizabeth Witmer

RPC : Lorsque vous avez pris la relève de M. Epp et que vous avez embauché quelques-unes de ses employées, avez-vous pu par la même occasion transférer quelques-uns de ses dossiers pour votre propre usage ou si c'est là quelque chose qui ne s'est pas concrétisé?

Witmer : Ces dossiers sont normalement détruits. Toutefois, dans ce cas ci, nous avons effectivement eu accès à certains des dossiers de mon prédécesseur. Il était logique de procéder ainsi puisque, de cette façon, l'électeur n'avait pas à recommencer à zéro avec un nouvel adjoint de circonscription qui n'était pas au courant de l'historique de son dossier.

RPC : Puisque les bureaux de circonscription sont devenus des intermédiaires névralgiques auprès de toute personne qui doit traiter avec les gouvernements pour obtenir différents services ou qui a besoin d'être dirigée vers le bon ministère, ne devrait-il pas y avoir un poste de fonctionnaire dans les bureaux de circonscription c'est-à-dire une personne qui

relèverait de l'institution, peu importe le parti au pouvoir ou le député en poste?

Witmer : Je pense que ce serait très difficile à réaliser. En ce moment, c'est le député qui est l'employeur et il faut qu'il y ait un lien de confiance et de collaboration entre le député et les employés qui travaillent à son bureau de circonscription. Le député doit avoir confiance que ses employés vont le représenter de la manière qu'il souhaite l'être. C'est absolument essentiel. Les employés en question sont nos yeux et nos oreilles dans la collectivité. Ils sont aux premières lignes. Un député doit passer beaucoup de temps à Toronto, en particulier lorsqu'il devient ministre. Il doit pouvoir compter sur son personnel de circonscription pour le tenir au courant de ce qui se passe dans la circonscription, d'où l'importance d'entretenir un climat de confiance et d'honnêteté réciproques. S'il y a des problèmes, les employés de circonscription doivent en informer leur député dans les plus brefs délais, afin que celui-ci puisse participer à la recherche de solutions.

Pas de bureau de circonscription proprement dit : l'expérience de l'Î. P. É.

Entrevue avec Paula Biggar, députée provinciale

Les députés de l'Assemblée législative de la plus petite province du Canada n'ont pas le budget nécessaire pour avoir leur propre bureau de circonscription. À la place, comme l'explique la Vice-présidente Paula Biggar, les députés d'arrière-ban doivent faire leur travail de circonscription et tenir des réunions à toutes sortes d'endroits, notamment dans leurs bureaux parlementaires dans la capitale, les centres d'accès à l'information administrés par le gouvernement, les bibliothèques, les cafés ou même leurs propres résidences. Biggar souligne que même si les députés de l'Î. P. É. sont les moins bien rémunérés au pays, on s'attend généralement à ce qu'ils soient les plus accessibles auprès de leurs électeurs.



RPC : Les bureaux de circonscription semblent s'être multipliés d'un bout à l'autre du pays au cours des 40 à 50 dernières années et sont maintenant bien implantés dans plusieurs provinces et territoires. Pourquoi pensez-vous que l'Î. P. É. n'a pas emboîté le pas et intégré elle aussi les bureaux de circonscription à la vie politique provinciale?

Paula Biggar : Les députés d'arrière-ban de l'Î. P. É. n'ont pas les budgets nécessaires pour administrer des bureaux de circonscription. Les habitants de l'Î. P. É. estiment que le coût inhérent au maintien d'un bureau n'est pas justifié étant donné l'accessibilité de leurs représentants

locaux. On s'attend en quelque sorte à ce que les députés soient accessibles autrement que simplement à l'intérieur du cadre d'un bureau; par exemple, des réunions d'électeurs se tiennent dans des cafés, au téléphone, chez les députés ou chez les électeurs. La plupart des députés de l'Î. P. É. respectent ces attentes quant à leur accessibilité.

RPC : À quelle sorte de solutions de rechange les députés ont-ils recours s'ils ont à traiter des dossiers dans leur circonscription? Les pratiques varient-elles d'un député à l'autre?

Biggar : La plupart des députés ont accès à un local dans leur circonscription dans des édifices gouvernementaux déjà existants, comme une bibliothèque ou un bureau d'Accès Î. P. É. – un guichet unique où le public peut avoir accès aux services, programmes et renseignements gouvernementaux. À chacun de ces endroits, les députés disposent d'un téléphone, mais ils n'ont pas de personnel de bureau à leur service. Les ministres, par contre, ont droit à un budget pour embaucher un adjoint administratif pour les aider à répondre aux demandes des électeurs. Certains députés ont accès gratuitement aux bureaux municipaux pour tenir des réunions une fois la semaine dans la collectivité. Je fais aussi des heures de bureau à un autre endroit dans un local à l'intérieur d'un édifice gouvernemental. Il arrive à l'occasion que je reçoive des électeurs chez moi ou que je les rencontre dans un café.

Chaque député organise son local de circonscription pour tenir compte des besoins de sa région. Les députés d'arrière-ban disposent aussi d'un local dans la capitale, là où se trouve notre Assemblée législative, et partagent un espace

Paula Biggar, députée libérale de la circonscription 23 (Tyne Valley-Linkletter), a été élue pour la première fois en 2007. Outre ses fonctions de Vice-présidente de l'Assemblée, elle assume la présidence du Comité permanent de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie et des forêts, et siège aux Comités des comptes publics, des pêches et du développement rural, des affaires communautaires et intergouvernementales ainsi qu'au Comité de la gestion législative et au Comité ministériel du Fonds communautaire de l'Île.

dans le Bureau des députés du gouvernement. Les députés qui représentent des régions rurales s'en servent surtout lorsque l'Assemblée législative siège, tandis que les députés de Charlottetown l'utilisent habituellement comme bureau principal. En général, chaque bureau est occupé à la fois par des députés des régions rurales et des députés des régions urbaines. Donc, tout se passe bien.

RPC : Les députés sont-ils autorisés à puiser dans leur budget de dépenses de bureau lorsqu'ils doivent travailler à partir d'un autre endroit (p. ex., pour la location d'un local, pour un déplacement à l'intérieur de leur circonscription, pour les frais relatifs à un bureau à domicile)?

Biggar : Il n'y a pas de budget prévu pour permettre aux députés d'arrière-ban de se déplacer à l'intérieur de leur circonscription pour des réunions ou des rencontres avec des électeurs ou pour louer des locaux. Les députés d'arrière-ban n'ont pas non plus de budget pour se payer de la publicité, pour parrainer une activité, etc. Les billets d'admission, les dons ou les déjeuners avec des électeurs sont des dépenses personnelles que chaque député doit payer de sa poche. Les députés ont droit à des frais de déplacement pour se rendre dans la capitale cinq fois par mois lorsque l'Assemblée ne siège pas, et les frais de déplacement peuvent être remboursés s'ils participent aux travaux d'un comité législatif. Les déplacements vers la capitale sont remboursés quotidiennement lorsque l'Assemblée législative siège. Si nous décidons de passer la nuit dans capitale en période de session, nous le faisons à nos propres frais comme députés d'arrière-ban. Les fournitures de bureau, comme les timbres, le papier à imprimante et les cartes professionnelles, sont offertes par le Bureau des députés du gouvernement.

Les députés d'arrière-ban disposent d'une ligne téléphonique et d'une ligne de télécopieur à la maison et ont droit à une déduction mensuelle à l'égard de leur connexion Internet à la maison par l'intermédiaire de l'Assemblée législative. Chaque député a droit à un téléphone cellulaire et à un forfait d'appels, dont le coût est assumé par le Bureau des députés du gouvernement, à moins que les appels effectués soient de nature personnelle. Chaque mois, les députés d'arrière-ban doivent signer le relevé d'utilisation de leur ligne téléphonique à la maison qui leur est envoyé, afin de déclarer la nature de leurs appels. Si les appels sont de nature personnelle, les députés doivent alors en rembourser le coût.

RPC : Les députés fédéraux de l'Î. P. É. ont des bureaux de circonscription. Y a-t-il une collaboration qui s'est établie pour permettre aux députés provinciaux d'utiliser ces locaux pour y effectuer leur travail? Est-ce que certains députés provinciaux souhaitent qu'un tel système soit mis en place à l'échelle de la province?

Biggar : Il n'y a pas d'affiliation entre les bureaux fédéraux et il n'est pas d'usage pour les députés provinciaux d'utiliser les bureaux de députés fédéraux ou d'autres bureaux fédéraux. Étant donné la confusion possible entre les rôles et les responsabilités des représentants élus fédéraux et provinciaux, je ne crois pas que ce serait une bonne idée de partager les mêmes locaux.

RPC : L'absence de bureau de circonscription dans les circonscriptions provinciales fait-elle en sorte que les députés provinciaux ont plus tendance à rester dans la capitale pour travailler ou à se concentrer sur les affaires législatives plutôt que de s'occuper des dossiers de leurs électeurs?

Biggar : Le système actuel permet généralement aux députés d'arrière-ban d'avoir accès à leurs électeurs à l'échelle locale. Toutefois, la création d'un budget de déplacement, de publicité ou d'activités favoriserait une plus grande équité entre les députés d'arrière-ban et leurs collègues du cabinet. Les ministres disposent d'un budget de fonctionnement et de ressources qui profitent à leur circonscription. Les électeurs croient à tort que tous les députés de l'Î. P. É. ont droit aux mêmes avantages que les ministres (c. à d. une voiture avec une carte d'essence, des repas payés, etc.). Il faut faire un travail de sensibilisation auprès du public. En général, le public a l'impression que les députés sont surpayés et n'accorde aucun crédit à l'idée qu'il faut un certain nombre d'heures à un député pour bien faire son travail ou que ce genre de budget est nécessaire.

RPC : Qu'est-ce que les autres provinces et territoires pourraient apprendre de l'expérience de l'Î. P. É. en ce qui concerne la façon dont les députés s'acquittent de leur travail de circonscription et de leur rôle de représentant élu?

Biggar : Les élus de l'Î. P. É. sont les moins bien rémunérés au pays. Lors des discussions avec d'autres élus provinciaux, plusieurs sont très surpris d'apprendre que nos députés d'arrière-ban n'ont pas non plus de budget de fonctionnement. Les récents reportages concernant le mauvais usage de fonds publics dans d'autres circonscriptions ailleurs au Canada font en sorte qu'il est très difficile d'aller de l'avant, parce que la population a l'impression que ces budgets sont utilisés à mauvais escient et que les parlementaires n'ont pas à rendre compte de leurs dépenses. Nos députés provinciaux sont, et de loin, les plus accessibles au pays, et il n'est pas rare qu'on s'attende à ce qu'ils le soient 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. La situation financière de chaque province ou territoire est différente, mais je crois néanmoins que les gouvernements doivent tous veiller à être équitables et justes non seulement envers les électeurs, mais aussi envers les élus.

Sous un même toit : Des parlementaires fédéraux et provinciaux partagent des bureaux

Entrevue avec Gilles Bisson, député provincial

Le député provincial Gilles Bisson représente une vaste circonscription du Nord de l'Ontario. Pour maximiser son accès aux électeurs dans les collectivités éloignées, il a commencé à partager des bureaux avec deux de ses collègues fédéraux. Dans cette entrevue, M. Bisson décrit les nombreux avantages de cette entente pour les électeurs et il explique comment les employés de chaque bureau gèrent leurs différents dossiers.



RPC : Comment l'idée de partager des bureaux de circonscription avec ces deux députés (Carol Hughes et Charlie Angus) vous est-elle venue?

Gilles Bisson : Lorsque j'ai été élu comme député néo-démocrate en 1990, il me semblait logique d'essayer de trouver une manière de partager

des locaux parce que les électeurs venaient nous voir, sans savoir si le problème qu'ils voulaient résoudre relevait du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial. Ils se présentaient donc dans nos locaux, nous racontaient toute leur histoire, et nous nous apercevions que cette question relevait du gouvernement fédéral. Je devais alors les diriger vers le bureau du député fédéral. À l'époque, nous n'aurions

pas pu partager les mêmes locaux parce qu'il avait signé un bail et que l'espace dont il disposait n'était pas assez grand pour accueillir nos deux bureaux. Je gardais toujours cette solution en tête et lorsque j'ai demandé à Charlie Angus de se présenter aux côtés de Jack Layton, je lui ai notamment dit que s'il était élu, nous pourrions partager des bureaux. De fait, cette idée faisait partie de sa plateforme électorale et elle a connu un certain succès. Les gens voyaient cela comme un guichet unique : il suffisait de se présenter à un endroit pour obtenir des réponses, les députés ne pouvaient plus se renvoyer la balle.

RPC : Savez-vous si d'autres parlementaires ont conclu des ententes semblables?

Bisson : La plupart des députés ne le font pas pour une foule de raisons. Tout d'abord, il faut faire partie du même parti politique. Il serait insensé de partager des bureaux avec un député d'un parti adverse. Mais de nombreuses autres raisons entrent en jeu. Il peut y avoir des modalités de location qui rendent cette option impossible. Dans d'autres cas, des députés peuvent vouloir agir à leur guise. Cette solution ne suscite pas beaucoup d'intérêt parce que tant le député fédéral que le député provincial doivent déployer des efforts considérables. Et c'est également un peu fastidieux pour les employés. Ce n'est donc pas une solution utilisée par la plupart des députés, mais elle fonctionne pour nous. C'est ce qui nous distingue et les électeurs de nos circonscriptions y sont habitués. Je crois néanmoins que la plupart des députés trouveraient cette situation difficile.

RPC : Pouvez-vous nous donner un exemple de la manière dont ce « guichet unique » aide les électeurs?

Gilles Bisson est le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario. Élu pour la première fois en 1990, le député provincial de Timmins—Baie James a deux bureaux de circonscription permanents, qu'il partage avec les députés néo-démocrates Charlie Angus (Timmins—Baie James) et Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing) à Timmins et à Kapuskasing, respectivement. Il offre aussi régulièrement des services de consultation dans les collectivités de Hearst, de Constance Lake et de Smooth Rock Falls.



Le personnel du bureau de circonscription de Timmins de Gilles Bisson et de Charlie Angus dans la salle de conférence, après une réunion d'équipe : (de gauche à droite) Dale Tonelli, adjoint de circonscription au niveau fédéral; Cheryl Counter, bénévole; André Grzela, adjoint de circonscription au niveau provincial; Tina Chartrand, adjointe de circonscription au niveau provincial; Sue Cardinal, adjointe de circonscription au niveau fédéral; Lise Beaulne, adjointe de circonscription au niveau fédéral.

Bisson : L'autre soir, une électricienne de la circonscription du Nord que je partage avec Carol Hughes m'a appelée sur mon téléphone cellulaire. Elle avait un problème d'assurances et un problème avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). Elle m'a dit qu'elle était propriétaire d'une petite entreprise, que les autorités s'en prenaient à elle, et que si les choses ne changeaient pas, elle allait probablement devoir fermer les portes de son entreprise dans quelques semaines. Elle avait donc un problème qui relevait du gouvernement provincial (les assurances) et un problème qui relevait du gouvernement fédéral (l'ARC). Le lendemain matin, j'ai appelé les employés de mon bureau de Kapuskasing pour voir ce que nous pouvions faire pour elle. Nous avons décidé qu'une seule personne s'occuperait des deux volets de son dossier. C'est avantageux parce que les différentes questions des électeurs sont souvent liées entre elles. Le problème avec l'ARC est lié au problème d'assurances. C'est donc préférable que l'employé qui effectue le suivi soit familier avec les deux problèmes et sache comment les aborder. C'est beaucoup plus facile de régler les problèmes de cette manière. L'électeur, quant à lui, n'a pas à raconter son histoire deux fois. Et si la question est sur le point d'être résolue, il n'y a pas deux bureaux qui traitent les dossiers différemment, ce qui risquerait de causer des problèmes. Cette solution est très intéressante pour les électeurs, mais pour fonctionner, elle requiert un travail considérable de la part des employés et des députés.

RPC : Comment procédez-vous pour diviser les dépenses entre les différentes administrations?

Bisson : Essentiellement, nous divisons tout en deux. Nous avons conclu des ententes avec nos fournisseurs de services pour qu'ils divisent nos factures en deux. Un député paie la moitié, l'autre député paie l'autre moitié. Dans d'autres cas, nous faisons des échanges : un député paie une facture qui s'élève à 100 \$ par mois, l'autre député paie une facture d'un montant semblable. Mais la plupart des fournisseurs de services ont accepté de diviser nos factures de cette façon.

RPC : Cette solution permet-elle de réduire les coûts ou êtes-vous en mesure d'assurer un niveau de service plus élevé?

Bisson : Ce que les gens ne savent pas, c'est que les budgets dont disposent les députés pour leurs bureaux n'ont pas augmenté depuis plusieurs années maintenant, particulièrement du côté provincial, mais aussi du côté fédéral. Cet arrangement nous permet d'économiser un peu d'argent et sert en quelque sorte de coussin. Il nous permet d'embaucher un peu plus d'employés pour travailler à la réception, mais la majeure partie des sommes économisées servent de coussin pour absorber la hausse des tarifs d'électricité et la hausse de tous les autres frais. La plupart des députés ont plusieurs bureaux, particulièrement ceux qui représentent des circonscriptions du Nord de l'Ontario. La situation est différente dans les circonscriptions situées au centre-ville de Toronto, où les députés n'ont qu'un

seul bureau de circonscription. J'ai deux bureaux de circonscription permanents, Charlie a deux bureaux de circonscription permanents et Carol a deux bureaux de circonscription permanents. Nous organisons aussi des services de consultation, en raison de la vaste étendue des circonscriptions. La majeure partie de l'argent sert à payer les déplacements des employés du point A au point B, ou à payer les téléphones cellulaires, les ordinateurs, etc.

RPC : Comment gérez-vous les questions de dotation? Déléguez-vous vos responsabilités? Y a-t-il des moments où la charge de travail d'un député est plus lourde que celle de l'autre député?

Bisson : Je gère tout cela avec Charlie depuis son élection, il y a plus de dix ans. Il y a eu certains ajustements à faire parce que mes employés étaient habitués de faire les choses d'une certaine manière, et il a fallu un certain temps pour mettre les choses au point, mais nous y sommes arrivés. Et les charges de travail s'équilibrent. Prenez par exemple mon bureau avec Carol Hughes. Deux de mes employés y travaillent et un de ses employés y travaille. Évidemment, mes employés s'occupent d'un plus grand nombre de dossiers, mais tout cela s'équilibre en fin de compte et dépend du type de travail à faire. Généralement, la politique provinciale a tendance à toucher les gens plus directement que la politique fédérale. Nous nous occupons de l'indemnisation des accidentés aux demandes de prêts, en passant par les permis d'exploitation de carrières. De fait, le gouvernement provincial entretient des contacts plus directs avec les gens parce que les compétences provinciales sont liées à des éléments de leur vie quotidienne.

RPC : Vous dites que vous avez deux employés dans ce bureau et que Carol Hughes en a un. Est-ce que cela signifie que vous embauchez vos propres employés?

Bisson : Bien sûr, les employés doivent figurer sur la liste de paye d'un seul député. Mais nous tentons de diviser les dossiers de manière logique. À Kapuskasing, les employés se sont opposés à des divisions rigides entre les dossiers fédéraux et les dossiers provinciaux. Il y a donc des chevauchements dans les dossiers parce que les employés ont constaté que c'est ce qui fonctionne pour eux, compte tenu du volume de travail. Au bureau de Timmins, cependant, les employés préfèrent établir une distinction un peu plus marquée entre ce qui relève du gouvernement fédéral et ce qui relève du gouvernement provincial, et

cette stratégie semble bien fonctionner à cet endroit. Tout cela dépend donc des personnes.

RPC : Avez-vous parlé de cette solution à d'autres députés provinciaux et fédéraux et avez-vous vanté les mérites de ce système?

Bisson : J'en ai parlé, surtout au début lorsque nous avons mis cela en place, mais également lors des dernières élections, lorsque des gens sont venus me poser des questions. Je leur ai dit que cette solution ne convenait pas à tout le monde. Les députés nouvellement élus qui songent à cette option doivent prendre un certain nombre d'éléments en considération. Tout d'abord, si un député de l'autre administration est en place, il a peut-être signé un bail. Le cas échéant, son bureau n'est peut-être pas assez grand pour vous accueillir, ainsi que vos employés. De plus, ce ne sont pas tous les députés qui souhaitent former des équipes.

Les gens voyaient cela comme un guichet unique : il suffisait de se présenter à un endroit pour obtenir des réponses, les députés ne pouvaient plus se renvoyer la balle.
~ Gilles Bisson



Dale Tonelli et Emilia Duguay, étudiante participant au programme Coop de l'école secondaire de Timmins, vérifient une demande de passeport au bureau de la réception.

Et bien entendu, l'autre député doit appartenir au même parti. Comprenez-moi bien, j'ai établi de bonnes relations de travail avec des députés d'un autre parti depuis que j'ai été élu. Il serait néanmoins très difficile, voire impossible, d'essayer de partager des locaux et des employés avec quelqu'un qui adhère à une philosophie politique différente quant à la manière dont les choses doivent se faire.

RPC : Avez-vous des réflexions finales, qui n'ont pas encore été abordées dans le cadre de cette entrevue, à formuler sur ce sujet?

Bisson : Je crois que l'un des points les plus positifs de cet arrangement est qu'il nous oblige à avoir

d'excellentes communications avec nos collègues de l'autre administration; à tel point qu'il est devenu très avantageux de savoir ce qui se passe ailleurs. Nous nous tenons mutuellement au courant. Cela nous permet aussi de couvrir facilement un plus grand territoire dans nos circonscriptions et de nous prononcer sur diverses questions si le député de l'autre administration ne peut être présent. Nous sommes tous invités à assister à des événements, mais nous ne pouvons pas toujours être présents en raison de notre horaire. Cette étroite communication nous permet aussi de formuler des remarques déjà préparées par un autre député s'il ne peut être présent.



En haut : Les bénévoles Ed Stecewicz et Cheryl Counter discutent d'enjeux dans la circonscription, dans l'entrée principale de l'édifice. En bas : Lise Beaulne parle au téléphone avec un électeur dans son bureau.

Une circonscription comptant des millions d'électeurs : Des sénateurs « élus » parlent des solutions permettant de remplacer un bureau de circonscription

Entrevues avec le sénateur Doug Black et la sénatrice Betty Unger

Contrairement aux députés qui sont élus pour représenter des circonscriptions bien définies, il est rare que les sénateurs canadiens aient recours à des bureaux de circonscription dans leurs efforts en vue de représenter leur province ou région d'origine. L'ancien sénateur albertain « élu » Bert Brown, un représentant actif des habitants de sa province, avait un bureau à Calgary. Dans des entrevues distinctes réalisées par la Revue parlementaire canadienne, cependant, deux sénateurs albertains élus qui siègent actuellement, le sénateur Douglas Black et la sénatrice Betty Unger, indiquent qu'ils préfèrent utiliser d'autres solutions qu'un espace physique fixe pour leurs communications et consultations.

Sénateur Doug Black



RPC : Généralement, les sénateurs n'ont pas de bureau de circonscription. En tant que sénateur « élu » qui s'est vu confier un mandat direct de ses électeurs, ressentez-vous le besoin d'avoir un bureau de circonscription pour représenter vos électeurs et communiquer avec eux?

Doug Black :

Contrairement à un député fédéral ou à un député d'une Assemblée législative, ma circonscription englobe toute

ma province, c'est-à-dire l'Alberta, qui compte plus de quatre millions d'habitants. Comme vous le savez, nous sommes six sénateurs pour quatre millions d'habitants. Je suis un sénateur élu et lors des dernières élections, j'ai eu la chance de remporter 83 ou 84 des 87 circonscriptions (provinciales) dans la province. J'ai donc littéralement des électeurs dans toutes les villes, dans tous les villages et dans tous les hameaux de l'Alberta. Pour moi, il est très important de demeurer en contact avec mes électeurs et il s'agit d'une responsabilité quotidienne dont je dois m'acquitter d'une manière ou d'une autre. La question est donc de savoir si un bureau m'aiderait à le faire. Je considère que non. Le concept d'espace physique est un vieux paradigme, particulièrement lorsque vous représentez une province de la taille de l'Alberta. Où établirais-je mon bureau? Voici donc ce que j'ai décidé de faire : mettre constamment mon site Web à jour et être très présent sur les médias sociaux. Mon équipe et moi effectuons aussi régulièrement des sondages en ligne pour savoir ce que pensent les électeurs. Et ils répondent, cela ne fait aucun doute. Je demande toujours le point de vue des gens. De plus, je communique régulièrement avec les médias de l'Alberta et j'ai établi de bonnes relations avec les médias du milieu culturel. Ainsi, comme je tends la main aux gens, ils savent que je suis actif. Finalement, je me rends régulièrement en Alberta. Le week-end dernier, par exemple, j'ai pris la parole dans une école francophone de Calgary, j'ai rencontré le maire de Banff et j'ai assisté aux Jeux d'hiver. Je suis donc très actif et les gens constatent que je suis actif et présent. Pour toutes ces raisons, je ne crois absolument

Le sénateur Doug Black est arrivé bon premier à l'élection sénatoriale organisée en Alberta en 2012. Nommé au Sénat le 25 janvier 2013, il est aussi avocat principal au cabinet d'avocats d'affaires international Dentons Canada LLP, et il a été cité en 2012 parmi 25 avocats les plus influents du Canada dans le magazine Canadian Lawyer. La sénatrice Betty Unger a fait campagne comme candidate réformiste à un siège au Sénat en 1998 et a été élue par les électeurs de l'Alberta à l'issue des élections provinciales et sénatoriales de 2004. Elle a été nommée au Sénat le 6 janvier 2012 et a fondé une entreprise de services médicaux ayant des bureaux à Edmonton, à Red Deer et à Calgary.

pas qu'un bureau m'aiderait à améliorer les relations avec mes électeurs.

RPC : Au lieu d'un bureau, y a-t-il autre chose qui pourrait vous aider à accomplir ce type de travail?

Black : Si une personne qui travaillait pour moi était chargée des relations avec le public dans la province, ce serait fabuleux. Mais cette personne ne travaillerait pas dans un bureau, elle travaillerait à partir d'une voiture et se déplacerait partout en Alberta chaque semaine. Ce serait fantastique, mais nous n'avons pas d'argent pour cela.

Si une personne qui travaillait pour moi était chargée des relations avec le public dans la province, ce serait fabuleux. Mais cette personne ne travaillerait pas dans un bureau, elle travaillerait à partir d'une voiture et se déplacerait partout en Alberta chaque semaine.
~Doug Black

RPC : Récemment, il y a eu beaucoup de discussions sur la réforme du Sénat et de nombreux débats sur le rôle et la vocation de la Chambre haute. Dans le cadre de ces discussions, avez-vous parlé avec vos collègues de cette idée de budget pour du personnel chargé des relations?

Black : Vous savez, nous n'avons pas parlé de cette idée, mais je vais définitivement leur en parler. Toutefois, dans le contexte actuel, il est peu probable que les sénateurs obtiennent davantage d'argent. Une autre option serait d'obtenir des fonds d'un groupe de réflexion, d'une société ou d'une organisation afin de soutenir cette initiative, ce qui est potentiellement possible. Mais je le répète, dans le contexte dans lequel nous nous trouvons, nous aurons quelques obstacles à surmonter. Je crois que nous devons laisser les choses se calmer un peu avant d'entamer cette discussion. Une autre option serait d'utiliser une partie des fonds mis à ma disposition pour mon bureau d'Ottawa afin d'embaucher un employé en Alberta. Mais ce ne serait pas très utile parce que le travail que j'ai à accomplir est ici à Ottawa, j'ai donc besoin de mes employés ici, à mes côtés.

RPC : Vos collègues de la Chambre des communes ont des bureaux de circonscription et ils en ont parfois plus d'un. Lors de vos discussions avec eux, ces bureaux sont-ils perçus comme des points d'accès au gouvernement? Une réforme semble-t-elle nécessaire?

Black : Je parle de mon point de vue en tant que sénateur, mais je considère que le rôle des députés est très différent. Premièrement, la région géographique qu'ils représentent est

beaucoup plus petite. Même dans les régions de l'Alberta où les circonscriptions sont vastes, il est possible de parcourir une circonscription d'une extrémité à l'autre en voiture en une demi-journée. Les déplacements sont donc possibles. Dans les circonscriptions urbaines, il est possible de prendre l'autobus. Deuxièmement, les électeurs font appel à leur député lorsqu'ils ont des problèmes liés à leur passeport, des problèmes liés à l'immigration et des problèmes avec l'Agence du revenu du Canada. Les sénateurs ont moins de problèmes semblables à résoudre. Je crois donc qu'il y a d'excellentes raisons pour lesquelles les députés ont besoin d'un bureau. Si vous vivez dans une circonscription où vous pouvez vous rendre au bureau de votre député en autobus, en voiture ou en planche à roulettes, il ne serait pas possible d'en faire autant pour vous rendre au bureau d'un sénateur élu, à moins d'avoir la chance d'habiter à côté du centre commercial où son bureau serait situé.

RPC : Avez-vous des réflexions finales à formuler sur ce sujet?

Black : Selon moi, l'élément clé est la connectivité. C'est ce qui me préoccupe tous les jours et c'est ce qui préoccupe mes employés. Comment créons-nous des liens et comment sommes-nous pertinents pour les Albertains? La question que l'on doit alors se poser est la suivante : de quels outils avons-nous besoin pour maintenir cette connectivité et quels sont les meilleurs moyens de les déployer? Ai-je besoin d'un bureau physique pour remplir ce rôle particulier? Non. Je dirais que je le fais grâce aux médias sociaux, aux médias d'information, aux médias culturels et à mes déplacements – et cela semble fonctionner. Nous effectuons des suivis de l'utilisation des médias sociaux et mes statistiques sur ces sites semblent s'améliorer mois après mois. C'est bon signe.

Sénatrice Betty Unger



RPC : Le Sénat n'assure généralement pas le financement de bureaux de circonscription. Considérez-vous que les sénateurs pourraient en avoir besoin?

Betty Unger : Pour établir des bureaux de circonscription, nous aurions absolument besoin de financement pour payer le loyer, le téléphone et un employé.

Je n'ai pas utilisé la totalité du budget qui m'était alloué, mais un deuxième bureau grugerait sans contredit une partie importante de mon budget.

RPC : En tant que sénatrice élue qui s'est vue confier un mandat direct, auriez-vous besoin d'un bureau de

circonscription pour communiquer avec les gens que vous représentez?

Unger : Je suis au Sénat depuis deux ans et je ne me suis jamais dit : « Eh bien, j'aimerais avoir un bureau pour pouvoir régler cette question. » Lorsque je suis dans ma province, j'assiste au plus grand nombre d'événements publics possible pour rencontrer les gens. Si une personne me dit qu'elle aimerait me parler, je lui propose souvent une rencontre dans un café, et c'est généralement une bonne solution. Il m'arrive donc parfois de rencontrer des gens dans des lieux mutuellement acceptables et ces rencontres peuvent durer jusqu'à deux heures et demie, trois heures! Je propose aussi parfois des rencontres à l'heure du dîner, lorsque c'est approprié. Mais le fait de ne pas avoir de bureau de circonscription n'a jamais été un problème.

Le meilleur exemple que je peux donner est survenu en 2012, lorsque les sénateurs ont tous dû décerner 30 Médailles du jubilé de diamant. Un petit groupe avait été formé à Edmonton et il recevait toutes les candidatures et les traitait. Je consultais les membres du groupe d'ici (Ottawa) et je les rencontrais lorsque je retournais chez moi. Un des membres du groupe travaillait pour une entreprise qui avait une petite salle de conférence. C'est là que nous nous réunissions parce que c'était pratique pour nous tous. Nous avons passé par toutes les étapes du processus, qui s'est échelonné sur tout l'été, et je n'ai jamais ressenti le besoin d'avoir un bureau de circonscription. Là encore, ce n'était pas un problème.

RPC : Vous n'avez donc pas besoin de bureau permanent tant et aussi longtemps que vous avez un budget de déplacement et un bureau à Ottawa pour coordonner vos activités?

Unger : Oui. De plus, j'habite à deux coins de rue et demi de l'Assemblée législative de l'Alberta. J'ai un bureau chez moi à Edmonton et c'est de là que je fais des appels téléphoniques et que j'en reçois. Tout cela fonctionne très bien.

RPC : En tant que sénatrice « élue », estimez-vous qu'on vous a confié un mandat particulier qui vous oblige à demeurer en contact avec vos électeurs, ce qui ne serait pas nécessairement le cas des sénateurs « non élue », ou vos collègues élus ont-ils un horaire semblable pour ce qui est d'assister à des événements et de rencontrer les gens qu'ils représentent dans leurs régions?

Unger : Eh bien, honnêtement, je ne veux pas commenter la situation des sénateurs albertains non élus. Cependant, en septembre dernier, l'Université de l'Alberta tenait la cérémonie de remise de diplômes pour les étudiants du Département de génie et la sénatrice Claudette Tardif et moi avons été invitées à y participer. C'est la seule fois où on m'a demandé d'assister à un événement avec un autre sénateur. Je me déplace dans la province pour assister à

des événements et pour rencontrer le plus grand nombre de personnes possible. J'ai tendance à considérer que mon territoire englobe Red Deer et le Nord de l'Alberta, étant donné que les deux autres sénateurs (« élus ») habitent à Calgary et dans le Sud de l'Alberta.

RPC : Vos collègues de la Chambre des communes ont des bureaux de circonscription. Lors de vos discussions avec eux, avez-vous parlé de cet aspect de leur travail? Considèrent-ils qu'il fait procéder à un examen approfondi de ces points d'accès au gouvernement ou le fonctionnement actuel est-il adéquat?

Unger : Votre question me fait penser à une autre option. Je connais très bien mon député et je le connaissais avant d'être nommée au Sénat. Il serait probablement possible d'organiser une rencontre dans son bureau. De plus, pendant l'été, nous (le Parti conservateur du Canada) organisons un caucus albertain et un caucus d'Edmonton. Lors de ces caucus, nous discutons d'enjeux locaux et des organisations (par exemple la Chambre de commerce d'Edmonton et Edmonton Economic Development) sont invitées à venir faire des présentations, ou demandent de faire des présentations, qui sont toujours excellentes. Il s'agit là d'une autre manière de communiquer avec les Albertains. Si des gens demandent à me rencontrer, il arrive que des rencontres soient organisées à la fin d'une réunion, ou à un autre moment qui leur convient.

Je suis au Sénat depuis deux ans et je ne me suis jamais dit : « Eh bien, j'aimerais avoir un bureau pour pouvoir régler cette question. »
~Betty Unger

RPC : Avez-vous d'autres observations à formuler sur le sujet?

Unger : J'ai été élue en 2004, alors qu'il y avait trois sièges à combler en Alberta. Le premier ministre Paul Martin n'a pas reconnu les élections qui s'étaient tenues en Alberta et a fait à sa tête. Par le passé, en tant qu'infirmière autorisée, j'ai fondé et géré une entreprise de services médicaux pendant 25 ans – avec des bureaux à Edmonton, à Red Deer et à Calgary. Si j'avais été nommée au Sénat à ce moment, le fait d'avoir des bureaux en Alberta n'aurait pas été un sujet de préoccupation parce que j'aurais utilisé les bureaux que je possédais déjà. Toutefois, je ne considère pas avoir besoin d'un bureau de circonscription permanent parce que jusqu'à maintenant, cette situation n'a jamais posé problème.

« Le bureau du peuple » : Les bureaux de circonscription dans le Grand Nord

Table ronde en présence de trois députés territoriaux : Michael Nadli, Frederick (Sonny) Blake Jr., et Kevin Menicoche

Dans le cadre de cette discussion en table ronde, trois députés territoriaux de circonscriptions rurales et du nord des Territoires du Nord-Ouest réfléchissent aux défis particuliers qui attendent les parlementaires appelés à exercer leur travail de député dans des collectivités éloignées. Ils expliquent que leurs bureaux doivent souvent s'adapter aux besoins des collectivités. À leurs yeux, un bureau de circonscription est un gage d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, une source d'emplois locaux pour les régions qui en ont bien besoin et un lien de plus avec le siège du gouvernement. Les bureaux de circonscription sont aussi des instances de dernier appel pour les électeurs mécontents des décisions de l'administration.



Michael Nadli



Frederick (Sonny) Blake Jr.



Kevin Menicoche

Michael M. Nadli (député de Deh Cho), a été le grand chef de la Première nation Deh Cho d'août 1997 à juin 2003. Élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 2011, il préside le Comité permanent des opérations gouvernementales. Frederick (Sonny) Blake Jr. (député de Mackenzie Delta) a été le chef et le maire de Tsiigehtchic pendant deux mandats, de 2007 à 2011. Depuis qu'il a été élu député en 2011, il a assumé la vice-présidence du Comité permanent du développement économique et de l'infrastructure. Kevin Menicoche (député de Nahendeh) a été élu pour la première fois en 2003 avant d'être réélu en 2007 et en 2011. Il a été président du Comité permanent des opérations gouvernementales.

RPC : Vous qui représentez un vaste territoire géographique, comment faites-vous pour décider de l'endroit ou des endroits où vous installerez votre ou vos bureaux de circonscription? Comment arrivez-vous à partager votre temps entre un endroit et un autre?

Menicoche : Il se trouve que la plus importante collectivité de ma circonscription est à Fort Simpson, là où j'habite, et c'est là où j'ai ouvert mon bureau de circonscription. J'effectue souvent trois tournées complètes des collectivités et j'en profite alors pour tenir des assemblées publiques quand je suis sur place. Je fais trois voyages par année. Entre

ces voyages, les ministres se rendent dans les collectivités une ou deux fois l'an. Ce mode de fonctionnement fait partie intégrante d'un gouvernement de type consensuel. Chacune de ces collectivités a un chef, deux des collectivités de ma circonscription ont des maires et deux ont des présidents métis. Je traite avec 10 représentants élus. Dans une circonscription plus centrale, comme Hay River ou Inuvik, je peux avoir à traiter avec un grand chef et une organisation métisse, en plus du maire.

Nadli : Je représente quatre collectivités, dont la plus éloignée se trouve à environ deux heures et demie de route. La plus près est située à 45 minutes de route. Lorsque l'assemblée ne siège pas ou que je n'ai pas à participer à des séances de comité, je passe l'essentiel de mon temps dans ma collectivité d'origine, il était donc logique pour moi d'avoir un bureau de circonscription dans ma collectivité. J'ai aussi un bureau qui fonctionne à temps partiel dans la collectivité la plus éloignée. Lorsque je visite les collectivités de ma circonscription, je commence par celle qui est la plus éloignée.

Blake : Lorsque j'ai été élu député, j'ai décidé d'ouvrir un bureau à Fort McPherson, parce que c'est la collectivité la plus importante. Le bureau a toujours été à cet endroit et la population est contente de ce choix. Je suis moi-même originaire de Tsiigehtchic et certains se demandaient si je n'allais pas déménager mon bureau là-bas. Beaucoup d'anciens s'arrêtent à mon bureau tous les deux ou trois jours pour savoir ce qui se passe ou pour me faire part de leurs préoccupations. Parce que nous sommes à Yellowknife pendant une centaine de jours par année en moyenne, je passe autant de temps chez moi dans ma famille. Durant l'été, nous disposons de beaucoup de temps pour nous déplacer dans notre circonscription. Je passe donc beaucoup de temps à Fort McPherson et je participe à de nombreuses activités à cet endroit et dans la collectivité d'Aklavik. Nous avons des jamborees durant la période de Noël et des célébrations auxquelles je contribue moi-même. Nous devons surveiller notre budget et comme je dois prendre l'avion pour me rendre à Aklavik, je dois vraiment choisir le bon moment pour y aller; par contre, on peut toutefois circuler en voiture l'hiver et cela aide beaucoup. De même, un rassemblement est organisé dans la région de la mer de Beaufort une fois l'an. J'y suis allé l'an dernier et j'ai vraiment aimé mon expérience.

RPC : Lorsque vous vous rendez dans des collectivités où il n'y a pas de bureau, où rencontrez-vous vos électeurs?

Blake : Il y a habituellement un aréna ou une salle que nous pouvons utiliser.

Menicoche : Même si elles sont petites, toutes nos collectivités disposent d'un aréna, d'une salle ou d'un bureau du conseil de bande doté d'installations pour tenir des réunions. De même, avant ou après les assemblées, nous nous rendons visiter les anciens dans leurs maisons ou leurs foyers et nous nous entretenons seul à seul avec eux. En fait, l'une des choses que j'ai constatées en traitant avec mes électeurs autochtones, c'est qu'ils n'utilisent pas le courriel, le téléphone ou même la poste. Ils préfèrent attendre que je leur rende visite pour me faire part de leurs besoins et de leurs préoccupations. Souvent, ils m'accueillent en disant : « Je vous attendais justement pour vous parler de ceci ou de cela » C'est intéressant.

RPC : L'ouverture de ces bureaux est-elle assujettie à des lignes directrices? Comment décidez-vous du personnel dont vous avez besoin et du type de services que vous offrirez?

Nadli : L'ouverture de bureaux de circonscription vise à assurer la présence du député dans la collectivité et dans la circonscription. La conception est laissée à la discrétion du député, mais nous devons nous plier aux politiques et aux procédures de l'Assemblée législative. Comme je ne

suis pas toujours à mon bureau, il est important que je puisse compter sur un employé de bureau d'expérience et sur une personne autonome au poste d'adjoint de circonscription (AC). Il est essentiel que la personne qui occupe ce poste comprenne la langue locale des Dénés Deh Gah Gotie. Nous nous efforçons de faire en sorte que notre bureau soit accessible au public, puisse venir en aide aux électeurs aux prises avec des préoccupations ou des problèmes particuliers et puisse aussi soutenir les collectivités dans l'organisation d'activités et de rencontres.

Blake : Il faut que la personne en poste au bureau soit en mesure de travailler avec tout le monde. Cela peut s'avérer difficile dans certaines petites collectivités. J'ai gardé à mon service l'AC de l'ancien député. Celle-ci m'a aussi aidé dans ma campagne, donc tout fonctionne bien. Elle a bon caractère et connaît très bien l'ensemble de la collectivité, de sorte que sa présence aide beaucoup. Parce que nos collectivités sont petites, nous connaissons habituellement davantage notre monde. Ça aussi, ça aide vraiment beaucoup.

Menicoche : Il n'y a pas de lignes directrices précises, mais nous devons respecter les limites de notre budget. J'ai quelqu'un en poste dans les petites collectivités qui agit

« Il est important d'avoir un lieu physique et un bureau, non seulement pour séparer la vie professionnelle de la vie personnelle, mais aussi pour contribuer à l'économie locale grâce à la location de locaux et à la création du poste d'AC. Dans la plupart des collectivités du nord, le taux de chômage frise les 40 %. »

~ Michael Nadli

comme personne-ressource auprès de celles-ci, mais il est également important d'avoir un bureau de circonscription central doté d'un AC compétent.

Blake : Un peu comme Kevin l'a mentionné, parce que je ne représente que trois collectivités, j'ai une personne-ressource dans chacune. Le salaire que je peux verser n'est que de 500 \$ par mois, mais mes employés sont quand même contents parce qu'il s'agit d'un emploi à temps partiel. S'il y a quoi que ce soit qui se produit dans la collectivité, ils m'en informent. Si les gens ont des préoccupations, ils vont prendre le temps de s'asseoir avec eux pour en parler.

RPC : Les parlementaires qui représentent des circonscriptions urbaines peuvent habituellement ouvrir un bureau à un endroit facile d'accès pour leurs électeurs. À titre de député d'une région rurale, trouvez-vous qu'il est moins important d'avoir un lieu physique à partir duquel travailler dans votre circonscription que de disposer d'un budget de déplacement pour vous rendre dans les différentes collectivités de votre circonscription? Est-ce que le travail s'effectue davantage par téléphone ou par courriel que par des rencontres en bonne et due forme avec les électeurs? L'existence d'un bureau fixe est-elle encore une nécessité?

Nadli : Il est important d'avoir un lieu physique et un bureau, non seulement pour séparer la vie professionnelle de la vie personnelle, mais aussi pour contribuer à l'économie locale grâce à la location de locaux et à la création du poste d'AC. Dans la plupart des collectivités du nord, le taux de chômage frise les 40 %. Selon la nature des préoccupations des électeurs, il est préférable de discuter des dossiers en personne plutôt que par téléphone ou par courriel. Pour ces raisons, je crois qu'il est nécessaire d'avoir un bureau fixe.

Menicoche : L'Assemblée législative a convenu qu'elle allait assumer le coût d'au plus cinq voyages par année dans chaque collectivité et cet argent n'est pas puisé dans notre budget de circonscription. Nous avons donc beaucoup d'occasions de nous déplacer pour rencontrer nos électeurs en personne.

RPC : Le nombre de dossiers que doivent traiter les employés des bureaux de circonscription des régions rurales et du nord est-il sensiblement différent de celui de leurs homologues des régions urbaines? Les questions à régler sont-elles généralement les mêmes ou si vos bureaux ont à traiter des problèmes qui sont particuliers aux régions rurales et du nord?

Blake : Je crois qu'il y a beaucoup de dossiers à traiter dans nos collectivités en raison de notre taux de chômage, qui est de 35 %. De même, nos collectivités ne disposent pas des mêmes installations que celles dont disposent les collectivités plus importantes, de sorte que la demande, que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation, est plus forte. Il y a beaucoup plus de pression dans nos petites collectivités parce que le niveau de service est moindre.

Menicoche : Je suis assez d'accord. L'un des problèmes que nous partageons, c'est la difficulté de recruter des infirmières pour nos petites collectivités, alors que les députés qui représentent des agglomérations plus importantes n'ont pas probablement pas ce problème.

Blake : Outre le problème des infirmières, il y a aussi celui de la GRC. Certaines de nos collectivités n'ont pas de détachement de la GRC, de sorte que les résidents doivent agir comme premiers répondants. Cela met beaucoup de pression sur eux.

*« [...] [L'] une des choses que j'ai constatées en traitant avec mes électeurs autochtones, c'est qu'ils n'utilisent pas le courriel, le téléphone ou même la poste. Ils préfèrent attendre que je leur rende visite pour me faire part de leurs besoins et de leurs préoccupations. Souvent ils m'accueillent en disant : « Je vous attendais justement pour vous parler de ceci ou de cela ».
~ Kevin Menicoche »*

RPC : Comparativement à vos homologues des régions urbaines, vous est-il plus difficile de garder en place vos bureaux et vos employés de circonscription?

Nadli : L'offre de locaux à bureaux est limitée dans les collectivités rurales.

Blake : Nos électeurs aimeraient qu'il y ait plus de bureaux, idéalement un dans chaque collectivité,

mais nous n'avons pas l'argent pour financer ça. Nous disposons d'un budget d'à peu près 90 000 \$, et il suffirait de doubler ce montant pour pouvoir faciliter la vie à nos électeurs en ouvrant davantage de bureaux. C'est quelque chose que les habitants de nos collectivités aimeraient avoir : un endroit à proximité où se rendre pour discuter de leurs préoccupations.

RPC : Dans beaucoup d'autres circonscriptions fonctionnant selon un système partisan, lorsque des députés provinciaux ou fédéraux quittent leurs postes ils ne transmettent pas leurs dossiers à leurs successeurs, et à moins que ceux-ci n'appartiennent au même parti, les employés en place sont remplacés. Dans un gouvernement non partisan comme celui des Territoires du Nord-Ouest, lorsqu'un député est défait ou prend sa retraite, est-il plus dans la tradition de garder les employés en place ou de renseigner le nouveau député sur les dossiers en cours?

Nadli : J'en suis à mon premier mandat et je n'ai pas eu l'occasion encore de vivre ce genre de transition, c'est à dire ce « passage du flambeau » entre le perdant et le gagnant à l'élection.

Blake : Je pense que ça varie d'un député à l'autre. L'ancien député de ma circonscription, qui a pris sa retraite après 16 années en poste, m'a vraiment beaucoup aidé et m'a prévenu de ce qui m'attendait. Ce qui est merveilleux avec le gouvernement de consensus, c'est que nous pouvons compter sur des attachés de recherche et que toute l'information transmise aux ex députés est gardée dans notre bibliothèque de recherche. Nous avons donc accès à toute l'information.

Menicoche : Les électeurs aiment traiter avec des AC compétents, c'est donc important que ceux-ci soient bien informés.

RPC : Comment les habitants de vos circonscriptions perçoivent-ils en général ces bureaux? Les voient-ils comme un guichet unique pour accéder aux services gouvernementaux? Comme des endroits où ils peuvent s'adresser lorsqu'ils ont maille à partir avec l'administration? Comme des symboles tangibles du lointain siège du gouvernement territorial?

Nadli : Je crois que les habitants de ma circonscription voient notre bureau comme un endroit où s'adresser lorsqu'ils ont besoin d'aide pour régler un problème. Le « bureau du député » est une expression courante que j'entends pour désigner notre bureau situé à l'étage inférieur de l'édifice gouvernemental local. Il y a aussi un Bureau des services gouvernementaux qui est censé être un guichet unique à partir duquel le public est dirigé vers les différents services offerts par le gouvernement. Je pense que notre bureau fait office d'ombudsman à l'occasion. Je préfère voir notre bureau de circonscription comme le « bureau du peuple ».

Blake : Je voudrais revenir sur ce que Michael a dit. Le gouvernement a récemment créé des bureaux de services gouvernementaux dans nos collectivités et j'ai la chance d'avoir deux de ces bureaux dans les trois collectivités que je représente et j'en aurai bientôt un troisième. Ces bureaux seront très utiles pour beaucoup de nos électeurs qui pourront se faire aider pour remplir des formulaires de demande de subventions ou d'inscription à d'autres

programmes et services. Par contre les portes de mon bureau de circonscription demeurent toujours ouvertes pour offrir ce même genre d'aide aussi.

Menicoche : Michael et Sonny ont fait mention des employés des services gouvernementaux. Dans les petites collectivités, ce sont des employés à temps partiel, mais ils peuvent répondre à certains besoins des électeurs qui veulent se prévaloir de services gouvernementaux ou qui ont des formulaires à remplir. Beaucoup de gens communiquent avec mon bureau parce qu'ils ont l'impression que les députés dans les Territoires du Nord-Ouest sont des intercesseurs. « Le gouvernement me refuse ceci ou cela, qu'est-ce que je peux faire? Je fais appel à vous parce que lorsque j'essaie de m'adresser à l'administration ou au gestionnaire régional, je

n'obtiens pas la réponse que je veux. » Nous sommes perçus comme une instance d'intercession – le bureau de dernier recours. Je leur dis que parfois, la réponse demeure négative, mais qu'en tant que député, je peux suivre le dossier pour eux. Ce que je constate, c'est que lorsque les gens n'obtiennent pas de réponse, ils ne savent plus quoi faire. S'ils obtiennent un « oui », le processus

continue, s'ils obtiennent un « non », ils savent quoi faire, mais il faut à tout le moins leur fournir une réponse.

RPC : En conclusion, avez-vous quelque chose à ajouter concernant les problèmes ou les difficultés auxquels sont confrontés les députés des régions rurales et du nord lorsqu'ils font leur travail de circonscription?

Blake : Je pense que l'un des problèmes propres à nos petites collectivités est celui qui se pose lorsque des gens sont sur le point d'être expulsés. Cela arrive souvent dans nos circonscriptions. Nous sommes alors pas mal leur dernier recours. Bien souvent, les ministres se montrent souples et donnent la chance à la personne de convenir d'un plan de paiement. Les gens apprécient vraiment l'aide qu'ils reçoivent de leurs députés et des ministres dans ce genre de situation. Autrement, ils se retrouvent sans logis ou doivent trouver refuge chez des membres de leur famille. Je pense que c'est là l'une des principales difficultés de nos petites collectivités.

« Nos électeurs aimeraient qu'il y ait plus de bureaux, idéalement un dans chaque collectivité, mais nous n'avons pas l'argent pour financer ça. Nous disposons d'un budget d'à peu près 90 000 \$, et il suffirait de doubler ce montant pour pouvoir faciliter la vie à nos électeurs en ouvrant davantage de bureaux. »
~ Frederick (Sonny) Blake Jr.

La Colombie-Britannique franchit un cap en matière de représentation féminine

L'hon. Linda Reid, députée provinciale

Maintenant que 36 % de ses députés sont des femmes, la Colombie-Britannique est la championne des provinces pour la représentation féminine. Ce sont aussi des femmes qui occupent des postes de décision comme ceux de lieutenant-gouverneur, de premier ministre et de président de l'Assemblée. Tout en célébrant ces progrès, Linda Reid, présidente de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, met en garde contre toute complaisance et engage les parlementaires du Canada et du reste du Commonwealth à continuer de mettre en œuvre les changements visant à faciliter un terrain d'égalité pour les femmes qui s'intéressent à la vie politique. Elle cite plusieurs innovations qui contribuent à augmenter le nombre des femmes députées et à améliorer leur vie de travail.



L'importance de l'égalité de représentation des femmes en politique est un thème récurrent dans les livraisons récentes de la *Revue parlementaire canadienne*. Des parlementaires ont parlé de leur expérience de la vie publique et souligné combien il importe que les femmes participent aux décisions politiques.

Les femmes ne se préoccupent pas des mêmes choses et offrent des perspectives et des expériences différentes. La recherche montre en outre que l'égalité des sexes en politique favorise la cohérence des politiques publiques et le bon fonctionnement des institutions.

La Colombie-Britannique a fait ces dernières années de grands progrès en matière de représentation féminine. Aux élections générales de mai 2013, le nombre des élues

a augmenté sensiblement et atteint un chiffre record dans l'histoire de la province. Trente des 85 sièges ont été remportés par des femmes, soit cinq de plus que dans la législature précédente. Leur nombre est passé à 31 depuis que la première ministre Christy Clark a remporté une élection complémentaire en juillet 2013.

Maintenant que 36 % de ses députés sont des femmes, la Colombie-Britannique est la championne des provinces pour la représentation féminine. Elle dépasse nettement le seuil de 30 % que les Nations Unies jugent nécessaire pour que les femmes puissent exercer une influence significative dans une assemblée. Elle dépasse même le seuil de 33 % que l'Association parlementaire du Commonwealth estime nécessaire pour que les femmes puissent exercer une influence.

Ce sont aussi des femmes qui occupent certains des postes de décision les plus importants. Ainsi le premier ministre, sept des 19 ministres et le lieutenant-gouverneur sont des femmes. C'est le cas aussi de plusieurs porte-parole de l'Opposition et du chef de l'Opposition en poste de 2001 à 2010. Je suis fière d'être la quatrième femme à occuper le poste de président de l'Assemblée et la première depuis 1994. Pour la première fois dans l'histoire de la province, le lieutenant-gouverneur, le premier ministre et le président de l'Assemblée sont des femmes.

Bien que nous ayons franchi plusieurs caps en Colombie-Britannique, il ne faut pas relâcher les efforts pour augmenter

Linda Reid est présidente de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Elle deviendra présidente de la section canadienne des Femmes parlementaires du Commonwealth en 2014.

le nombre des femmes en politique. Il reste encore beaucoup à faire pour augmenter leur représentation à l'échelle nationale et internationale. Certaines provinces ont beau avoir fait de grands progrès ces dernières années, le Canada n'arrive qu'au 54^e rang du classement mondial de l'Union interparlementaire « Les femmes dans les parlements nationaux » et est devancé par d'autres parlements en Europe, en Afrique du Sud et en Australie.

Comment peut-on augmenter la représentation féminine en politique de manière à mieux servir les intérêts de la société? Pourrait-on apporter à nos institutions politiques des changements en ce sens? Y a-t-il des leçons à tirer des récents succès de la Colombie-Britannique? Voilà quelques-unes des questions que je me pose en tant que présidente de l'Assemblée de la Colombie-Britannique et vice-présidente des Femmes parlementaires du Commonwealth.

Quelques-uns des moyens d'augmenter la représentation des femmes ont été exposés dans la *Revue parlementaire canadienne* et ailleurs. Il faut d'abord évidemment encourager les femmes à se présenter dans des circonscriptions gagnables. Il faut plafonner les dépenses de campagne à des niveaux raisonnables afin de loger hommes et femmes à la même enseigne. On peut aussi aider les candidates à payer entre autres leurs frais de garde ou soutenir les groupes de défense non partisans qui travaillent à sensibiliser les femmes à l'importance de l'action politique. Une réforme électorale peut aussi favoriser la parité. Voilà quelques-uns seulement des moyens d'encourager et de faciliter le saut des femmes en politique.

Depuis 23 ans que je suis députée provinciale, j'ai constaté combien peuvent être efficaces les mesures prises pour adapter le milieu de travail aux femmes. Il faut veiller à ce que notre milieu de travail puisse à la fois les attirer et les retenir. On peut par exemple adopter un calendrier parlementaire et des heures de séance qui favorisent la conciliation travail-famille en assurant la stabilité et la prévisibilité des heures de travail. En Colombie-Britannique, les heures de séance de l'Assemblée sont fixes depuis des années. L'Assemblée n'est jamais convoquée au pied levé; elle ne siège pas jusque tard dans la nuit ni le vendredi. Pendant la session, certaines

semaines sont réservées au travail en circonscription. De cette façon, il est beaucoup plus facile aux femmes de concilier leurs fonctions parlementaires avec leurs responsabilités familiales.

Au cours de ma carrière, j'ai vu combien des changements même mineurs peuvent faciliter l'entrée des femmes en politique. L'autorisation de partir en congé de maternité sans pénalité pendant que siège la Chambre a été pour moi un cadeau du ciel. À la naissance de mon fils, j'ai pu prendre quatre semaines de congé au lieu de quatre jours comme dans le cas de ma fille. Le réaménagement des édifices parlementaires peut aussi avoir un impact indirect. Par exemple, les femmes bénéficient de l'augmentation du nombre des toilettes pour dames et de la suppression des obstacles à l'accès des personnes handicapées. La Colombie-Britannique compte aujourd'hui trois députés qui se déplacent en fauteuil roulant, dont deux femmes.

Je tiens à souligner l'importance que peut revêtir le mentorat pour les femmes politiques, surtout lorsqu'elles font leurs premières armes. Comme le saut en politique n'est

facile pour personne, les parlementaires chevronnés peuvent être, par leurs conseils ou leur soutien, d'un précieux secours pour leurs collègues novices. Quand j'étais vice-présidente de l'Assemblée, par exemple, je recevais à déjeuner tous les mois les femmes députées de tous les partis. Une fois devenue présidente, j'ai invité les nouvelles élues à déjeuner

pour discuter de sécurité. J'aime rencontrer les femmes politiques, toutes allégeances confondues, et je compte bien continuer à le faire.

Selon une récente étude américaine, les hommes sont plus de deux fois plus susceptibles que les femmes de songer à briguer une charge politique. Cette mentalité doit changer. Comme l'a déclaré Hillary Rodham Clinton : « Il n'y a pas de vraie démocratie quand les femmes n'ont pas voix au chapitre. » Je souscris à ce principe de tout cœur et j'espère qu'un jour viendra où les femmes compteront pour au moins la moitié des élus et des ministres. Pour atteindre la parité, toutefois, il faudra des efforts concertés de la part à la fois des femmes et des hommes.

« Depuis 23 ans que je suis députée provinciale, j'ai constaté combien peuvent être efficaces les mesures prises pour adapter le milieu de travail aux femmes. Il faut veiller à ce que notre milieu de travail puisse à la fois les attirer et les retenir. »
~ Linda Reid

Apprentissage par l'expérience dans un bureau de circonscription : innovation pédagogique à l'Université Ryerson

Patrice Dutil

En 2013, des finissants du premier cycle au Département de science politique et d'administration publique de l'Université Ryerson se sont vu offrir la possibilité de faire partie de la première cohorte à s'inscrire à un cours novateur appelé Constituency Office Project (ci-après, « Projet dans des bureaux de circonscription »). Grâce à un jumelage à des députés fédéraux ou provinciaux de la région du Grand Toronto, le cours a permis aux étudiants de faire l'expérience pratique des théories politiques apprises en classe. Dans le présent article, Patrice Dutil décrit la démarche de création du cours, dresse la bibliographie de certains des ouvrages universitaires consultés, et fait part des commentaires reçus de la part des premiers participants au cours.

Le Département de science politique et d'administration publique de l'Université Ryerson a conçu et mis en place une expérience d'apprentissage innovante pour ses finissants du premier cycle. En collaboration avec les députés fédéraux et provinciaux de la région du Grand Toronto (RGT), le Département a mis sur pied un cours crédité qui comprend 80 heures de travail dans un bureau de circonscription ainsi que des projets de recherche additionnels. Le cours est rapidement devenu un fleuron du programme du Département : une innovation pédagogique pouvant établir une nouvelle norme en enseignement des sciences politiques au pays.

Ce projet a pour objectif de donner aux étudiants une idée des aspects pratiques entourant la représentation des électeurs, la prestation de services de première ligne, et

l'aide aux citoyens pour qu'ils s'y retrouvent parmi les ministères. Jusqu'à présent, le cours s'est avéré un projet valable et reproductible, moyennant quelques adaptations, à l'échelle nationale. On continue d'améliorer la façon d'offrir l'expérience, mais ces efforts avant gardistes ont porté fruit, notamment en permettant aux étudiants de se familiariser avec une partie du véritable travail des représentants élus, et en leur permettant de découvrir ce qui est devenu un élément important des réalités de la démocratie canadienne.

Dans de nombreuses régions au pays, les bureaux de circonscription accueillent déjà des étudiants, mais ce genre d'initiative vient principalement des facultés de travail social qui souhaitent permettre aux étudiants d'acquérir de l'expérience dans l'aide aux citoyens. (Il importe de souligner que dans certaines grandes villes, des départements d'urbanisme et de géographie placent aussi des étudiants stagiaires dans des bureaux de conseillers municipaux.) Ce genre d'affectation tombe sous le sens, mais les étudiants qui s'y inscrivent ont généralement le choix de compléter leur stage dans tout autre organisme se consacrant au travail social. En fait, les étudiants en travail social ne sont pas tenus de suivre des cours de science politique dans le cadre de leur cursus. Par conséquent, leur stage dans un bureau de circonscription est entièrement axé sur le volet social du travail effectué au bureau. Habituellement, le stage est obligatoire pour l'obtention d'un diplôme, sans toutefois être un cours crédité.

Patrice Dutil est professeur au Département de science politique et d'administration publique et à la Yeates School of Graduate Studies de l'Université Ryerson. Président de la Champlain Society, M. Dutil a également assumé les fonctions de directeur général par intérim et directeur de la recherche à l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC), et celles de coordonnateur du programme « Du Parlement au campus » de l'Association canadienne des ex-parlementaires, de 2008 à 2013.



Les étudiants de Ryerson ont été placés dans les bureaux de circonscription de la RGT appartenant à députés fédéraux and provinciaux provenant de divers partis politiques, incluant (de la gauche) Bernard Trottier, député fédéral, Glen Murray, député provincial, Carolyn Bennett, députée fédérale, Andrew Cash, député fédéral, (prochaine page) Jonah Schein, député provincial et Ted Opitz, député fédéral.

Ce cours de fin de premier cycle offre aux étudiants en science politique de Ryerson l'occasion d'acquérir de l'expérience pratique et de faire le lien entre la théorie et les compétences acquises en classe, et le monde réel du travail des parlementaires et de leur indispensable personnel de circonscription. L'aventure s'est avérée un franc succès pour les trois partenaires impliqués. Les étudiants se sont dits extrêmement satisfaits dans leur évaluation du cours et ils ont obtenu un crédit pour leur travail et leurs études, les bureaux de circonscription ont, quant à eux, obtenu de l'aide, et l'Université Ryerson a pour sa part créé un nouvel outil de liaison qui sert de tremplin entre la vie universitaire et le monde réel du travail pour les futurs diplômés.

Le fonctionnement

Le cours n'est donné qu'à la session d'hiver, mais l'enseignant doit commencer à le préparer dès le début de l'année universitaire. Il communique alors avec les parlementaires de la RGT pour les inviter à accueillir un stagiaire. La réponse à nos premières requêtes a été incroyablement positive, avec plus de 50 bureaux ayant accepté d'accueillir un stagiaire.

À la fin octobre, le Département annonce aux finissants du premier cycle que le cours aura lieu comme prévu. Les étudiants doivent s'inscrire, et indiquer leur choix de circonscription. Ils sont toutefois fortement encouragés à acquérir leur expérience de travail dans leur circonscription si possible. On leur demande de préciser toute préférence pour

un parti, s'il y a lieu (ce qui ne s'est pas avéré un problème étant donné que moins de cinq pour cent des étudiants ont déclaré une allégeance politique, et qu'on a aisément pu respecter leur préférence compte tenu de la variété de députés fédéraux et provinciaux des partis libéral, néo-démocrate et

conservateur de Toronto).

Comme l'Université Ryerson attire des étudiants des quatre coins de la RGT, l'exercice de jumelage a été relativement simple, même si de nombreux étudiants avaient exprimé le désir de travailler dans un bureau de circonscription du centre-ville, à proximité

du campus. Un seul étudiant est affecté par bureau, et le jumelage se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi pour les circonscriptions du centre-ville jouissant d'une grande popularité. Certains étudiants ont demandé d'être affectés dans des circonscriptions situées à l'extérieur de la RGT, car ils habitaient dans les résidences, mais retournaient à la maison les fins de semaine. Il a également été possible de satisfaire à cette demande.

À la mi-décembre, une fois l'exercice de jumelage terminé, les étudiants sont conviés à une séance d'information avec l'enseignant. Celle-ci comprend les principales consignes, des rappels et des conseils, ainsi que des présentations faites par le personnel professionnel des bureaux de circonscriptions et d'anciens étudiants.

Le cours débute en même temps que la session d'hiver, lorsque les étudiants se présentent à un bureau de circonscription pour commencer leur stage. Ils doivent travailler huit heures par semaine pendant dix semaines, de la

Ce projet a pour objectif de donner aux étudiants une idée des aspects pratiques entourant la représentation des électeurs, la prestation de services de première ligne, et l'aide aux citoyens pour qu'ils s'y retrouvent parmi les ministères.



première semaine de janvier jusqu'à la fin du mois de mars. Même si bon nombre d'entre eux acceptent volontiers de faire plus d'heures, le cours n'exige que 80 heures.

En travaillant aux côtés des employés de circonscription, les étudiants prennent immédiatement conscience du lien entre les discussions théoriques qu'ils ont eues dans le cadre de leurs études et le travail des représentants élus. Ils peuvent apporter leur aide dans une grande variété de domaines (communications stratégiques, relations avec les intervenants, relations avec les médias, liaison avec la collectivité, planification d'activités, administration et établissement du budget du bureau, gestion de données, correspondance, traitement des dossiers, etc.)

Les étudiants doivent aussi satisfaire aux exigences du programme universitaire, qui en comptait deux pour la session. La première consistait à soumettre un journal dans lequel ils consignaient leurs réflexions quotidiennes sur le travail accompli. L'autre prenait la forme d'une liste de lecture regroupant des articles universitaires sur les bureaux de circonscription dans les régimes parlementaires de style britannique remise aux étudiants, et à partir de laquelle ils devaient faire une réflexion sur la mesure dans laquelle les constats révélés dans les travaux de recherche correspondaient aux réalités vécues.

Le corpus de recherches sur le rôle des bureaux de circonscription et leur travail n'est pas particulièrement riche au Canada. Sur cette liste, on trouve, entre autres, l'indispensable « Comment organiser efficacement son bureau de circonscription » de Peter MacLeod (*Revue parlementaire canadienne*, 2006); « Party Constituency Associations and the Service, Policy and Symbolic Responsiveness of Canadian Members of Parliament », récent ouvrage de Royce Koop (*Revue canadienne de science politique*, 2012); « The Effects of Race and Gender on Constituency Service » de Sue Thomas (*Western Political Quarterly*, 1992); de même que « The Puzzle of Constituency Service » de Pippa Norris (*The Journal of Legislative Studies*, 1997).

La liste compte également quelques classiques, comme *L'action des partis politiques dans les circonscriptions au Canada* de R. K. Carty (Études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, 1991); « Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses » de Harold D. Clarke et coll. (*Revue canadienne de science politique*, 1975); l'étude de C.E.S. Franks intitulée « Members and Constituency Roles in the Canadian Federal System » (*Regional and Federal Studies*, 2007); « The Political Ecology of Representation in English Canada: MPs and their Constituencies » d'Eagle Munroe (*American Review of Canadian Studies*, 1998); et « Constituency Service among Sub-national Legislators in Australia and Canada » de John Halligan et coll. (*Legislative Studies Quarterly*, 1988) pour ne nommer que ceux-là.

Étant donné la dimension multiculturelle très marquée des étudiants de l'Université Ryerson, on leur a également présenté certains articles marquants sur les circonscriptions publiés un peu partout dans le monde.

En guise d'exemple, on a demandé aux étudiants, dans le cadre de leur examen de l'expérience britannique, de se pencher sur les textes suivants durant leur stage : « MPs Expenditure and General Election Campaigns: Do Incumbents Benefit from Contacting their Constituents? » de Ron Johnston et Charles Pattie (*Political Studies*, 2009); et « Still Talking, But is Anyone Listening? The Changing Face of Constituency Campaigning in Britain, 1997-2005 » de Charles Pattie (*Party Politics*, 2009).

Les répercussions du travail des circonscriptions dans d'autres pays européens ont également été abordées dans les articles suivants : « The Constituency Orientation of Modern TDs » d'Eimear O'Leary (*Irish Political Studies*, 2011); « Belgian Affairs and constituent preferences for "good constituency members" » d'Audrey Aube et coll. (*Acta Politica*, 2012); « Constituency Service in Turkey: A Survey on MPs » d'Yasushi Hazama (*European Journal*



of Turkish Studies, 2005); et « Constituency Activity and Representational Roles among Australian Legislators » de Donley Studlar et Ian McAllister (The Journal of Politics, 1996).

Les lectures servent également à orienter les étudiants dans leur travail de fin de session : un document de recherche sur un aspect du travail du bureau de circonscription dans lequel ils ont été stagiaires.

Le document de recherche de fin de stage

Le document final d'environ 25 pages dans lequel les étudiants ont documenté un aspect du travail exécuté dans leur bureau de circonscription constituait un travail clé de leur stage. Les sujets, extrêmement variés, témoignaient du large éventail d'intérêts suscités auprès d'eux.

Plusieurs documents se sont démarqués en examinant comment les petits bureaux de circonscription parvenaient à servir une clientèle extrêmement variée sur les plans de l'origine ethnique, de la langue, de l'expérience et de la connaissance des affaires canadiennes.

Certains étudiants ont analysé les projets de loi du député et ont analysé comment ces mesures étaient en lien (ou non!) avec les préoccupations de la circonscription. Bon nombre des étudiants ayant fait un stage au centre-ville de Toronto ont été à même de constater à quel point les questions relatives à l'immigration monopolisent le temps et l'énergie du personnel des bureaux de circonscription, et ils ont examiné les divers aspects de ce défi. Un étudiant s'est attardé aux « blocages » au sein d'Immigration Canada, tandis qu'un autre a documenté les pratiques de « dépannage

» d'un bureau particulièrement doué pour résoudre ce qui semble être des causes perdues.

Beaucoup d'étudiants ont été grandement impressionnés par les stratégies de liaison, et ont analysé comment les députés soucieux parvenaient à tirer profit au maximum du temps dont ils disposent les fins de semaine pour sympathiser avec leurs électeurs de tous les milieux. Un étudiant particulièrement observateur a évalué les « stratégies de marque » des bureaux de circonscription à l'aune de leur conformité aux règlements du gouvernement du Canada visant à faire des bureaux de circonscription des comptoirs de service neutres conçus pour servir tous les Canadiens, peu importe pour quel parti ils ont voté. Enfin, de nombreux étudiants ont examiné les motivations et les parcours des membres du personnel avec qui ils ont travaillé.

Un étudiant a même fait un sondage mémorable pour documenter dans quelle mesure les habitants de la circonscription étaient au fait de l'existence d'un bureau de circonscription!!

À la fin de la session, les étudiants se sont réunis dans le cadre d'un séminaire, et chacun d'entre eux a présenté

un court exposé oral sur son projet de recherche. Un ancien député provincial a assisté à une partie de l'atelier et a fait part de ses réflexions sur le travail des bureaux de circonscription et l'influence qu'ils exercent sur les politiques des circonscriptions.

L'évaluation

Le projet a été une réussite à plusieurs égards. Une étudiante a été embauchée dès l'obtention de son diplôme par le bureau de circonscription où elle avait fait son stage. Bon

« J'ai appris autant de cette expérience que dans tous mes cours réunis, parce que le fait d'être sur place et de participer au traitement de dossiers m'a donné une idée précise de ce que sont une vie et une carrière au gouvernement. »

~ Commentaire tiré d'une évaluation du cours

nombre d'entre eux ont décidé de continuer à s'impliquer, et tous ont dit à quel point ils ont été impressionnés par ce volet de la démocratie canadienne qui leur était totalement inconnu. Un étudiant a décrit son expérience comme suit : « J'ai appris autant de cette expérience que dans tous mes cours réunis, parce que le fait d'être sur place et de participer au traitement de dossiers m'a donné une idée précise de ce que sont une vie et une carrière au gouvernement. » Un autre a fait valoir : « [cette expérience] a façonné ma vision de la scène politique. Au lieu de centrer mon attention sur les mesures gouvernementales venant des hautes instances, je serai plus attentif aux répercussions des politiques sur le terrain. » Un étudiant fait d'ailleurs remarquer : « je ne crois pas que cette expérience a changé mes points de vue sur la politique en général; je crois qu'elle m'a donné une perspective réelle du travail d'un député et à quel point ce travail peut être chronophage. »

Il y a eu des bons coups et des ratés. Un étudiant a écrit avec enthousiasme qu'il avait rencontré le premier ministre lors d'une activité à peine quelques semaines après son arrivée au travail, une occasion qu'il n'aurait pas crue possible auparavant. Les étudiants qui ont eu l'occasion d'accompagner un député lors d'activités ont été enchantés de cette expérience. Il y a cependant eu quelques déceptions. Beaucoup d'étudiants ont signalé que le bureau auquel ils étaient affectés n'était pas très occupé, et qu'ils n'ont pas pu mettre à profit leurs talents autant qu'ils l'avaient espéré. Un étudiant a dit tout haut ce que bien d'autres pensaient tout bas quand il a déclaré sans détour : « le personnel du bureau ne savait pas quoi faire de moi ». Nous croyons toutefois que ce problème peut être résolu grâce à une meilleure communication avec le personnel du bureau de circonscription.

Les clefs de la réussite

Dans une situation de placement d'étudiants, la réussite dépend dans une certaine mesure des bureaux ou organismes d'accueil, mais elle dépend surtout des étudiants. Voici les conseils donnés aux étudiants dans le cadre de cette expérience :

1. Penser « politiquement » — et se rappeler qu'il est là en tant que politicologue, et non comme travailleur social. Réfléchir à ce qu'il peut faire pour aider le député fédéral ou provincial à améliorer sa relation avec la communauté ou sa compréhension des enjeux politiques de la circonscription.

2. Proposer son aide pour les activités de liaison. Il y a toujours quelque chose à faire pour mieux faire connaître un politicien dans une collectivité, par exemple : dresser une liste de contacts, créer des affiches, des dépliants, des publipostages (bulletins parlementaires), apporter des améliorations au site Web, etc. Comme beaucoup de bureaux sont dotés d'un « coordonnateur de la liaison », l'adéquation était parfaite.

3. Offrir ses services pour faire des recherches sur les enjeux locaux et rédiger des notes d'information. On peut certainement tenir pour acquis que : « il y a toujours quelque chose qui se passe ». Qui plus est, un supplément d'« intelligence » n'a jamais fait de mal à personne, et en sa qualité d'étudiant en science politique, il a été formé pour suivre les enjeux d'actualité.

4. être un praticien réfléchi. L'idée, c'est d'être attentif au milieu (physique, politique et personnel) du bureau de circonscription. Comment les idées politiques se traduisent-elles dans les gestes du personnel, et dans ceux du député?

5. Tenir à jour le journal quotidien en prenant quelques minutes à la fin de chaque quart de travail pour y consigner les principales activités et réflexions à la lumière de la documentation présentée dans le cours.

Lorsqu'on a demandé aux étudiants s'ils recommanderaient ce cours à leurs amis, ils ont répondu « oui » à l'unanimité. Beaucoup d'étudiants ont suggéré de doubler la durée du cours pour qu'il englobe les deux sessions de l'année universitaire, mais beaucoup se sont plaints que le cours était trop exigeant en temps et en efforts. L'innovation dans l'enseignement des sciences politiques peut être démontrée, mais certaines choses ne changent pas...

Perceptions et rendement : Les députés sont-ils à la hauteur?

Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo

*S'inspirant de plusieurs chapitres de l'ouvrage *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance*, l'article d'Elisabeth Gidengil et de Heather Bastedo passe en revue les notes accordées par les citoyens à leurs représentants élus et examine plusieurs aspects clés du rendement des députés à la lumière de cette pondération. Après avoir évoqué quelques-unes des raisons pouvant expliquer l'écart entre la façon dont les citoyens perçoivent leurs députés et la façon dont les députés s'acquittent de leur rôle de représentant, les auteures proposent certaines voies à explorer pour améliorer l'image publique des députés.*

Le Canada tire de l'arrière par rapport à d'autres démocraties établies pour ce qui est de la satisfaction à l'égard du fonctionnement de la démocratie. En fait, seule une faible majorité de Canadiens (55 %) sont satisfaits du rendement démocratique du pays, ce qui place le Canada au 11^e rang parmi les 20 pays où la même question a été posée¹. Qui plus est, l'insatisfaction à l'égard du fonctionnement de la démocratie au Canada s'est accentuée ces dernières années. Les Canadiens semblent être particulièrement mécontents du rendement de leurs députés². Mais leur insatisfaction est-elle justifiée?

En nous inspirant de plusieurs chapitres de l'ouvrage *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance*, nous passons en revue les notes accordées par les citoyens à leurs représentants élus et examinons plusieurs aspects clés du rendement des députés à la lumière de cette pondération. Après avoir évoqué quelques-unes

des raisons pouvant expliquer l'écart entre la façon dont les citoyens perçoivent leurs députés et la façon dont les députés s'acquittent de leur rôle de représentant, nous proposons certaines voies à explorer pour améliorer l'image publique des députés

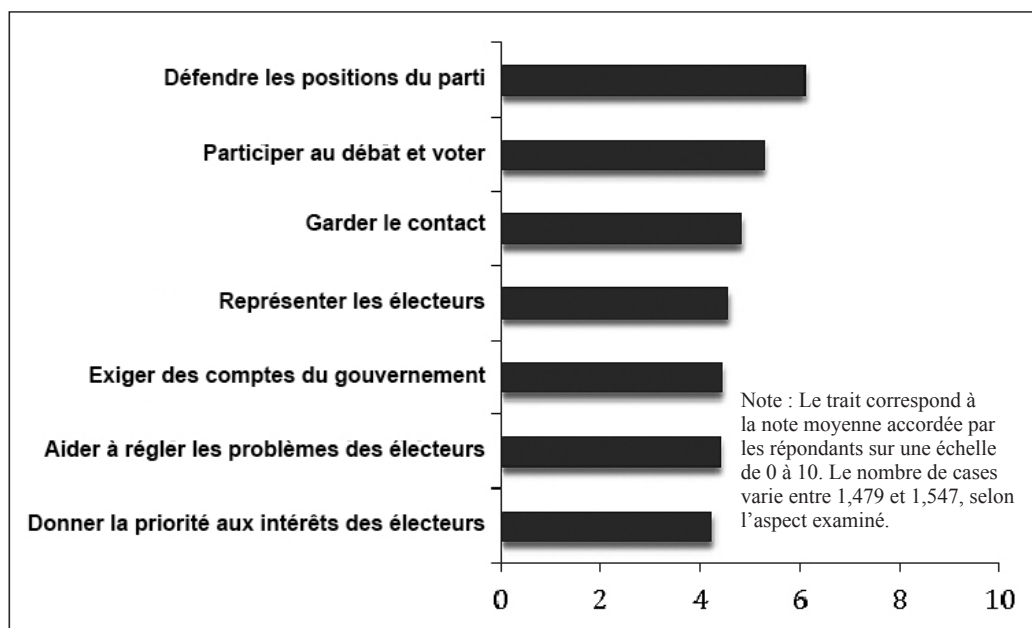
Perceptions du public

La figure 1 présente l'évaluation que font les Canadiens de divers aspects du travail de député³. Les résultats montrent que les députés obtiennent des notes particulièrement faibles (4,2) lorsque vient le temps d'évaluer leur capacité à faire passer les intérêts des électeurs avant les leurs. Leurs résultats sont légèrement meilleurs lorsqu'on évalue leur capacité de traiter les problèmes de leurs électeurs (4,4), de faire valoir le point de vue de leurs électeurs (4,5) et de garder le contact avec les électeurs et les groupes locaux (4,8). Ces jugements sont sévères. Bien des Canadiens semblent voir les députés comme des personnes intéressées et incapables de s'acquitter de leur rôle de représentant de leur circonscription. Il est également inquiétant de constater que les députés n'obtiennent pas la note de passage pour ce qui est de leur capacité d'exiger des comptes du gouvernement (4,4). Les évaluations sont un peu plus positives lorsque vient le temps d'évaluer leur capacité de participer au débat et de voter sur des questions à la Chambre des communes (5,3) et de défendre les positions de leurs partis (6,1), mais comme le souligne Ruderman, ces tâches sont relativement éloignées de la réalité quotidienne des électeurs⁴.

L'autre perception répandue veut que les élus au Parlement se montrent incapables d'honorer la plupart de leurs promesses. C'est ce qui ressort clairement lorsqu'on

*Elisabeth Gidengil est titulaire de la Chaire d'histoire Hiram Mills et directrice du Centre pour l'étude de la citoyenneté démocratique à l'Université McGill. Elle a été chercheuse associée aux fins de l'Étude électorale canadienne, en 1993, 1997, 2000, 2004, et chercheuse principale, en 2008. Heather Bastedo est titulaire de la bourse de perfectionnement postdoctoral Skelton-Clark à l'Université Queen's. Ses recherches portent actuellement sur la psychologie de la participation électorale chez les jeunes et de la représentation démocratique. Toutes deux ont coécrit l'ouvrage *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance* que fera paraître en août 2014, l'University of Washington Press.*

Figure1 : Fiche de rendement du député



Source : Samara Citizens' Survey.

demande aux répondants d'évaluer le rendement du Canada à l'égard de différents aspects. La capacité de tenir ses promesses obtient l'un des moins bons scores (5.0) sur une échelle de zéro à 10; seules les questions relatives à l'honnêteté des représentants du gouvernement (4.8) et à la corruption en politique (4.5) obtiennent des pointages plus faibles encore⁵. Le Parlement lui-même obtient tout juste la note de passage (5.6) pour ce qui est de son degré de représentativité de la société canadienne. Par ailleurs, une majorité de répondants (56 pour cent) sont insatisfaits de la façon dont les députés canadiens font leur travail.

Comparer les perceptions et le rendement

Dans quelle mesure ces perceptions négatives sont-elles justifiées? Les piètres résultats obtenus en ce qui a trait à la représentativité du Parlement sont justifiés – du point de vue de la représentation descriptive. La représentation descriptive est atteinte lorsque les représentants élus ressemblent à ceux qu'ils représentent⁶. Le Parlement canadien est loin d'être à l'image de l'électorat. La proportion de femmes, d'Autochtones, d'immigrants, de membres des minorités visibles et de jeunes au Parlement a toujours été très inférieure à ce qu'elle est dans la population en général. Il reste cependant que la 41^e législature reflète plus fidèlement la diversité de la société canadienne. De plus, la sous-représentation numérique des femmes, des Autochtones, des membres des minorités visibles et des immigrants est compensée dans une certaine mesure par

les nominations que fait le premier ministre. Ces groupes demeurent néanmoins sous-représentés dans la plupart des postes parlementaires.

Une représentation descriptive fidèle ne garantit pas bien sûr que le Parlement sera à l'écoute. À l'inverse, le Parlement peut être à l'écoute même s'il n'est pas à l'image de l'électorat. En ce qui concerne la représentation effective, les représentants élus sont à l'écoute dans la mesure où ils agissent dans l'intérêt de ceux qui les ont élus⁷. La représentation effective est beaucoup plus difficile à quantifier que la représentation descriptive, mais il est possible de s'en faire une meilleure idée en comparant les priorités stratégiques des Canadiens, telles qu'exprimées dans les sondages d'opinion, et celles du Parlement, telles qu'exprimées lors des débats.

À cette fin, Blidook met en parallèle les données d'enquête et l'analyse des questions abordées lors de la période des questions, dans les déclarations des députés conformément à l'article 31 du Règlement et dans les débats législatifs, afin d'évaluer la mesure à laquelle les déclarations des députés ont écho aux priorités du public et suivent l'évolution de ces priorités⁸. Les résultats donnent à penser que la perception du public selon laquelle les députés sont inaccessibles et peu à l'écoute des préoccupations du public sont trop sévères⁹. Il y a certes quelques différences notables entre les priorités du public et celles du Parlement, et cela est compréhensible. Ainsi, les soins de santé sont une priorité du public, mais ils sont principalement de compétence provinciale.

À l'inverse, le commerce ne fait pas partie des préoccupations des Canadiens, mais compte tenu de son importance pour le bien-être du Canada, le Parlement, lui, s'y intéresse. Il est plus difficile de justifier l'écart observé en ce qui concerne la criminalité. Toutefois, il y a aussi des questions, comme le travail, l'emploi et l'économie, la fiscalité et les questions financières, à l'égard desquelles les priorités du public et du Parlement sont assez proches les unes des autres.

La notion d'« agir dans l'intérêt » des électeurs est ambiguë : les députés devraient-ils se sentir tenus d'obéir aux souhaits et aux opinions de leurs électeurs ou s'ils devraient agir comme des mandataires qui font ce qu'ils croient être dans l'intérêt de leurs électeurs? La réponse à cette sempiternelle question n'est pas simple. Eagles et ses collègues se sont servis des entrevues de départ menées par Samara auprès de 79 ex députés, avec le concours de l'Association canadienne des ex-parlementaires, pour faire la lumière sur la façon dont les députés eux-mêmes voient leur rôle de représentant¹⁰.

Les positions des ex-députés diffèrent nettement quant au poids à accorder à l'avis des électeurs de leur circonscription dans le processus législatif. Certains estiment qu'ils ont l'obligation de respecter l'opinion des électeurs; d'autres se voient comme des mandataires; tandis que plusieurs autres ont pris le parti de concilier les vœux des électeurs et les considérations partisans. Les ex députés réformistes sont les plus susceptibles d'opter pour un rôle de délégué. Le poids accordé par ces ex députés aux opinions de leurs électeurs varie, selon les particularités de la circonscription, par exemple la marge avec laquelle ils ont été élus et l'homogénéité de l'électorat, de même qu'en fonction du degré de discipline de parti auquel ils sont assujettis.

Il convient de signaler que la discipline de parti est un facteur qui aide à donner suite aux promesses électorales. Les Canadiens accordent tout juste la note de passage lorsqu'on leur demande d'évaluer la capacité des députés de tenir leurs promesses. Ces perceptions négatives ne cadrent toutefois guère avec les résultats objectifs. Pétry compare les engagements précis énoncés par les conservateurs dans leur programme de 2011 et les réalisations de leur gouvernement durant sa première année au pouvoir¹¹. Son analyse révèle que bon nombre des engagements pris par les conservateurs durant la campagne ont effectivement été honorés : dès le début de son mandat, le gouvernement conservateur avait respecté ou partiellement respecté près de 65 % de ses engagements électoraux¹².

Il ressort que la plus grande différence observée entre les perceptions et le rendement des députés concerne le travail de circonscription. Les entrevues confirment que bien des députés consacrent énormément de leur temps et de leur énergie à aider leurs électeurs à résoudre des problèmes¹³. Il est clair aussi que bon nombre d'entre eux trouvent que cet aspect est la partie la plus gratifiante de leur travail. Certains

députés répugnent toutefois à devoir consacrer leur week-end aux affaires de la circonscription et ont bien du mal à croire que les députés aiment ce travail et y consacrent beaucoup de temps, et il est important de le souligner. La portée et la nature du travail de circonscription varient considérablement selon que le député représente une circonscription rurale ou une circonscription urbaine. Un député de Winnipeg fait observer que le travail de circonscription est particulièrement important pour « [...] les députés qui occupent des sièges qu'ils ont remportés de justesse ou par une faible marge ou qui sont relativement néophytes et sentent le besoin d'être davantage présents dans leur circonscription et de servir pour se démarquer aux yeux de leurs électeurs¹⁴ ».

Qu'est ce qui motive les évaluations négatives du rendement des députés au travail?

Il est frappant de voir comment le degré d'engagement des députés à servir leur circonscription ne cadre pas avec le constat d'échec que font bon nombre de Canadiens lorsque vient le temps d'évaluer la capacité des députés de régler les problèmes des électeurs ou de garder le contact avec les électeurs et les groupes locaux. Les Canadiens accordent les plus piètres notes aux députés précisément là où ceux-ci affirment consacrer une bonne part de leur énergie. De même, le sentiment fort répandu selon lequel les élus au Parlement ne tiennent pas leurs promesses et ne tiennent pas compte de ce que les Canadiens pensent, est trop sévère. La question est la suivante : pourquoi autant de Canadiens se trompent-ils?

Est ce un manque de connaissances politiques?

Il se peut que le jugement négatif que portent les Canadiens sur le rendement des députés au travail découle d'un manque d'acuité politique. Cette piètre évaluation peut parfois être attribuable à un manque de connaissances de base des députés et de leur travail. Blidook, par exemple, est d'avis que bien des Canadiens peuvent penser que les députés ne sont pas à l'écoute de leurs préoccupations parce qu'ils ne sont tout simplement pas conscients du degré d'écoute qui caractérise effectivement le Parlement. L'information sur ce qui se passe au Parlement ne manque pas, mais rares sont ceux qui sont intéressés à visionner des vidéos en ligne des délibérations ou à consulter des sites Web créés à l'initiative de citoyens pour renseigner la population sur ce que font les députés. Comme Blidook le fait observer, « le Parlement n'est pas un sujet particulièrement intéressant ou passionnant pour la plupart des citoyens¹⁵ ».

Les gens ont tendance à compenser leur manque d'information en s'appuyant sur des stéréotypes¹⁶. Si l'évaluation négative du rendement des députés au travail est le reflet de stéréotypes qui véhiculent à tort l'idée que les élus sont insensibles et cherchent uniquement à se mettre en valeur, il serait normal de s'attendre à trouver une forte corrélation entre le faible niveau de connaissances

politiques et la sévérité du jugement porté sur le rendement des députés. Or Ruderman et Pétry ont tous deux examiné cette possibilité, mais ont trouvé très peu d'arguments à l'appui. Contrairement aux attentes, les Canadiens qui se souviennent du nom de leur député sont beaucoup moins susceptibles de croire que les élus tiennent leurs promesses et ils sont plus sévères encore lorsqu'ils évaluent le rendement global de leur député. Par ailleurs, il n'y a aucun lien entre les notes globales accordées et les connaissances politiques en général. Il semble que le faible niveau de connaissances n'est pas la raison qui explique l'insatisfaction du public à l'égard du rendement des députés. Il faut chercher ailleurs.

Faut-il faire porter le blâme au « journalisme agressif » ?

L'une des autres explications possibles réside dans la façon dont les médias rendent compte de ce qui se passe au Parlement. La couverture que font les médias des travaux parlementaires est en grande partie axée sur la période des questions, au cours de laquelle se concentrent la plupart des échanges partisans. Comme le déplore un ex député néo-démocrate, « [...] ce sont les échanges musclés à la période des questions qui font la manchette. Ce ne sont pas les débats sérieux, ni l'information transmise à la population canadienne concernant des dossiers complexes. La plupart des médias banalisent les questions d'affaires publiques; non seulement ils les banalisent, mais ils concentrent leur attention sur les aspects négatifs¹⁷ ». Le cadre dans lequel se déroule le « vrai travail » du Parlement est beaucoup moins susceptible d'attirer l'attention des médias. De plus, les exemples de situations où des élus ont tenu leurs promesses n'ont probablement rien pour faire la manchette. Il est clair que ces situations ont beaucoup moins de chances de retenir l'attention des médias que les promesses non tenues. Comme Pétry le souligne, « [i]l est relativement rare que les médias fassent état des promesses tenues¹⁸ ».

Les chercheurs ne s'entendent pas sur l'impact des médias d'information sur la désaffection du public à l'égard de la politique. Certains parlent de « spirale de cynisme¹⁹ ». Ces chercheurs soutiennent que la couverture médiatique met exagérément l'accent sur les jeux partisans; ce qui a pour effet d'alimenter le cynisme du public à l'égard de la politique. D'autres chercheurs accréditent l'idée d'un « cercle vertueux²⁰ ». Selon ce point de vue, la consommation de médias d'information accroît l'intérêt pour la politique et l'engagement politique.

En ce qui concerne l'évaluation que font les Canadiens du rendement des députés au travail, il y a tout lieu de croire que l'hypothèse du « cercle vertueux » est la bonne. Les personnes qui suivent davantage l'actualité à la télévision et dans les journaux ont tendance à mieux évaluer la capacité des députés de tenir leurs promesses. Ruderman, quant à lui, ne voit aucun élément permettant d'affirmer que ceux qui suivent davantage l'actualité font une évaluation plus négative des députés. Au contraire, la lecture des nouvelles

sur Internet est un excellent indice du degré de positivisme de l'évaluation qui sera faite du rendement global des députés au travail.

Bien sûr, il se peut que ceux qui se désintéressent de la politique soient moins portés à s'intéresser à l'actualité politique parce que le traitement sensationnaliste, exagérément négatif et axé à outrance sur l'aspect « course de chevaux » de la politique les rebute. Toutefois, les analyses menées par Bastedo et ses collègues produisent une évaluation plus nuancée de la qualité de la couverture de la scène politique²¹. L'essentiel de ce que nous savons à propos de la nature de la couverture médiatique provient d'études menées pendant des campagnes électorales, mais dans ce cas-ci, les chercheuses ont plutôt choisi d'analyser la couverture de trois projets de loi qui ont dominé le programme législatif du gouvernement fédéral à l'automne 2011²². La majorité de la couverture, en particulier dans la presse, met effectivement l'accent sur le processus ou sur la politique. Les chercheuses signalent aussi que la perception négative n'est pas aussi répandue que les critiques l'affirment, en particulier à la télévision. Leurs conclusions donnent à penser que « la presse est critique et réagit, mais elle n'est pas hostile²³ ». Par contre, la couverture des trois projets de loi ne s'est pas avérée particulièrement instructive.

Expériences frustrantes avec le gouvernement ?

Les études menées en marge de la rédaction de *Canadian Democracy from the Ground Up : Perspective and Performance* donnent à penser que l'évaluation que font les Canadiens des députés est fortement influencée par leurs expériences quotidiennes avec le gouvernement. Comme le fait observer Joe Soss, « les assemblées législatives peuvent être le théâtre d'activités politiques plus intenses, mais le poste de police, le bureau des véhicules automobiles et l'Internal Revenue Service sont pour les citoyens une plus grande source d'enseignements à propos du gouvernement et leur tiennent lieu d'expériences concrètes²⁴ ». Lorsque les citoyens ont des expériences frustrantes avec les fournisseurs de services ou éprouvent des difficultés à s'y retrouver dans les dédales administratifs, ils ont tendance à conclure que le système politique est insensible. Il semble qu'ils généralisent ces expériences personnelles et les appliquent au gouvernement et à la vie politique en général. Bien des participants au groupe de discussion ont relaté leurs expériences avec une administration apparemment insensible, et il est clair que ces expériences négatives ont contribué à leur désaffection à l'égard de la politique et des élus²⁵. Par ailleurs, les répondants au sondage de Samara qui ont eu des expériences désagréables avec des bureaux gouvernementaux sont considérablement plus nombreux à accorder de mauvaises notes aux députés dans l'ensemble, et ils sont aussi plus nombreux à trouver que les députés respectent peu leurs promesses.

Faire échec aux perceptions négatives à l'endroit des députés

Il y a lieu de s'inquiéter de l'insatisfaction apparente d'un si grand nombre de Canadiens à l'égard du rendement de leurs députés, même si certains des jugements portés paraissent plus sévères que les données présentées ici ne semblent le justifier. Il est probablement sain d'entretenir une certaine dose de scepticisme à l'endroit des représentants élus, mais l'insatisfaction peut compromettre la confiance dans le système, si elle devient trop généralisée. Il est dans la nature des choses que les députés n'obtiennent pas de notes parfaites de la part de l'électorat, mais nous pouvons proposer certaines mesures susceptibles d'améliorer leur fiche de rendement à l'avenir.

La 41^e législature montre que l'action positive peut permettre la mise en place d'une législature plus représentative de la société canadienne. L'augmentation du nombre de femmes élues députées découle en grande partie de l'engagement du NPD à présenter davantage de candidates; les nominations faites par le premier ministre ont aussi contribué à assurer une meilleure représentation des groupes traditionnellement sous-représentés dans les rangs des ministres et des secrétaires parlementaires.

La plus grande difficulté consistera à résister à l'empiètement croissant des partis politiques dans les sphères où la discipline de parti ne restreint pas autant les députés. L'une des principales conclusions émanant de l'étude de Blidook est que le degré de concordance entre les priorités du public et les priorités du Parlement a tendance à augmenter dans des sphères comme les affaires émanant des députés, les déclarations des députés et les affaires courantes. En ce qui a trait à la prise en compte des priorités du public, la décision du Président d'avril 2013, qui réaffirme le pouvoir du Président de décider qui aura la parole à la Chambre est un pas dans la bonne direction. Il incombe toutefois aux députés de se lever et de demander la parole et il reste à savoir combien d'entre eux voudront s'exposer à des sanctions pour prendre la parole sans avoir reçu l'approbation du whip de leur parti.

L'utilisation des « 10 % » et des envois collectifs aux fins prévues – c'est à dire pour informer les électeurs et solliciter leur avis — et non à des fins basement partisans, pourrait contribuer à dissiper la perception selon laquelle les députés peinent à garder le contact avec leurs électeurs. De façon plus générale, les députés feraient bien de trouver des façons d'améliorer la communication avec leurs électeurs et de mieux les sensibiliser aux services qu'ils offrent dans la circonscription.

Enfin, les députés doivent comprendre que la conception des programmes et la prestation des services peuvent influencer la perception qu'ont les Canadiens de la vie politique et des élus. La tâche des législateurs deviendra de plus en plus complexe et il est probable que bon nombre de

Canadiens continueront à juger leurs représentants élus non pas tant en fonction de ce qu'ils font, mais plutôt en fonction de la façon dont ils sont traités dans leurs rapports quotidiens avec le gouvernement.

Notes de fin de document

- 1 Lawrence LeDuc et Jon H. Pammett. « Attitudes toward Democratic Norms and Practices : Canada in Comparative Perspective », dans Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo (éd.), *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2014.
- 2 Nick Ruderman, « Canadians' Evaluations of MPs : Performance Matters », dans Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo, (éd.), *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2014.
- 3 Les données sont tirées du Samara's Citizen Survey, un sondage en ligne mené auprès des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, entre le 19 mars et le 2 avril 2012. Samara est un organisme caritatif voué à l'amélioration de la participation politique au Canada. Le sondage a été effectué par Feedback Research Corporation sous la direction d'André Turcotte. Au total, 1 915 Canadiens y ont répondu, soit un taux de réponse de 43,1 %. Après le nettoyage des données, la taille effective de l'échantillon était de 1 761 répondants.
- 4 Ruderman.
- 5 LeDuc et Pammett.
- 6 Hanna F. Pitkin, *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1967.
- 7 Ibid.
- 8 L'étude a nécessité une analyse de contenu automatisé de tous les mots utilisés par l'ensemble des intervenants à la Chambre des communes, tels que consignés dans le Hansard durant trois périodes de quatre semaines au cours de l'année civile parlementaire 2012. D'une durée de 54 jours sur un total de 135 jours de séance, ces trois périodes représentent 40 % du temps où la Chambre a siégé cette année-là. Environ 3,7 millions de mots ont été analysés à l'aide d'un dictionnaire thématique adapté du Policy Agenda Project (www.policyagendas.org).
- 9 Kelly Blidook, « Democratic Responsiveness in the House of Commons », dans Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo (éd.), *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2014.
- 10 Munroe Eagles, Royce Koop et Alison Loat, « MPs on the Home Front: How Constituency Characteristics Influence Representational Approaches », dans Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo (éd.), *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2014.
- 11 L'analyse se fonde sur une analyse de contenu des lois et des règlements, des discours du Trône et des discours du budget de même que des rapports annuels des ministères et organismes fédéraux.
- 12 François Pétry, « A Tale of Two Perspectives: Election Promises and Government Actions in Canada », dans Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo (éd.), *Canadian Democracy from the Ground Up: Perceptions and Performance*, University of British Columbia Press, 2014.

-
- 13 Voir aussi David Docherty, *M. Smith Goes to Ottawa: Life in the House of Commons*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1997.
- 14 Eagles et coll., p. 204.
- 15 Blidook, p. 217.
- 16 Kuklinski, James, et Paul J. Quirk, « Reconsidering the Rational Public : Cognition, Heuristics, and Mass Opinion », dans Arthur Lupia, Matthew D. McCubbins et Samuel L. Popkin (réd.), *Elements of Reason : Cognition, Choice and the Bounds of Rationality*, New York, Cambridge University Press, 2000.
- 17 Blidook, p. 218.
- 18 Pétry, p. 242.
- 19 Joseph N. Cappella, et Kathleen Hall Jamieson, *Spiral of Cynicism : The Press and the Public Good*, New York, Oxford University Press, 1997.
- 20 Pippa Norris, *A Virtuous Cycle. Reinventing Political Activism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- 21 Heather Bastedo, Quinn Albaugh et Alex Marland, « The Story Behind the Story : Evaluating the Content of Political News », dans Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo (réd.), *Canadian Democracy from the Ground Up : Perceptions and Performance*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2014.
- 22 Cette analyse porte sur le projet de loi omnibus sur la criminalité ainsi que les projets de loi abolissant le registre des armes à feu et le monopole de la Commission canadienne du blé sur la vente de blé et d'orge de l'Ouest, et se fonde sur une étude de 2 806 articles de journaux publiés dans 42 quotidiens, entre le 1er septembre 2011 et le 30 novembre 2011, ainsi que sur les transcriptions de 174 reportages télévisés diffusés dans le cadre d'émissions d'actualité présentées par la télévision nationale au cours de la même période.
- 23 Bastedo, Albaugh et Marland, p. 142.
- 24 Joe Soss, « Lessons of Welfare : Policy Design, Political Learning, and Political Action », *American Political Science Review* 93(2), 1999, p. 376.
- 25 Heather Bastedo, Wayne Chu et Jane Hilderman, « Outsiders : Agency and the Non-Engaged », dans Elisabeth Gidengil et Heather Bastedo (réd.), *Canadian Democracy from the Ground Up : Perceptions and Performance*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2014.
-

Extrait de livre : Tragédie aux Communes

« En quoi consiste ce travail, de toute façon? »

Alison Loat et Michael MacMillan

*Dans *Tragedy in the Commons: Former Members of Parliament Speak Out About Canada's Failing Democracy*, les auteurs Alison Loat et Michael MacMillan utilisent les entrevues de départ de 80 anciens parlementaires pour révéler comment les politiciens fédéraux se sentent lorsqu'ils dirigent le pays. Leurs principales conclusions sont les suivantes : de nombreux députés ne comprenaient pas clairement quel était leur rôle à Ottawa et se sentaient souvent coincés par un système de partisanerie qui entravait leur liberté à Ottawa. Ces extraits du chapitre 4 (« What Job Is This Anyway? ») révèlent que de nombreux députés interrogés trouvaient que le résultat le plus tangible de leur travail était les services qu'ils rendaient aux électeurs dans leurs circonscriptions, ce qui a amené les auteurs à se demander si tout le travail de circonscription constitue la meilleure utilisation possible du talent et du temps des députés.*

Lorsqu'ils ont surmonté les défis associés à leurs premières semaines à Ottawa (où est situé le bureau, comment réclamer le remboursement de dépenses, où trouver des employés, comment se rendre à la salle de bain), les nouveaux députés sont confrontés à un obstacle à plus long terme : traiter les nombreuses demandes qui requièrent leur attention et gérer leur horaire. L'ancien député libéral de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, Charles Hubbard, a été sidéré de constater le nombre de personnes qui communiquaient avec son bureau pour obtenir de l'aide dans le cadre de leurs interactions avec l'une des bureaucraties fédérales (comme Immigration Canada, l'Agence du revenu du Canada ou Service Canada). « À votre bureau, vous recevez toujours des appels de personnes frustrées par leurs démarches auprès du gouvernement », a déclaré M. Hubbard. « Lorsqu'une personne est aux prises avec des problèmes liés à sa déclaration d'impôt ou à sa demande d'assurance-

emploi, ou lorsqu'elle tente d'obtenir des prestations du Régime de pensions du Canada ou une pension de vieillesse, et qu'elle n'obtient que des réponses évasives, elle finit par appeler au bureau de son député. »

De fait, le bureau de M. Hubbard traitait ce type de demande tellement souvent qu'il a affecté l'équivalent de deux employés et demi à temps plein à cette tâche (la plupart des députés n'ont qu'une demi-douzaine d'employés dans leurs deux bureaux). D'après M. Hubbard, les employés répondaient en moyenne à plus de 100 appels de ce type par jour. M. Hubbard estime que pendant les 15 années où il a été député, ses employés ont traité plus de cent mille appels passés par des électeurs qui voulaient de l'aide dans le cadre de leurs démarches auprès de structures du gouvernement fédéral.

M. Hubbard, qui était directeur d'une école secondaire avant de se lancer en politique, nous a raconté l'histoire d'un ancien élève qui avait désespérément besoin d'aide. L'homme, qui était alors âgé de 35 ans et qui était marié et avait trois enfants, était en train de mourir d'un cancer. Service Canada refusait néanmoins de lui verser des prestations d'invalidité. Lorsque M. Hubbard a été mis au courant de la situation, il a appelé le médecin de l'homme, qui a ensuite écrit une déclaration pour soutenir la demande. M. Hubbard s'est ensuite assuré que cette déclaration allait être lue par la bonne personne chez Service Canada. Un

Alison Loat est chercheuse associée et instructrice à l'École de politique publique et de gouvernance de l'Université de Toronto. Cofondatrice de Canada25, elle agit régulièrement comme commentatrice sur des sujets liés à la politique canadienne. Michael MacMillan est l'ancien président-directeur général d'Alliance Atlantis Communications et il est l'actuel président-directeur général de Blue Ant Media. En 2009, Mme Loat et M. MacMillan ont cofondé Samara, un groupe de réflexion qui encourage la participation politique au Canada.

mois avant le décès de cet ancien élève, Service Canada a approuvé sa demande de prestations d'invalidité. L'argent allait faire une énorme différence dans la vie des membres de sa famille — ses enfants allaient recevoir les paiements jusqu'à ce qu'ils atteignent leur majorité et son épouse allait recevoir les paiements tant et aussi longtemps qu'elle en aurait besoin. « Alors, vous savez, lorsque vous êtes député, des gens dans le besoin vous appellent et profitent des efforts que vous déployez », a déclaré M. Hubbard.

M. Hubbard en est venu à considérer le traitement des appels à l'aide lancés par des personnes confrontées à la bureaucratie du gouvernement fédéral canadien comme un aspect important du travail de député. Lorsque nous lui avons demandé quelle partie de son travail de parlementaire il appréciait le plus, M. Hubbard nous a parlé de ces cas. « Nous tirons probablement une plus grande satisfaction de l'aide que nous prodiguons aux gens que des efforts que nous déployons pour nous dépêtrer dans les projets de loi », a déclaré M. Hubbard. « Les luttes que nous menons à Ottawa pour essayer de mettre nos idées de l'avant ou pour que les choses changent s'avèrent très frustrantes. Lorsque vous vous trouvez devant quelqu'un qui a besoin de prestations du Régime de pensions du Canada, mais que ces dernières lui ont été refusées... par des bureaucrates qui n'ont jamais vu cette personne, et que la personne se présente dans votre bureau et que vous constatez l'état dans lequel elle se trouve, que vous apprenez qu'elle a cinq enfants à la maison et qu'elle est handicapée, vous aidez cette personne, et vous en tirez probablement plus de satisfaction. »

Rares sont ceux qui reprocheraient à Charles Hubbard d'avoir fait ce qu'il pouvait pour aider un électeur, à plus forte raison un ancien élève, confronté à des événements aussi tragiques. Nous avons toutefois été étonnés de constater le nombre de députés qui avaient des histoires semblables à raconter. Est-ce la raison pour laquelle les électeurs envoient des députés les représenter à Ottawa?

...

Tout comme Charles Hubbard se rappelle avec fierté avoir aidé son ancien élève malade à s'y retrouver dans les méandres de Service Canada, certains députés ont indiqué qu'offrir des services aux électeurs était non seulement un des éléments les plus gratifiants du travail de député, mais aussi l'un des buts

premiers de ce travail. « Vous êtes l'ombudsman », a expliqué le député conservateur Jim Gouk. « Lorsque les gens sont confrontés à un problème qui relève du gouvernement fédéral, ils font appel à vous. Vous êtes la personne à qui ils demandent de l'aide parce que si vous ne pouvez pas les aider, qui pourra le faire? Soit vous les aidez, soit vous les mettez en contact avec quelqu'un qui peut les aider. Vous écoutez leurs problèmes. » Cette aide peut prendre plusieurs formes : aider les électeurs à régler des questions administratives (immigration,

assurance-emploi, passeports ou soutien aux anciens combattants), aider les électeurs à profiter des programmes fédéraux ou à tirer profit des lois fédérales, et remplir le rôle de représentant en assistant à des activités sociales et à des événements commémoratifs. De fait, environ le quart des députés que nous avons interrogés ont affirmé que les services qu'ils offraient aux électeurs, lorsqu'ils étaient en mesure d'agir librement et que leurs interventions étaient exemptes

de toute interférence politique, étaient la partie de leur travail de député qu'ils préféraient parce que les résultats obtenus étaient concrets et touchaient les gens personnellement.

Quelques députés, en revanche, se sont dit en désaccord avec ce qu'ils considéraient comme des demandes excessives de la part de ceux qu'ils représentaient. Brian Fitzpatrick, député conservateur de Prince Albert, en Saskatchewan, a parlé en termes peu flatteurs de la philosophie de la « chambre de commerce »

véhiculée par certains maires de sa circonscription, qui le harcelaient pour savoir ce qu'il faisait pour la circonscription, en tant que député. Leur apportait-il des subventions qui permettraient de créer des emplois? Courtisait-il l'industrie? « J'imagine que ça n'a jamais été l'une de mes forces », a déclaré M. Fitzpatrick. « Je ne crois pas que c'était mon rôle. Nous sommes des législateurs — nous devons nous assurer d'adopter de bonnes lois. Je ne suis pas un lobbyiste chargé

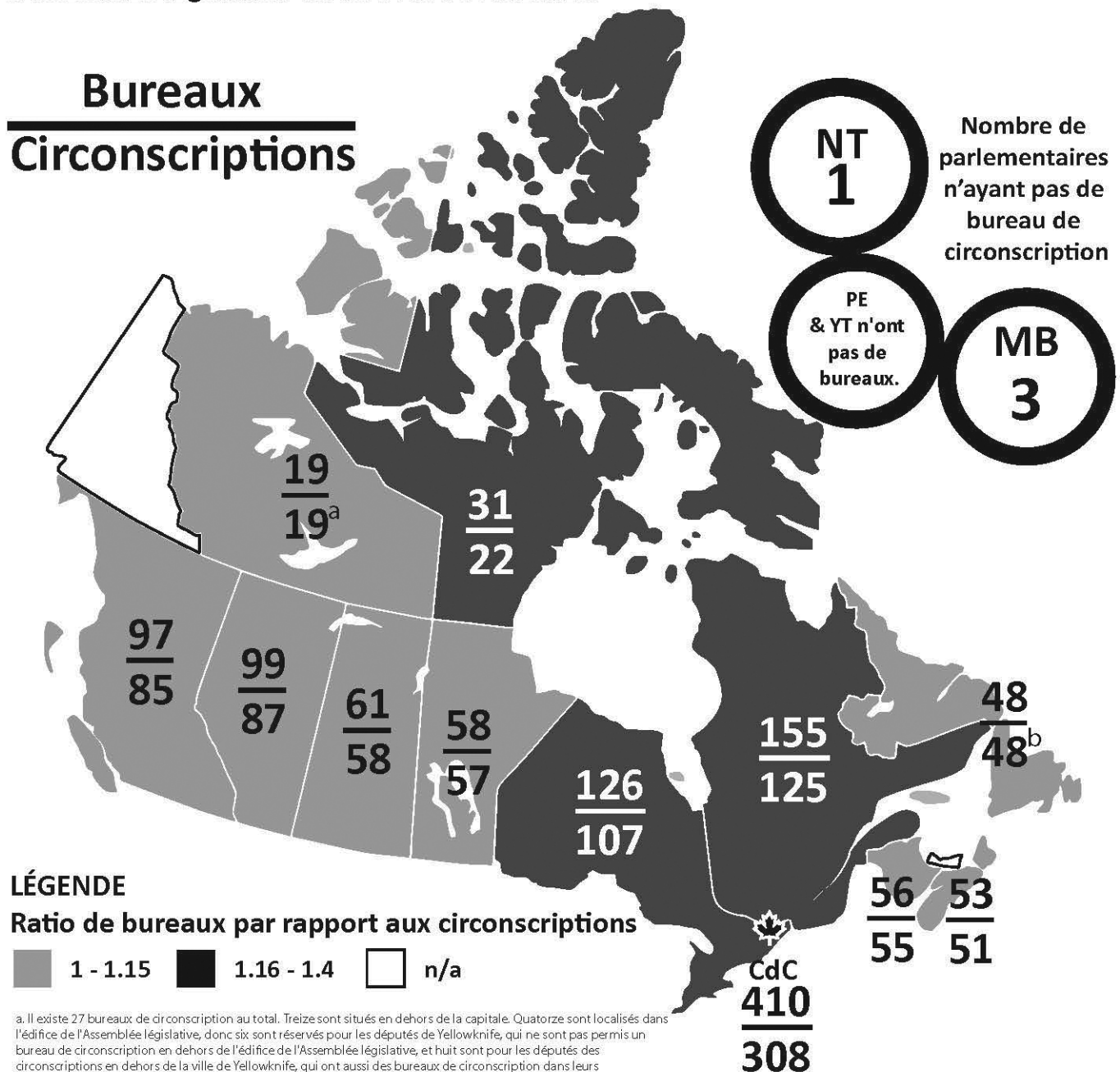
De fait, environ le quart des députés que nous avons interrogés ont affirmé que les services qu'ils offraient aux électeurs, lorsqu'ils étaient en mesure d'agir librement et que leurs interventions étaient exemptes de toute interférence politique, étaient la partie de leur travail de député qu'ils préféraient parce que les résultats obtenus étaient concrets et touchaient les gens personnellement.



Les auteurs, Michael MacMillan et Alison Loat.

Bureaux de circonscription: Les chiffres

Nous avons posé une série de questions à l'Association canadienne de l'administration parlementaire (ACAP) à propos des bureaux de circonscription à l'échelle du pays. Nous vous présentons quelques chiffres et faits intéressants tirés des réponses qui nous ont été fournies. Nous tenons également à remercier Nancy Marling, directrice des ressources humaines à l'Assemblée législative de l'Ontario, Helen Chong, de la Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario, ainsi que le personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau Brunswick.



a. Il existe 27 bureaux de circonscription au total. Treize sont situés en dehors de la capitale. Quatorze sont localisés dans l'édifice de l'Assemblée législative, donc six sont réservés pour les députés de Yellowknife, qui ne sont pas permis un bureau de circonscription en dehors de l'édifice de l'Assemblée législative, et huit sont pour les députés des circonscriptions en dehors de la ville de Yellowknife, qui ont aussi des bureaux de circonscription dans leurs circonscriptions.

b. Tous les députés provinciaux ont des bureaux de circonscription. Dix-sept sont situés dans le Confederation Building Complex, trois sont co-localisés avec les bureaux de ministres dans la capitale, mais en dehors de l'édifice de la Confédération, 21 sont dans un logement loué, six sont dans des immeubles appartenant au gouvernement en dehors de la capitale, et un député a établi un bureau à domicile.

10%

Proportion moyenne
du budget de bureau
que les députés
consacrent
aux dépenses
de loyer

1930s

Début des bureaux
de circonscription
au Québec

1976

Mise sur pied du bureau
de La Sarre, au Québec,
qui se trouve toujours
au même endroit

900m

Distance entre l'Assemblée
législative et le bureau
de circonscription de
Woleseley, au
Manitoba

5,918km

Distance entre un des trois
bureaux situés au Yukon
et la Chambre des
communes

Bureaux qui représentent le PLUS GRAND nombre d'électeurs^c



Nombre de parlementaires qui ont plus d'un bureau dans leur circonscription :

BC	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	NL	NT	NU	CdC
12	11	5	5	15	24	1	2	0	8	8	78

Bureaux qui représentent le PLUS PETIT nombre d'électeurs^c



c. Certaines juridictions ont déclaré utiliser le nombre d'électeurs/ménages au lieu des électeurs. Le nombre d'électeurs dans une circonscription a été divisé par le nombre de bureaux dans une circonscription pour faire ces désignations.



Dans le livre révélateur d'Alison Loat et Michael MacMillan *Tragedy in the Commons: Former Members of Parliament Speak Out About Canada's Failing Democracy*, plusieurs députés affirment que le travail en circonscription absorbe de vastes quantités de ressources humaines et financières, au point qu'on peut se demander si certains d'entre eux ne sont pas devenus en fait des représentants du gouvernement fédéral dans leur circonscription.

suite de la page 33

d'attirer des industries dans la circonscription... Tout cela me dérange toujours, parce que philosophiquement, je crois que le rôle du gouvernement est de créer des conditions propices, de manière à ce que les entreprises mènent leurs activités dans un marché libre, et non pas en essayant d'obtenir des subventions du gouvernement. Je trouve donc toujours un peu désagréable d'avoir à m'occuper de ces dossiers, mais je suis forcé d'agir ainsi, que je le veuille ou non. »

La députée libérale Sue Barnes reconnaissait l'importance du travail de circonscription, mais considérait que la majeure partie de ce travail pouvait et devait être accomplie par les employés de son bureau local. « Je suis reconnue pour mon bon travail dans la circonscription, mais ce n'était pas moi qui en faisais la majeure partie — mes employés le faisaient en mon nom. Je leur donnais des directives et ils savaient qu'ils auraient des ennuis s'ils ne le faisaient pas. » Par ailleurs, elle a ajouté ce qui suit :

« Pour moi, [le travail de circonscription est] secondaire. » Elle a reconnu que les électeurs auraient préféré qu'elle offre directement les services dans la circonscription. « C'est en quelque sorte une vérité politique qu'ils ne se soucient pas de ce que vous faites ailleurs. » Toutefois, Mme Barnes estimait que ces deux aspects de son travail étaient liés, et a reconnu qu'elle choisissait ses priorités législatives en fonction des enjeux importants pour ses électeurs. Elle a appuyé la consommation de marijuana à des fins médicales en 1999 et en 2004, par exemple, parce qu'un électeur lui avait parlé de cette question. « Beaucoup de choses [étaient] déclenchées par les problèmes de différents électeurs », a déclaré Mme Barnes. « Mon intérêt à l'égard du mariage entre personnes de même sexe provient d'un électeur qui a travaillé pour moi pendant ma première campagne et qui est ensuite décédé du sida — un jeune homme très intelligent. »

...

C'est une noble quête, aider des citoyens frustrés à composer avec les bureaucraties les plus coriaces du gouvernement fédéral, que ce soit pour des demandes de passeport, des demandes d'immigration ou des problèmes de prestations de retraite. Cette pratique soulève toutefois une question plus vaste : nos députés devraient-ils vraiment consacrer autant de temps à ces questions? La définition traditionnelle de député issue du système parlementaire de Westminster — étudier, améliorer et adopter des lois, et obliger le gouvernement à rendre des comptes — donne à penser que non. Eleni Bakopanos, pour sa part, était d'accord : « C'était la partie difficile [...] essayer d'expliquer à quelqu'un, particulièrement dans les dossiers liés à l'immigration, quelles étaient les limites et jusqu'où nous pouvions intervenir. Ça ne devrait pas être aux bureaux de députés de s'en charger. »

Mme Bakopanos a raison. La pratique qui consiste à faire intervenir les députés dans les questions touchant l'immigration, l'assurance-emploi, les anciens combattants, le Régime de pensions du Canada et les cas d'invalidité soulève des questions difficiles quant à l'interférence politique dans un processus qui doit être pris en charge par une bureaucratie objective. D'après ce qu'ont dit les députés sur les efforts qu'ils déploient, les Canadiens et ceux qui aimeraient devenir Canadiens reçoivent des services inégaux qui manquent d'uniformité. Si vous connaissez un député, ou si un député s'intéresse à votre cas, il est fort probable que vous obtiendrez un meilleur service. La bureaucratie fédérale canadienne fonctionne-t-elle mieux lorsque vous connaissez les bonnes personnes? Les citoyens membres du Parti conservateur reçoivent-ils le même niveau de service de la part de leur député dans les circonscriptions détenues par un député du Parti libéral? Qu'en est-il des membres du NPD, du Parti vert et du Bloc? Un précepte de notre gouvernement démocratique est que notre affiliation politique ne devrait pas constituer un avantage, ou un désavantage, dans nos rapports avec les bureaucrates.

Mis à part l'affiliation politique, la capacité d'une personne de solliciter l'aide d'un député peut aussi être influencée par ses liens personnels. Dans les pays où les politiciens interagissent avec le gouvernement de la sorte, ces activités sont considérées comme de la corruption. Idéalement, notre bureaucratie devrait être accessible également pour tout le monde, peu importe si nous avons réussi à attirer l'attention de notre député ou si nous avons contribué à une campagne électorale.

Vient ensuite la question de l'orientation adéquate. Lorsqu'ils travaillent pour leurs électeurs de cette manière, nos députés agissent en fait comme représentants du service à la clientèle pour le gouvernement fédéral. La description de travail d'un député devrait-elle inclure l'obligation de colmater les brèches d'une bureaucratie défaillante? Les processus décisionnels de la bureaucratie fédérale ne devraient-ils pas être plus transparents et accessibles pour les citoyens, de sorte que les bureaux de députés soient délivrés de ce fardeau, et qu'il soit remis entre les mains des bureaucrates, comme il se doit?

Une autre question que la pratique soulève : s'agit-il de l'utilisation la plus efficace du temps dont disposent nos parlementaires? De nombreux députés consacrent beaucoup de temps et d'énergie à leur rôle d'intermédiaire entre des électeurs et le gouvernement fédéral. Mais plutôt que de répondre aux plaintes d'un citoyen concernant, par exemple, un processus d'immigration qui a mal tourné, plutôt que de régler les grincements qui témoignent de la présence d'un système défectueux, les députés ne devraient-ils pas agir de manière plus proactive en consacrant leurs énergies à la réforme de ces bureaucraties défaillantes? Ne devraient-ils pas tenter de simplifier les procédures à suivre pour faire une demande d'immigration au Canada? Ne devraient-ils pas déployer des efforts en vue d'améliorer le service à la clientèle de Revenu Canada et de simplifier le code fiscal? Ne devraient-ils pas se battre pour régler les problèmes des systèmes d'autorisation des régimes de pension et d'assurance-emploi?

Cela étant dit, une simple analyse permet de comprendre ce qui motive ce phénomène, du moins du point de vue des députés. Ce comportement

est en partie attribuable à la bonté humaine : après tout, les électeurs

peuvent se trouver dans une situation désastreuse lorsqu'ils se présentent dans le bureau de leur député, et c'est dans la

nature humaine de vouloir aider. Cela aide aussi les députés à prendre le pouls des gens qu'ils représentent. « Le travail de circonscription remet les pendules à l'heure », a déclaré John Godfrey lorsqu'il a parlé de son entrevue de départ à l'émission *The Current*, diffusée sur les ondes de la radio de CBC. « Vos interventions peuvent être beaucoup trop abstraites s'il n'y a pas de véritables personnes qui viennent s'asseoir dans votre bureau, une à la fois, pour vous exposer leurs vrais problèmes. »



Il ne faut toutefois pas se leurrer : un électeur qui a reçu l'aide d'un député est un électeur susceptible de voter pour ce député lors des prochaines élections. Plus fondamentalement, les services aux électeurs sont une manifestation des mêmes facteurs qui encouragent et perpétuent l'indépendance des députés. À bien des égards, ce travail de service à la clientèle pousse la logique de l'indépendance à l'extrême. Aider des électeurs à remplir des documents, des formulaires d'immigration, des demandes de passeport — c'est ce à quoi s'abaissent nos représentants politiques fédéraux lorsque notre système politique les rend impuissants. C'est un symptôme logique de l'absence de pouvoir des députés.

Au départ, une députée est généralement une députée d'arrière-ban qui n'a pas beaucoup de contrôle sur sa carrière politique. Elle ne choisit pas le comité dont elle fera partie.

Ses communiqués de presse, et de plus en plus les discours qu'elle prononce en Chambre, sont rédigés à l'avance et approuvés par le bureau du chef. Et elle n'a certainement pas une grande influence sur les aspects importants des mesures législatives du gouvernement. Alors, comment peut-elle s'affirmer? Comment peut-elle retirer de la satisfaction personnelle de son travail et sentir qu'elle a profité le plus possible de son mandat? Agir comme représentante du service à la clientèle pour le gouvernement fédéral est peut-être la façon la plus facile d'y parvenir. C'est un aspect de leur travail que les députés peuvent contrôler.

Tragedy in the Commons: Former Members of Parliament Speak Out About Canada's Failing Democracy est publié par Random House Canada et est disponible dans tous les endroits où des livres sont vendus.

Voir aussi, Sur nos rayons, page 46

Aider des électeurs à remplir des documents, des formulaires d'immigration, des demandes de passeport — c'est ce à quoi s'abaissent nos représentants politiques fédéraux lorsque notre système politique les rend impuissants. C'est un symptôme logique de l'absence de pouvoir des députés.

Le projet sur les bureaux de circonscription : dix ans plus tard

Peter MacLeod

Dix ans se sont écoulés depuis qu'un doctorant ambitieux à la London School of Economics a passé quatre mois à sillonner le Canada afin d'y faire une tournée d'une centaine de bureaux de circonscriptions fédérales pour étudier ce système — qu'il qualifie d'ailleurs de « réforme parlementaire la plus radicale, voire fortuite » — afin de mieux comprendre une culture politique où la participation des citoyens et leur confiance envers le gouvernement étaient en déclin. Dans le présent article, Peter MacLeod pose un regard sur certaines observations subtiles qu'il a pu faire lors de cette aventure et se penche sur les innovations futures. Pour conclure, l'auteur se demande si, dans l'ère numérique, les nouvelles générations de députés seront plus enclines à voir leurs bureaux et budgets de circonscription comme des plateformes ouvertes de développement et d'éducation communautaires.

En 2004, je suis retourné au Canada après avoir passé deux ans, en ma qualité de chercheur chez Demos, une cellule de réflexion de Londres, à suivre l'expérience du Nouveau Parti travailliste (New Labour). Nous étions dans l'après 9 septembre 2011, sous des jours prérécession grisants où le gouvernement britannique dépensait sans retenue, où Londres était en plein essor et où l'appel d'Anthony Giddens pour l'adoption du concept de la troisième voie en politique était toujours bien présent dans les esprits.

Je venais tout juste de m'inscrire à temps partiel à la London School of Economics dans le but d'y décrocher un doctorat en philosophie. Même si on pouvait me qualifier de canadieniste qu'en étant fort généreux, j'avais réussi à suivre tout juste assez de cours en architecture et en urbanisme pour être admis au programme « Cities » du Département de sociologie.

J'avais donc besoin d'un projet de recherche, et je m'étais inscrit avec l'intention de laisser la politique canadienne

Peter MacLeod abandonne ses études au doctorat en 2007 pour fonder MASS LBP, une société de conseil spécialisée dans la participation citoyenne. Depuis, MASS a mené certains des projets les plus originaux et ambitieux au Canada visant faire participer les citoyens pour débattre de choix difficiles sur le plan politique. Elle est d'ailleurs une pionnière dans le recours aux loteries civiques et aux panels consultatifs de citoyens pour le compte d'une grande variété de clients du secteur public.



Photos de Peter MacLeod

Peter MacLeod, photo en à Cambridge, en Ontario, a pris une traversée du pays en 2004, qui l'a amené à près de 100 bureaux de circonscription fédéraux comme une partie de sa thèse de doctorat sur la culture politique canadienne.

loin derrière moi et de faire ma place dans cette nouvelle discipline. Toutefois, je n'arrivais pas à totalement chasser de mon esprit cette préoccupation à la mode au sujet du déclin de la participation électorale et de la confiance des électeurs envers le gouvernement. C'était un domaine que je connaissais et, pour être honnête, un domaine qui me tenait à cœur.

Peu de temps après, je suis revenu au Canada pour commencer mon travail sur le terrain, avec l'intention



Chaque morceau de papier que l'on voit dans ces tasses représente l'appel téléphonique d'un électeur auquel on a donné suite dans ce bureau.

de m'éloigner le plus possible d'Ottawa, siège officiel du Parlement. Mon plan consistait à explorer la périphérie du Parlement, et de passer quatre mois à visiter certains des avant-postes les plus reculés de l'arène politique, soit ceux qui sont installés à proximité de laveries automatiques et de clubs vidéo. Ce fut le début du projet sur les bureaux de circonscription.

Dix ans plus tard, ce sont probablement l'absurdité et l'insouciance du projet qui importent le plus. Pendant quatre mois, j'ai sillonné le pays d'un bout à l'autre en voiture pour me rendre dans près d'une centaine de bureaux appartenant aux députés locaux.

La taille de l'échantillon était ridicule. La même étude aurait pu facilement être effectuée à partir d'un échantillon de quatre, voire même de dix bureaux. Toutefois, en guise d'antidote à Londres et à la théorie, il y avait quelque chose d'honnête et de terre à terre dans le fait de passer du temps avec des gens pratiquement apolitiques, malgré le fait qu'ils travaillaient pour des politiciens. Leur travail, selon eux, consistait simplement à aider les autres. C'est ainsi que, heureux en leur compagnie, j'ai tout simplement poursuivi mes recherches.

De toute évidence, de nombreux bureaux se sont avérés carrément insignifiants, mais beaucoup plus se sont avérés une source fiable d'observations subtiles.

À Fredericton, j'ai passé une matinée à apprendre comment Andy Scott arrivait astucieusement à remplir les salles communautaires pour ses assemblées publiques. Dans la région de Gaspé, j'ai visité des bureaux du Bloc bourdonnant d'activités. Peu intéressés par les affaires parlementaires, les employés étaient envoyés dans les circonscriptions pour y travailler comme « préposés aux problèmes » sur place. Alors qu'ailleurs au pays on était déconcerté par l'attrait durable de la population locale à l'égard de Stockwell Day, 10 minutes en compagnie de son personnel m'ont permis de tout comprendre. Il en va de même pour Anne McLellan, alors vice-première ministre, qui jouissait d'une grande popularité dans sa circonscription. Son bureau était un labyrinthe inextricable de classeurs remplis de dizaines de milliers de dossiers amassés pendant plus d'une décennie à s'occuper des préoccupations des habitants d'Edmonton.

À Saskatoon, les employés de Maurice Vellacott étaient fiers d'exhiber un VR récemment modifié, servant aussi de bureau mobile. Quant à Jim Prentice, il semblait tellement

tenir à simplement discuter avec ses électeurs, qu'il avait retiré son bureau de la pièce, lui préférant deux fauteuils à oreilles.

Rien de surprenant non plus à ce que les employés de députées comme Libby Davies et Claudette Bradshaw se soient spécialisés dans les questions de justice sociale. Quoi qu'il en soit, l'avant-poste de John Godfrey, sur l'ennuyeux chemin Laird, dans l'est de Toronto, était un véritable pôle d'attraction pour les jeunes loups urbains.

Toutes les plaintes inimaginables entrent à pleines portes dans ces bureaux : batailles malsaines pour la garde d'enfants; accusations de discrimination en milieu de travail; luttes qui s'échelonnent sur des décennies pour la réunification des familles; erreurs judiciaires consternantes et cas de percepteurs d'impôts intraitables. Tout nouvel employé se retrouve immédiatement submergé par le flot interminable de demandes d'assurance-emploi, de passeports perdus et d'histoires d'anciens combattants abandonnés à leur sort.

J'ai plus d'une fois entendu des adjoints de circonscription dans les quartiers les plus défavorisés comparer leurs comptoirs de services miteux aux salles d'urgence locales. L'urgence de leur travail ne leur laisse pas beaucoup de temps pour l'idéologie. Comme leurs bureaux servent en dernier recours, les employés de circonscription se retrouvent sur la ligne de front, prenant trop souvent la relève quand tous les autres services publics s'écroulent. Ils se démènent donc pour l'obtention de logements sociaux, aiguillent des citoyens vers l'aide juridique et continuent de faire pression sur leurs contacts soigneusement entretenus au sein des ministères responsables pour régler une affaire.

Viennent ensuite les interminables litanies de demandes d'appui à des causes de tout genre, de lettres demandant toutes sortes de mentions élogieuses méritées et d'invitations aux tables bien garnies de petits-déjeuners aux crêpes et de soupers spaghetti locaux.

Loin derrière les dédales et la correspondance se trouve le travail réellement lié à la politique : retransmettre à Ottawa le pouls de l'opinion locale. En proportion de l'ensemble des activités exercées par le personnel, la réception de lettres réfléchies et originales d'électeurs au sujet de projets de loi qui seront déposés au Parlement est si rare, que leur singularité est en elle-même une source d'influence. S'il est vrai que se changer les idées, c'est se reposer, alors une note personnelle à votre député aura de fortes chances d'être lue avec intérêt et gratitude.

Politique de résolution de problèmes

Le Canada fait presque cavalier seul parmi les démocraties en ce qui a trait à l'importance qu'on y accorde au volet local des travaux parlementaires. Il s'agit peut-être d'une conséquence du mépris particulier des Canadiens à l'égard d'Ottawa, ou d'un provincialisme persistant faisant en sorte que l'on se méfie de toute mention des hautes sphères de la politique. Mais peu importe, les députés d'aujourd'hui n'ont d'autre choix que de prouver qu'ils n'ont pas perdu le contact avec leurs électeurs, et de s'adonner à l'exode hebdomadaire en partance de l'aéroport d'Ottawa. Tout comme c'est le cas pour nos cousins américains, on pourrait dire sans mentir que notre régime parlementaire fonctionne au kérosène, ce qui entraîne probablement les aller-retour parmi les pires et les plus épuisants jamais conçus.

Rien de tout cela ne s'est fait délibérément. En fait, l'apparition des bureaux de circonscription est peut-être la réforme parlementaire la plus radicale, voire même fortuite, au pays. Elle a totalement remodelé le rôle des députés et leurs rapports avec les Canadiens.

Le premier bureau a ouvert ses portes de manière on ne peut plus anodine : bien situé à Kingston, à seulement deux heures de route d'Ottawa. Flora Macdonald, élue récemment, voulait un moyen de garder le contact. Elle a donc embauché un

étudiant de l'Université Queen's, payant son salaire et les frais d'un petit bureau à même son propre salaire.

Dans la décennie suivante, on a assisté à la mise en place d'un système élaboré d'allocations de déplacement et de budgets de bureau. Ces mêmes députés que Trudeau a qualifiés cavalièrement de moins que rien dès qu'ils se trouvaient à 50 mètres de la Colline disposaient dorénavant de leurs propres scènes locales, financées par les contribuables. Il s'agissait d'une solution à une question que personne n'avait encore jamais posée, mais qui soudainement se retrouvait sur toutes les lèvres.

Aujourd'hui, le remarquable législateur anglais Edmund Burke aurait du mal à distinguer les délégués ou les curateurs parmi cette faune parlementaire diversifiée. On les a en effet remplacés par un système que l'on décrirait au mieux en disant qu'il regroupe 308 ombudsmans élus.

Qu'ils soient coincés à l'arrière ban et exclus du travail du bureau de leur chef, ou encore réellement motivés par la possibilité de changer les choses sur le plan local, les députés actuels consacrent leur temps à des activités inimaginables

« Le bureau de simple député demeure l'enceinte parlementaire la plus malléable et la moins risquée pour l'innovation civique. Il appartiendra aux députés des prochaines législatures de remodeler ces plateformes à l'image des enjeux de leur temps. »
~ Peter MacLeod

ou inexistantes du temps de leurs prédécesseurs sur la Colline.

Mobilisation de la population

Les députés se sont certes employés à se réinventer en tant que chargés de dossiers réceptifs et qu'intermédiaires utiles pour résoudre les problèmes, ou « solutionneurs », mais, paradoxalement, il semble que ce changement a fait bien peu pour ralentir le déclin, remontant à des décennies, de la confiance de la population envers ses élus.

Même le solutionneur local le plus diligent ne pourra, bien sûr, que répondre aux besoins d'une petite tranche de la population de sa circonscription. Cette stratégie de proximité laisse aux députés peu de temps pour quoi que ce soit d'autre, y compris des dossiers de plus grande envergure qui pourraient apporter des pistes de solution aux problèmes structurels qui alimentent le recours à leurs services.

Elle compromet aussi l'atteinte d'un bienfait encore plus direct — celui de favoriser la participation proactive de la population à la prise de décisions au sein du régime parlementaire, et de mieux faire comprendre au public les enjeux et les compromis que cela implique.

Cette stratégie pourrait bien être qualifiée, en termes un peu démodés, d'éducation des adultes. Mais dans ce cas, on peut voir le député comme le principal apprenant qui pilote une multitude de dossiers divers pour lesquels, trop souvent, il n'y a pas de solution facile. Ici aussi, les bureaux de circonscription pourraient aussi être utilisés à meilleur escient lorsqu'on les envisage comme les mailles d'une chaîne pour un programme d'éducation civique nouveau genre. Est-ce inconcevable que les partis politiques coordonnent à l'échelle nationale des tournées de porte-parole ou d'autres activités à valeur de production plus élevée qu'une simple séance publique typique?

Chaque député doit inévitablement faire des choix, et le plus important est sans doute de déterminer à quoi il consacre le peu de temps dont il dispose. Un travail peu enviable, certes, mais la tâche de représentant et de porte-parole demeure un rare et extraordinaire privilège. Demander des programmes plus dynamiques dans un bureau de circonscription pour retisser les liens entre la population et l'État peut sembler être un défi de taille.

Il n'en demeure pas moins que les limites de la politique de résolution de problèmes sont évidentes. Rob Ford, qui est peut-être le politicien de terrain par excellence au Canada, incarne un exemple troublant de solutionneur à l'extrême, selon lequel chaque décision stratégique est subordonnée à un populisme grotesque. Dans son bureau de circonscription, on donnera suite à votre appel téléphonique, et on enverra un employé municipal pour appliquer une couche d'asphalte frais en bordure de votre entrée, mais le véritable travail de gouvernance et de développement communautaire reste en plan.



Plantés dans différents décors, allant des centres-villes bondés aux centres commerciaux linéaires en banlieue, en passant par des zones rurales ou industrielles, les bureaux de circonscription sont multiformes pour s'adapter aux locaux qu'ils occupent et répondre aux besoins du député et des populations locales.

La cinquième décennie de politique axée sur les circonscriptions fournira sans doute l'occasion d'adopter de nouvelles approches. Il se peut bien qu'une nouvelle génération de jeunes parlementaires soit davantage portée à partager ses plateformes locales de plus en plus en ligne, en délaissant le modèle axé sur les services au fur et à mesure que les services publics sont offerts par voie électronique et, dans l'ensemble, plus harmonieusement. Du coup, les députés de demain seront peut-être plus enclins à voir leurs bureaux et budgets de circonscription comme des plateformes ouvertes de développement et d'éducation communautaires.

Le bureau de simple député demeure l'enceinte parlementaire la plus malléable et la moins risquée pour l'innovation civique. Il appartiendra aux députés des prochaines législatures de remodeler ces plateformes à l'image des enjeux de leur temps.



Sur les rayons

Gendered News: Media Coverage and Electoral Politics in Canada
par Elizabeth Goodyear-Grant,
UBC Press, Vancouver, 2013, 246 p.

Début février, la députée libérale Chrystia Freeland pose sa première question aux Communes. Pour la plupart des députés, c'est un moment fort de la carrière. Pour Freeland, qui a remporté de justesse en novembre une élection partielle à Toronto, c'est un baptême du feu. L'ancienne chroniqueuse économique est en train de demander quelles sont les perspectives de reprise économique quand les rangs conservateurs se mettent à la chahuter. Le Président intervient deux fois, mais les voix pour la plupart masculines n'en crient que plus fort. À sa troisième tentative, Freeland doit tronquer sa question. Après la réponse toute faite d'un ministre, D. Matthew Millar, un journaliste du *Vancouver Observer*, lui conseille ceci : « Prends ta voix de « grande fille » pour la période de questions », lui gazouille-t-il, « les verres d'eau des honorables députés volent en éclat (sic) ».

Il y aura bientôt un siècle que les femmes peuvent voter aux élections fédérales, mais la lutte pour l'égalité n'est pas finie. Les obstacles à leur participation à la politique sautent depuis que les pontes des partis, les collecteurs de fonds, les associations de circonscription et les électeurs les considèrent comme des candidats souhaitables. Mais, comme l'explique Elizabeth Goodyear-Grant, politologue de l'Université Queen's, la représentation féminine au fédéral comme au provincial reste « obstinément inférieure » au tiers des sièges, masse critique

jugée nécessaire pour changer les choses en politique. À quoi est due cette tenace inégalité? En analysant la couverture télévisuelle des chefs de parti aux élections fédérales de 2000 et celle des élections de 2006 dans la presse écrite, Goodyear-Grant montre « jusqu'à quel point les médias façonnent l'idée que les électeurs se font des femmes chefs de parti et candidats et du monde politique en général, influant ainsi sur le soutien accordé aux femmes. »

C'est un regard neuf sur un sujet relativement inexploré : les relations compliquées entre médias, politiciens et électeurs. Les médias ne s'en sortent pas bien. Goodyear-Grant soutient que les médias grand public présentent les femmes comme différentes de leurs collègues masculins de façons beaucoup plus insidieuses que dans le cas de Freeland. Selon elle, les hommes dominent les médias d'information et, comme les journalistes s'imprègnent de cette culture, il en résulte une vision masculine de l'actualité qui véhicule l'idée que la féminité « est différente, étrangère à la politique, voire indésirable ». En fait, les médias adoptent à leur insu les schèmes de pensée de la culture ambiante, lesquels ordonnent leurs croyances et leurs connaissances au sujet de la femme. Ils sont ainsi amenés à voir la politique comme un monde d'hommes, d'où l'omniprésence dans leurs reportages d'expressions, de métaphores et de symboles masculins.

Goodyear-Grant ne prétend pas apporter de solutions faciles à ce dilemme où les électeurs, les médias et les politiciens eux-mêmes jouent

un rôle. Elle passe sous silence la capacité qu'ont les réseaux sociaux de renverser ce rapport de forces en permettant de contourner les filtres médiatiques. Elle fait aussi preuve de naïveté et se trompe à l'occasion au sujet des façons de faire des journalistes, notamment sur la Colline du Parlement. Elle aurait dû poser quelques questions pointues aux journalistes de manière à nuancer ce que des politiciens lui ont dit en entrevue sur la façon dont ils traitent et manipulent à l'occasion leur appartenance sexuelle dans les médias.

Malgré ces défauts, *Gendered News* reste une lecture éclairante. Goodyear-Grant interprète les résultats des études sur la couverture





médiatique des élections de 2000 et de 2006. Elle constate qu'à la télévision comme dans la presse écrite l'égalité entre les sexes est formellement observée. Mais *tout* est dans la manière. En 2000, 70 % des reportages sur la cheffe du Nouveau Parti démocratique Alexa McDonough la dépeignent comme agressive envers ses adversaires, qualificatif qu'on ne retrouve pas dans les reportages sur ses concurrents masculins. De plus, les extraits sonores de McDonough sont sensiblement plus longs quand elle attaque, ce qui n'est pas le cas pour ses adversaires masculins.

Cette sélectivité est nuisible. Sur la base de l'étude de 2000 et de la réaction des électeurs torontois à la couverture médiatique, Goodyear-Grant constate que cette représentation tendancieuse d'une personne habituellement posée comme McDonough lui a nuí. En général, les attaques de ses adversaires masculins ne leur sont pas reprochées. (Le premier ministre

Chrétien est cependant allé trop loin quand il a joint à l'agressivité verbale l'agressivité gestuelle.) Goodyear-Grant soutient que lorsque les femmes attaquent, elles heurtent les normes culturelles : « C'est d'autant plus intéressant que c'est surprenant et atypique. »

Ce n'est pas tout. La couverture télévisuelle de McDonough porte habituellement sur sa campagne et non sur les sondages qui confortaient sa viabilité électorale. McDonough est associée aux enjeux émotifs comme les soins de santé plutôt qu'aux enjeux rationnels comme l'économie – alors que les médias auraient pu faire pleins feux sur le programme électoral du NPD. Chose peut-être encore plus troublante, *chaque fois* que les journalistes interprètent le message de McDonough en début ou fin de reportage, ils « n'apportent pas de preuves ou d'arguments à l'appui de leurs dires ». Dans le cas des hommes, c'est sensiblement différent.

Aux élections de 2005-2006, les candidates font l'objet dans les journaux d'allusions nettement sexistes à leur vie personnelle, notamment à leur situation de famille et au fait qu'elles n'ont pas d'enfants. La couverture devient toutefois moins personnelle quand elles acquièrent une certaine réputation comme femme politique. Il n'y a heureusement pas de différence statistiquement significative dans la couverture des qualifications professionnelles ou des perspectives électorales des candidats et des candidates. Cependant, quand il n'est question que des candidats qui cherchent à déloger un député sortant, les candidates sont associées davantage aux enjeux émotifs. Les journalistes semblent avoir fait leurs les stéréotypes sexuels.

Mais Goodyear-Grant se trompe quand elle affirme que les médias d'information reflètent la direction

essentiellement masculine des salles de nouvelles qui souhaitent attirer des annonceurs avec un auditoire composé d'hommes blancs, riches et d'un certain âge. Sans doute le biais culturel fausse la couverture médiatique et la hiérarchie reste dominée par les hommes, mais les rédacteurs et les journalistes, hommes et femmes, cherchent avant tout à damer le pion à leurs concurrents qu'à plaire aux annonceurs. Les cloisons entre éditeurs et rédacteurs sont solides, bien qu'elles ne sont pas impénétrables. Puis, contrairement à ce qu'elle affirme, les journalistes de la télévision rédigent leurs propres textes. Enfin, elle aurait dû faire preuve de plus de scepticisme à l'endroit des plaintes de l'ancienne première ministre Kim Campbell: après tout, Campbell s'est fait photographier avec sa tenue judiciaire devant ses épaules nues et sa colère visait surtout les reportages concernant ses aptitudes professionnelles.

Lorsqu'elle a été chahutée en février dernier, Freeland a gardé son sang-froid et semoncé les conservateurs. Quelques minutes après le gazouillis de Millard, avant même la fin de la période de questions, elle lui a rétorqué : « On est tout de même en 2014! » Millard lui a présenté ses excuses. Selon Goodyear-Grant, il faudrait qu'en politique, les femmes, leurs alliés masculins et les partis « ne ratent jamais l'occasion de contester les normes régnantes (masculines) ». Peut-être faut-il voir dans les excuses aussitôt présentées un progrès. Mais cet ouvrage d'érudition montre que stéréotypes sexuels continuent d'avoir cours dans les médias et le monde politique et qu'ils exercent une influence sur les électeurs.

Mary Janigan

Journaliste et auteure de *Let The Eastern Bastards Freeze in the Dark: The West Versus The Rest Since Confederation*

O.D. Skelton: The Work of The World, 1923-1941, par Norman Hillmer, McGill-Queen's University Press, Montréal et Kingston, 2013, 517 p.

Nombre de fonctionnaires s'accorderont pour dire que leur profession peut être source de grande satisfaction personnelle, mais rares sont ceux qui déclarent qu'ils l'ont choisie dans le but de devenir célèbres. Certains soutiendront même que la célébrité – en bien ou, pis encore, en mal – est exactement ce qu'un fonctionnaire doit éviter à tout prix. Leur vie professionnelle se passe surtout dans l'ombre tandis que leur ministre sert de façade publique à leurs efforts, leurs succès et leurs échecs collectifs.

Cela étant, il est rafraîchissant de voir un historien s'intéresser au travail d'un fonctionnaire dont les premiers ministres libéraux comme conservateurs ont recherché les avis sur la politique étrangère à une époque de grands bouleversements internationaux. Publié sous la direction de Norman Hillmer, professeur de l'Université Carleton, le recueil de notes officielles, d'extraits de journal et de lettres d'Oscar Douglas Skelton brosse le portrait d'un fonctionnaire chevronné, mais aussi de l'homme derrière les notes. Dans son introduction, Hillmer met en contexte les documents annotés qu'il a retenus. En les rangeant par ordre chronologique et par période ou événement, il ouvre une fenêtre sur le monde d'un biographe compulsant les archives.

Lorsque Skelton entre au ministère des Affaires extérieures en 1923, le premier ministre William Lyon Mackenzie King juge son anti-impérialisme (à l'égard du moins de l'Empire britannique au Canada) tout indiqué pour doter le Canada d'une politique étrangère indépendante. La nouvelle recrue fera presque immédiatement sa marque avec

une note intitulée « Le Canada et le contrôle de la politique étrangère », que King apporte à la première conférence impériale à laquelle il prend part comme premier ministre.

Certains historiens ne voient dans ce canevas de politique étrangère que l'œuvre d'un apparatchik (Skelton évoluait depuis quelque temps dans les cercles libéraux et avait travaillé pour King à la fin du gouvernement de Laurier) et la réponse à des problèmes qui ne se posaient plus vu l'évolution des visées de la Grande-Bretagne sur ses dominions et ses colonies. Toutefois, dans son introduction, Hillmer soutient que, bien qu'elle soit manifestement d'inspiration partisane, la note de Skelton s'inscrivait en faux contre l'insistance que mettait la Grande-Bretagne sur l'« unité diplomatique » et contre le renvoi au Foreign Office des grandes affaires. Il note en outre que les interventions de Skelton, qui ont joué un rôle dans les avancées constitutionnelles des dominions, ont, selon le premier ministre de l'Afrique du Sud, contribué à faire de la conférence impériale la « conférence du Canada ».

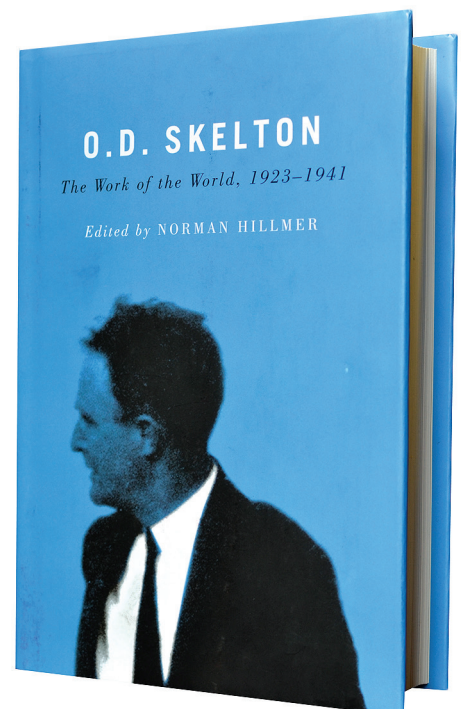
Les annotations judicieuses de Hillmer ajoutent aux textes choisis contexte et couleur. Par exemple, dans un extrait de la fameuse note de 1923, Hillmer fait état d'une marque d'approbation (« très bien » de Mackenzie King en marge d'un passage où il est dit que, bien que chaque partie de l'Empire ait ses propres sphères d'intérêt, ces sphères se recoupent parfois et certains intérêts sont communs. D'autres notes offrent d'utiles explications historiques, présentent les protagonistes ou contiennent des citations à explorer.

Hillmer prend soin de noter que Skelton « n'était ni antibritannique ni anti-impérial. C'était l'impérialisme et les agents de l'impérialisme qui étaient ses ennemis » (p. 13). En fait, dans sa vision du monde, le

Canada formait l'Amérique du Nord britannique et la Grande-Bretagne l'Europe de l'Ouest britannique.

Malgré ses antécédents partisans, Skelton est resté en poste à l'avènement du gouvernement conservateur de R. B. Bennett en 1930. Il y a bien eu au début des appréhensions et des divergences de vues qui ont poussé Bennett à envisager de le congédier, mais Skelton, note Hillmer, s'est vite avéré indispensable.

Au retour au pouvoir des libéraux de King, la situation en Europe se détériorait au point de faire craindre le renouvellement des hostilités. Craignant l'éclatement de tensions internes au Canada, Skelton préconisait une politique isolationniste à l'approche de la Seconde Guerre mondiale et s'est déclaré déçu quand King a affirmé qu'il était hors de question que le Canada ne participe pas à une guerre britannique contre l'Allemagne. Skelton estimait que la méfiance des francophones du Canada était « vraiment canadienne » (p. 44) tout en notant qu'une majorité appuierait



la participation à la guerre pourvu qu'il n'y ait pas de conscription. Les tendances isolationnistes du fonctionnaire ne l'empêchaient pas de reconnaître que la guerre était probable et ses vues sur le conflit se sont mises à changer quand l'Allemagne a envahi la France et jeté son dévolu sur la Grande-Bretagne.

Lors de son décès prématuré au beau milieu d'une période particulièrement sombre de la Seconde Guerre mondiale, Lester B. Pearson, alors en poste au bureau du haut-commissaire du Canada à Londres, a déclaré qu'il « était rare que dans une organisation la disparition d'un homme laisse un tel vide » (p. 55). Le doigté avec lequel Hillmer traite ces documents confirme dans l'esprit du lecteur l'éloge de Pearson.

Grâce à son expérience et à sa connaissance de la politique internationale du Canada au XX^e siècle, le chercheur prolifique qu'est Hillmer nous offre une exploration éclairante de la vie professionnelle de Skelton dans les allées du pouvoir.

Will Stos

Rédacteur en chef
Revue parlementaire canadienne

Tragedy in the Commons: Former Members of Parliament Speak Out About Canada's Failing Democracy, Alison Loat et Michael MacMillan, Toronto, Random House of Canada Limited, 2014, 288 p.

Les écrits sur la santé du système parlementaire canadien ne manquent pas, mais jusqu'ici, il existait très peu d'ouvrages consacrés aux parlementaires qui œuvrent à l'intérieur du système. Alison Loat et Michael MacMillan ont cherché à remédier à cette lacune en publiant *Tragedy in the Commons*.

L'ouvrage, qui fait la synthèse des entrevues de départ menées par

le Samara Institute auprès de 80 ex-parlementaires, donne la parole à un nombre impressionnant d'hommes et de femmes politiques qui sont à la retraite par choix et parce qu'ils ont subi une défaite électorale, un ex-premier ministre et des ministres issus de différents gouvernements de même que des députés d'arrière-ban qui ont renoncé à la vie politique alors qu'ils n'avaient pas encore le nombril sec ou alors qu'ils avaient déjà atteint un âge vénérable. Sur le plan de la structure, l'ouvrage consacre un chapitre aux différentes étapes de la carrière d'un parlementaire : l'entrée en politique, les différents aspects d'une charge d'élu et, finalement, le retour à la vie civile. Le dernier chapitre propose des pistes de réflexion sur la façon d'améliorer notre gouvernance à la lumière de l'expérience de ces élus.

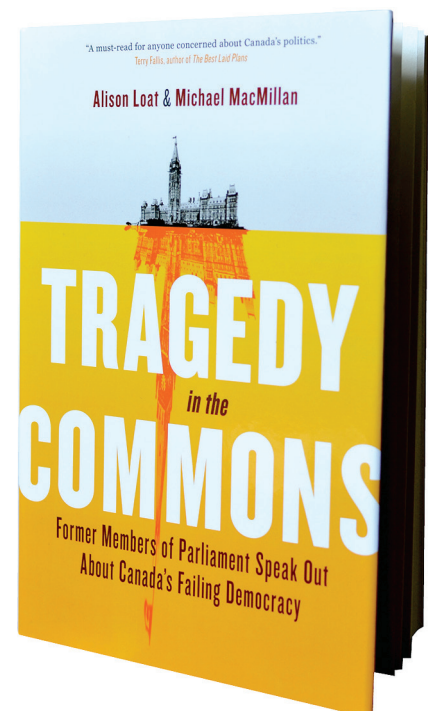
Quelques thèmes précis se dégagent. Premièrement, les auteurs nous rappellent que la charge de député vient sans mode d'emploi. Une fois élus, les députés sont rapidement jetés dans l'arène, sans grande préparation pour ce travail exigeant qui les oblige à s'installer dans une nouvelle ville loin de leur famille. Ils n'ont guère plus d'encadrement pour organiser leur bureau de circonscription.

Deuxièmement, les ex-parlementaires interrogés estiment qu'ils sont souvent impuissants à se faire entendre dans le cadre politique, assujettis qu'ils sont au système autocratique des partis qui limite leur capacité d'agir par eux-mêmes dans l'intérêt de leurs électeurs. Les députés peuvent être affectés à des comités dont le champ d'expertise leur est complètement étranger ou être mutés à un autre comité en milieu de mandat; on s'attend inmanquablement à ce qu'ils soient de bons soldats et participent aux mêlées partisans dont nous avons l'habitude. Par exemple, Gary Merasty, un député

libéral élu en Saskatchewan en 2006, était si frustré qu'il a démissionné avant de terminer son mandat, parce qu'il estimait qu'il pouvait faire davantage de bien en tant que simple citoyen.

Troisièmement, les points de vue divergent quant au rôle que devrait jouer un représentant élu. Il y a deux camps distincts : les délégués et les mandataires. Les premiers agissent toujours comme les porte-parole des électeurs à Ottawa; les deuxièmes agissent suivant leur propre jugement, puisqu'ils y sont habilités par procuration. Peu saisit la différence entre les députés réformistes et les députés libéraux de la classe de 1993 mieux que ces deux camps.

Il est clair que les députés se sentent limités par l'absence de pouvoir direct. Il est tout aussi intéressant par ailleurs de découvrir les contextes dans lesquels les députés estiment que le système fonctionne. Les caucus de partis, par exemple, sont vus comme des occasions d'obliger les ministres à rendre des comptes.



Les conservateurs et les libéraux affirment qu'une politique fructueuse doit d'abord être entérinée par les députés du parti réunis en caucus. Il arrive parfois que sur des questions comme l'enseignement postsecondaire, le caucus fasse pression sur le gouvernement pour qu'il fasse davantage. Un caucus plénier est décentralisé et consultatif par définition et, pour l'essentiel, il échappe au contrôle du parti.

Les plaintes au sujet de la centralisation des pouvoirs dans les bureaux des chefs de parti n'ont rien de nouveau à Ottawa. Jean Chrétien était connu comme le gentil dictateur dès le début des années 2000, et la tendance de Stephen Harper à centraliser les décisions au Cabinet du premier ministre, est de notoriété publique. Chaque nouveau gouvernement semble promettre l'adoption d'une nouvelle approche plus concertée à l'égard du Parlement, mais chaque

gouvernement qui reste au pouvoir longtemps a tendance à resserrer le contrôle autocratique pour le porter à des niveaux sans précédent. En réalité, nous devrions être surpris de voir que les députés eux mêmes s'étonnent de cette situation à Ottawa.

Tragedy in the Commons s'intéresse très précisément à l'expérience d'ex-députés, mais il soulève des questions auxquelles le grand public doit réfléchir. Les Canadiens sont-ils à l'aise avec un système politique principalement dominé par les partis, qui laisse si peu de marge de manœuvre aux députés? La perception populaire semble indiquer qu'ils ne le sont pas : la participation électorale continue à diminuer et même les députés à la retraite sont peu enclins à se considérer comme « des hommes ou des femmes politiques ». Pourtant, la situation ne change guère.

Le titre de l'ouvrage s'inspire d'un célèbre essai de l'écologiste Garrett Hardin, qui déplorait le fait que les problèmes d'action collective finissent parfois par être néfastes pour tout le monde. Ces problèmes ne peuvent vraiment être réglés que si tous les participants s'entendent pour dire qu'il faut changer des choses et s'emploient effectivement à le faire. Les députés interrogés veulent des changements, mais semblent peu disposés à mettre les efforts nécessaires pour concrétiser ces changements. Peut-être que la véritable tragédie aux Communes, c'est que leurs électeurs, c'est-à-dire le public, semblent résigner à accepter ce refus d'agir.

Michael Powell

Adjoint aux affaires gouvernementales et à la recherche, Impact Public Affairs



Rapports législatif



ASSEMBLÉE NATIONALE

Q U É B E C

Dissolution de l'Assemblée, élections générales et composition de l'Assemblée

Le 5 mars 2014, à la demande de la première ministre, M^{me} Pauline Marois, le lieutenant-gouverneur a proclamé la dissolution de l'Assemblée nationale et convoqué la nouvelle Assemblée pour le mardi 6 mai 2014. Le déclenchement des élections a mis fin à la 40^e législature. À sa dissolution, l'Assemblée se composait comme suit : Parti québécois, 54 députés; Parti libéral, 49 députés; Coalition avenir Québec, 18 députés; 4 députés indépendants (2 sous la bannière de Québec solidaire et 2 sans affiliation).

Les résultats provisoires indiquent que la nouvelle composition de l'Assemblée à la suite des élections générales du 7 avril est la suivante : Parti libéral, 70 députés; Parti québécois, 30 députés; Coalition avenir Québec, 22 députés; 3 députés indépendants élus sous la bannière de Québec solidaire.

Débats sur des rapports de commissions, discours sur le budget et adoption d'un projet de loi

Entre l'ajournement des travaux parlementaires avant la période des

fêtes et la dissolution de l'Assemblée le 5 mars, l'Assemblée nationale a siégé du 11 au 20 février. Fait à noter, au cours de cette période, avant de pouvoir procéder à toute autre affaire, l'Assemblée a dû tenir six débats restreints sur des rapports de commissions parlementaires qui contenaient des recommandations.

Le 20 février, dernière séance de la 40^e législature, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a prononcé son discours sur le budget. Au cours de cette même séance, l'Assemblée a adopté à l'unanimité le projet de loi n^o 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile. Ce projet de loi institue le nouveau Code de procédure civile ayant principalement pour objectifs d'assurer l'accessibilité, la qualité et la célérité de la justice civile, l'application juste, simple, proportionnée et économique de la procédure, l'exercice des droits des parties dans un esprit de coopération et d'équilibre et le respect des personnes qui apportent leur concours à la justice.

Travaux des commissions parlementaires

La Commission de l'administration publique (CAP) a exécuté deux mandats lors du premier trimestre de 2014. D'une part, elle a entendu le Vérificateur général sur son rapport annuel de gestion et ses engagements financiers 2012-2013. Le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit que ce mandat doit être exécuté

annuellement. D'autre part, à la suite de la publication du rapport du Vérificateur général à l'automne 2013, la CAP a entendu le Centre hospitalier de l'Université de Montréal sur sa gestion administrative et sa gouvernance. Aucun rapport n'a été publié à la suite de ses auditions.

À la suite d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, la Commission de l'économie et du travail (CET) a procédé à des consultations particulières et des auditions publiques concernant l'utilisation inappropriée de fonds publics par Tourisme Montréal. La CET a déposé un rapport contenant deux recommandations portant sur la formation et la durée des mandats des membres des conseils d'administration des associations touristiques régionales.

La Commission des institutions (CI) tenu 13 jours d'audition au cours desquels elle a reçu 69 groupes et personnes ayant déposé un mémoire dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n^o 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement. La CI a également terminée l'étude détaillée du projet de loi n^o 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile, débutée le 8 octobre 2013. Au total, la commission a siégé 30 séances, pour un total de 106 heures.

La Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) a complété les consultations particulières et auditions publiques de son mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée. À cet égard, 36 personnes et groupes sont venus livrer des témoignages et 160 répondants ont participé au questionnaire de consultation en ligne.

En terminant, la Commission des transports et de l'environnement (CTE) a commencé, avant le déclenchement des élections, les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste où 13 groupes ont été entendus.

Manon Voyer et Cédric Drouin
Direction des travaux parlementaires



Colombie-Britannique

Discours du Trône

Comme il a été dit dans l'édition du printemps 2014, la 1^{re} session de la 40^e législature a été prorogée le 11 février, au matin. La 2^e session a commencé l'après-midi même, la lieutenante-gouverneure **Judith Guichon** prononçant le discours du Trône, qui était centré sur le développement économique

et la création de possibilités par le maintien d'un budget équilibré, l'ouverture de nouveaux marchés d'investissement, la stabilisation du marché de l'emploi et le soutien du développement du secteur du gaz naturel liquéfié (GNL). Le gouvernement s'est également engagé à mettre en œuvre un plan d'action décennal pour la formation de la main-d'œuvre afin de veiller à ce que les Britanno-colombiens profitent du présent cycle de croissance économique. M^{me} Guichon a annoncé l'intention du gouvernement de présenter officiellement des excuses à la communauté chinoise pour les torts causés à cette communauté dans le passé. En outre, elle a souligné que le gouvernement allait concevoir une stratégie à long terme globale de lutte contre la violence et présentera une loi modifiant la législation et les politiques de la province en matière de boissons alcooliques.

Le chef de l'opposition officielle, **Adrian Dix**, a livré son adresse en réponse au discours du Trône le lendemain, disant en résumé que le discours n'apportait aucune solution aux problèmes de la Colombie-Britannique en matière d'emploi et d'économie.

Budget de 2014-2015

Le 18 février, le ministre des Finances **Mike de Jong** a présenté, pour l'exercice 2014-2015, un budget qu'il a qualifié d'« ennuyant », prévoyant un mince excédent de 175 millions de dollars. M. de Jong a fait remarquer que, de tous les gouvernements – fédéral et provinciaux – seuls ceux de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan avaient présenté un budget équilibré cette année; il a rappelé l'engagement de la Colombie-Britannique de promouvoir la croissance économique et l'investissement local sans enregistrer de déficits. Il a également parlé de l'importance de

l'industrie naissante du GNL de la province et décrit le régime fiscal du GNL que le gouvernement projette de mettre en œuvre à l'automne. Au nombre des mesures fiscales, on compte la protection des caisses de crédit contre une modification fiscale néfaste pour encore trois ans et la hausse des droits de douane sur le tabac.

Dans sa réponse, le porte-parole de l'opposition pour les finances, **Mike Farnworth**, a dit du Budget de 2014-2015 qu'il manquait de vision. Il a fait ressortir que les augmentations tarifaires auront pour effet que les familles paieront plus cher les primes de services médicaux, les tarifs des traversiers, le chauffage des maisons, l'électricité, les droits de scolarité et l'assurance automobile de base.

Comme ce fut le cas pour le discours du budget précédent, le ministre et le porte-parole de l'opposition ont tous deux utilisé une présentation PowerPoint projetée sur de grands écrans à l'Assemblée législative pour illustrer leurs propos sur le Budget de 2014-2015. Le ministre des Finances et le leader d'un parti reconnu de l'opposition ou un membre désigné par ce dernier pourra se servir de grands écrans pour présenter l'information textuelle et numérique ou des données graphiques, alors que le recours à des documents sonores et visuels est interdit.

Modifications apportées au Règlement

Le 12 février, l'Assemblée a unanimement convenu de modifier le paragraphe 2(1) et l'article 3 du Règlement pour rendre permanents des séances régulières qui sont la norme depuis 2009. Cet ajustement avait été auparavant autorisé par des ordres sessionnels.

Le 13 février, l'Assemblée a adopté un ordre sessionnel modifiant les articles 25 et 47 du Règlement

visant à déplacer la période des questions et les déclarations des députés de la séance de l'après-midi à celle du matin les mardi et jeudi chaque semaine de séance. La période des questions et les déclarations des députés des lundi et mercredi continueront de se tenir l'après-midi. Le leader parlementaire du gouvernement Mike de Jong a fait part de son intention de rencontrer les députés de l'opposition pour évaluer les effets des modifications après la session.

Projets de loi

Le 27 mars, le leader parlementaire du gouvernement a informé l'Assemblée que les projets de loi figurant au programme législatif du gouvernement pour la session du printemps en cours avaient tous été présentés. Durant la 2^e session de la 40^e législature, ont été présentés et lus pour la première fois 27 projets de loi d'initiative ministérielle, 10 projets de loi d'initiative parlementaire et un projet de loi d'intérêt privé. Au moment où ces lignes ont été rédigées, neuf projets de loi d'initiative ministérielle avaient reçu la sanction royale, notamment :

- Projet de loi 3, *Missing Persons Act* : confère à la police le pouvoir d'accéder à des dossiers et de fouiller des locaux dans certaines circonstances lorsqu'elle enquête sur une personne disparue.
- Projet de loi 6, *Provincial Capital Commission Dissolution Act* : dissout la Provincial Capital Commission et transfère ses biens, ses actifs et ses créances au gouvernement provincial, exception faite des quais de Belleville, qui sont transférés à la BC Transportation Financing Authority.
- Projet de loi 15, *Liquor Control and Licensing Amendment Act*, 2014 : prévoit la mise en œuvre de 15 des 29 recommandations de modification de la *Liquor Control and Licensing Act* faisant suite à l'examen de la politique provinciale relative

aux boissons alcooliques. Parmi les principales modifications, on compte l'autorisation de la vente de vins, de bières artisanales et de spiritueux de la Colombie-Britannique aux marchés des producteurs; la simplification des règles imposées aux fabricants pour qu'ils puissent tenir davantage de séances de dégustation sur place; autorisation faite à la tenue de concours de brasseurs amateurs et de négociants en vins.

Application de décisions de la présidence

Plus de 1 000 conducteurs de camions de conteneurs non syndiqués de Port Metro Vancouver ont déclenché une grève le 26 février 2014, suivis de quelque 250 camionneurs syndiqués le 10 mars. Le 24 mars, la ministre de l'Emploi, du Tourisme et de la Formation professionnelle et ministre responsable du Travail **Shirley Bond** a présenté le projet de loi 25, *Port Metro Vancouver Container Trucking Services Continuation Act*, pour imposer une trêve entre les employeurs et le syndicat afin de rétablir le fonctionnement du port et de minimiser les effets néfastes de la grève sur l'économie provinciale.

Le 25 mars, le leader parlementaire du gouvernement a demandé au Président, conformément à l'article 81 du Règlement, que le projet de loi 25 franchisse deux ou trois étapes le même jour en raison de la nécessité de résoudre le conflit. Le Président a pris la question en délibéré, en vue de rendre une décision le lendemain. Le 26 mars, M. de Jong, avec l'accord de l'opposition, a demandé le report de la présentation de la décision du Président pour laisser les négociations patronales-syndicales suivre leur cours. Avant de proposer l'ajournement de l'Assemblée ce soir-là, M. de Jong a informé l'Assemblée que le conflit avait été réglé et a retiré sa demande de décision.

Activités des comités

En mars 2014, le Comité de gestion de l'Assemblée législative (CGAL) s'est engagé à travailler en vue de rendre publics les rapports trimestriels de l'Assemblée sur les opérations financières et les immobilisations, notamment une mise à jour sur les projets d'immobilisations, dans le cadre d'un processus de divulgation courant. Progresse également le travail sur la divulgation — pour la première fois — des dépenses des bureaux de circonscription des députés, par suite d'un engagement pris par le CGAL en septembre 2013. Les dépenses des bureaux de circonscription pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014 seront affichées dans le site Web de l'Assemblée à la fin du mois de mai 2014.

Le 10 avril, le président du Comité **Bruce Ralston** a présenté le premier rapport du Comité spécial permanent des comptes publics pour la 2^e session de la 40^e législature, qui renferme des recommandations sur la conservation des documents et les demandes d'élimination faites par le Comité des documents publics. Le Comité des comptes publics est responsable de la conservation et de l'élimination de tous les dossiers créés par l'exécutif du gouvernement et ses organes, conformément à l'article 3 de la *Document Disposal Act*, qui a été édictée en 1936.

Modification de la composition du Cabinet

Le 11 avril 2014, **Norm Letnick** a été assermenté ministre de l'Agriculture, remplaçant **Pat Pimm**. M. Pimm, qui a subi des traitements pour le cancer, continue de représenter la circonscription de Peace River North. M. Letnick avait précédemment occupé ce siège entre septembre 2012 et juin 2013.

**Aaron Ellingsen
Gordon Robinson**
Chercheurs du Comité



Alberta

Deuxième session de la 28^e législature

La séance du printemps de la 2^e session de la 28^e législature s'est ouverte par le discours du Trône, qui a été prononcé par le col. (retraité) **Donald S. Ethell**, lieutenant gouverneur de l'Alberta, le 3 mars 2014. Largement centré sur les relations entre le gouvernement provincial et les municipalités, le discours a porté sur la stabilité du financement à long terme des municipalités, le soutien du transport en commun au moyen du crédit budgétaire « Green Trip » et d'autres modifications de la *Municipal Government Act*. Il a été aussi question de l'état de préparation en cas d'inondation, de l'investissement dans l'infrastructure de l'Alberta et de la promotion de l'Alberta dans le monde. Trois jours plus tard, le 6 mars 2014, **Doug Horner** (Spruce Grove-St. Albert), président du Conseil du Trésor et ministre des Finances, a présenté les propositions budgétaires de 2014-2015 de la province. Le Budget principal des dépenses a été débattu par les trois comités chargés des politiques législatives (CPL) à partir du 17 mars 2014 et a été renvoyé au Comité des crédits pour y être mis aux voix le 16 avril 2014. Le projet de loi 8, Appropriation Act, 2014, a également été adopté en première lecture le 16 avril 2014 pour recevoir ensuite la sanction royale le 24 avril 2014.

Modifications apportées au Règlement

Le 4 mars 2014, l'Assemblée législative a adopté la motion d'initiative ministérielle 7, qui renfermait des propositions de modification du Règlement relativement à l'examen du Budget principal des dépenses par les trois CPL. Parmi les changements, on compte la mise à jour du mandat des CPL pour qu'il reflète mieux le titre des portefeuilles ministériels composant actuellement le Cabinet, la diminution du nombre de membres des CPL, le faisant passer de 18 à 15, et une clarification de la rotation des temps de parole des caucus durant le débat sur les prévisions budgétaires. Un segment de temps accordé aux députés indépendants a été ajouté à la rotation et la durée maximale du temps de parole sur les prévisions budgétaires d'un ministre, qui était auparavant de deux à six heures, a été fixée à trois heures pour tous les ministères, exception faite du Conseil exécutif, qui reste de deux heures.

Démission de la première ministre

Le 17 mars 2014, **Alison Redford** (Calgary-Elbow) a été ovationnée par son caucus progressiste conservateur après qu'on lui eut demandé, durant la période des questions, si elle jouissait toujours du soutien nécessaire pour continuer de présider aux destinées de la province comme première ministre de l'Alberta. Deux jours plus tard, M^{me} Redford a annoncé qu'elle démissionnerait du poste de première ministre le 23 mars 2014.

La démission de M^{me} Redford faisait suite à des semaines durant lesquelles elle a essuyé des critiques et fait l'objet d'un examen de ses dépenses de voyage, de son utilisation d'un avion gouvernemental et d'autres dépenses. En outre, deux députés progressistes conservateurs avaient, peu de temps auparavant, décidé de

siéger comme députés indépendants et plusieurs autres membres du caucus progressiste conservateur songeaient ouvertement à les imiter. Dans son discours annonçant sa démission, M^{me} Redford a souligné qu'elle « voulait éviter que les querelles internes au sein du parti et du caucus ne nuisent à l'édification d'un meilleur avenir pour la province et tous les Albertains » [traduction]. Après avoir démissionné de son poste de première ministre, M^{me} Redford a précisé qu'elle continuerait de représenter ses électeurs à l'Assemblée.

Le 23 mars 2014, **David Hancock** (Edmonton-Whitemud) est devenu le 15^e premier ministre de l'Alberta. Avant cette nomination, il a été vice-premier ministre durant un certain nombre de mois et ministre de l'Innovation et de l'Éducation supérieure, portefeuille qu'il détient toujours. Il a occupé le poste de leader du gouvernement à l'Assemblée à compter de 1999 et rempli régulièrement cette fonction jusqu'à son accession au poste de vice-premier ministre en décembre 2013. Il a été responsable d'une variété de portefeuilles durant ses cinq mandats à l'Assemblée; mentionnons ceux de la Justice, de l'Éducation, des Services humains et des Affaires intergouvernementales et autochtones.

Le départ de M^{me} Redford comme première ministre a également provoqué une course à la direction du Parti progressiste conservateur de l'Alberta. M. Hancock a déclaré publiquement qu'il n'allait pas occuper la fonction de premier ministre de façon permanente, de sorte que le gagnant de la course à la direction du parti deviendra le 16^e premier ministre de l'Alberta. La période d'investiture était ouverte du 15 au 30 mai 2014, le vote de sélection étant prévu pour le 6 septembre 2014. L'association requiert qu'un candidat doit obtenir

plus de la moitié des suffrages exprimés pour être élu chef de parti. Si aucun candidat ne recueille la majorité des voix au premier tour, les deux candidats ayant obtenu le plus de voix se feront la lutte au tour suivant prévu pour le 20 septembre 2014.

Changements apportés à la composition du caucus

Le 13 mars 2014, **Len Webber** (Calgary-Foothills), un simple député ministériel, a annoncé qu'il quittait le caucus du Parti progressiste conservateur pour siéger comme député indépendant à l'Assemblée législative. Quatre jours plus tard, **Donna Kennedy-Glans** (Calgary-Varsity), ministre adjointe de l'Électricité et de l'Énergie renouvelable, a annoncé qu'elle démissionnait du Cabinet et qu'elle quittait le caucus ministériel pour siéger aussi comme députée indépendante.

Le 7 avril 2014, **Ken Hughes** (Calgary-West) a annoncé sa démission comme ministre des Affaires municipales. Il a confirmé son intention de se porter candidat dans la course à la direction du Parti progressiste conservateur le 11 avril 2014; toutefois, il s'est depuis retiré de la course à la direction du parti. Toujours en mai, **Ric McIver** (Calgary-Hays) démissionne en tant que ministre de l'Infrastructure et annonce qu'il sera candidat pour le leadership du Parti progressiste conservateur, suivi alors par **Thomas Lukaszuk** (Edmonton-Castle Downs), qui démissionne comme ministre d'Emplois, des compétences, de la formation et du travail. Ancien ministre fédéral **Jim Prentice** s'est aussi lancé dans la course.

Greg Weadick (Lethbridge-West) a été assermenté à titre de ministre des Affaires municipales; **Wayne Drysdale** (Grande Prairie-Wapiti), ministre du Transport, a

aussi pris en charge le portefeuille de l'Infrastructure, et **Kyle Fawcett** (Calgary-Klein) est maintenant ministre d'Emplois, des compétences, de la formation et du travail.

Activités des comités

Les comités chargés de la politique législative ont débattu le Budget principal des dépenses de 2014-2015 du 17 mars 2014 jusqu'à sa mise aux voix au Comité des crédits le 16 avril 2014. En vertu du Règlement, ces comités, comme tous les autres comités législatifs, ne peuvent se réunir pour tout autre sujet durant cette période. Toutefois, le 4 mars 2014, l'Assemblée a modifié le Règlement pour prévoir une exception à cette règle afin de permettre au Comité spécial du commissaire à l'éthique de poursuivre ses activités de recrutement sans interruption. En fin de compte, pour pouvoir mener à terme tous ses travaux, le Comité s'est réuni à trois reprises durant l'examen du Budget principal des dépenses.

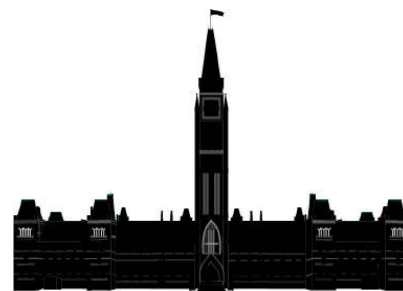
Le 10 mars 2014, l'Assemblée législative a renvoyé l'*Agricultural Pests (Fusarium Head Blight) Amendment Act, 2014* au Comité permanent de la Gestion des ressources avant l'adoption du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi 201, une mesure d'initiative parlementaire parrainée par **Maureen Kubinec** (Barrhead-Morinville-Westlock), vise à modifier l'*Agricultural Pests Act* pour que soit accepté, pour l'ensemencement et l'apport d'éléments nutritifs en Alberta, un seuil de tolérance de 0,5 % pour un agent pathogène virulent appelé *fusarium graminearum*.

Le Comité permanent de l'avenir économique de l'Alberta a rencontré un large éventail d'intervenants et tenu une série d'assemblées publiques sur l'avenir du service

ferroviaire à grande vitesse en Alberta. Un appel à des soumissions écrites sur la question a pris fin le 31 mars 2014. Pour pouvoir terminer son examen dans le délai prescrit de six mois, le Comité fera rapport à l'Assemblée sur la question le 25 mai 2014.

Jody Rempel

Greffière aux comités



La Chambre des communes

La 2^e session de la 41^e législature a repris le 27 janvier 2014. L'information ci-dessous porte sur la période du 1^{er} février au 30 avril 2014.

Projets de loi

Le projet de loi C-23, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence*, présenté le 4 février 2014, renfermait des dispositions traitant des exigences d'identification de l'électeur, de l'interdiction faite à Élections Canada d'inciter les Canadiens à voter et proposant des modifications aux limites de dépenses applicables aux levées de fonds. Après avoir fait l'objet d'une motion d'attribution de temps, le projet de loi a été lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le 10 février 2014. Plus tard ce jour-là, a été rejetée une motion de l'opposition qui donnait des recommandations au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre quant à la façon d'examiner le projet de loi et d'en faire rapport.

Une situation sans précédent est survenue en février relativement au projet de loi d'initiative parlementaire C-461, *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels (communication de renseignements)*, parrainé par **Brent Rathgeber** (Edmonton—St. Albert). Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique a fait rapport du projet de loi avec des propositions d'amendement durant la session précédente et le projet de loi a été rétabli à l'étape du rapport durant la session en cours. Après la tenue de tous les votes par appel nominal sur des motions à l'étape du rapport, M. Rathgeber a informé le président du comité qu'il ne souhaitait pas poursuivre l'étude du projet de loi ni présenter une motion d'adoption du projet de loi à l'étape du rapport. Conformément à l'article 94 du Règlement, qui autorise le Président à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le déroulement ordonné de l'étude des initiatives parlementaires, le Président a déclaré que l'ordre d'approbation du projet de loi à l'étape du rapport était annulé et que le projet de loi était rayé du *Feuilleton*.

Procédures financières

Le 24 mars 2014, lorsque la Chambre a examiné le projet de loi C-29, *Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2015*, **Tony Clement** (président du Conseil du Trésor) a annoncé que, dorénavant, la présentation des crédits dans les projets de crédits serait modifiée, les organisations y figurant plutôt par ordre alphabétique, comme dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, ce qui a entraîné un changement de la numérotation des crédits. Cette modification, a-t-il

dit, résultait d'observations faites au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires durant son examen des prévisions des dépenses et des crédits. M. Clement a dit que les droits et les privilèges des députés de critiquer les prévisions budgétaires durant l'étude en comité ne seraient pas restreints.

Rappels au Règlement, questions de privilège et procédure

Rappels au Règlement

Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley), un opposant au projet de loi C-23, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et d'autres lois et modifiant certaines lois en conséquence*, a invoqué le Règlement le 6 février 2014 pour dire qu'il y avait un grave écart entre les versions anglaise et française du projet de loi et que celui-ci était « dans une forme incomplète ». **Peter Van Loan** (leader du gouvernement à la Chambre des communes) a souligné que l'erreur en question se trouvait dans le sommaire du projet de loi et que le sommaire ne faisait pas partie du projet de loi. Dans sa décision, rendue le 10 février 2014, le Président a déclaré que l'erreur en cause avait été trouvée et corrigée dans la version du projet de loi dont la Chambre avait été saisi officiellement et il a conclu que la question avait donc été résolue.

Le 6 mars 2014, M. Cullen a invoqué le Règlement pour s'opposer à la présentation d'une motion d'attribution de temps aux termes de l'alinéa 78(3)a) pour le motif que le gouvernement n'avait pas d'abord consulté les partis de l'opposition pour demander si un accord était intervenu entre les partis, conformément aux paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement. Le vice-président a jugé que la simple affirmation que les représentants des partis n'avaient pu conclure un accord aux termes des dispositions

des paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement lui suffisait et qu'il ne ferait pas enquête sur la nature de la consultation.

Wayne Easter (Malpeque) a invoqué le Règlement le 9 avril 2014 relativement au projet de loi C483, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (sortie avec escorte)*. M. Easter a fait valoir que les amendements adoptés en comité avaient en fait modifié la portée du projet de loi. Un rappel au Règlement semblable a été soulevé par M. Rathgeber le 10 avril 2014 au sujet du projet de loi C-30, *Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada et prévoyant d'autres mesures*. Au moment où ces lignes ont été écrites, le Président n'avait pas encore rendu ses décisions.

Questions de privilège

En ce qui concerne le projet de loi C-23, le 6 février 2014, **Pierre-Luc Dusseault** (Sherbrooke) a soutenu que les services d'interprétation fournis à l'occasion d'une séance d'information technique tenue par le gouvernement sur le projet de loi avaient été insuffisants ou inexistant, empêchant ainsi les députés francophones de participer pleinement au débat sur le projet de loi. Le Président a statué, le 3 mars 2014, que la question dont la présidence était saisie était simple : est-ce que le fait d'assister à une séance d'information ministérielle qui n'a pu être interprétée en totalité remplit ce critère décisif? Le Président a fait remarquer qu'un député qui se prépare à participer aux travaux de la Chambre, que ce soit au moyen d'une séance d'information technique ou autrement, ne participe pas en fait à ces travaux. Il a conclu que le député n'avait pas été empêché d'exercer ses fonctions au point où cela aurait constitué, à première vue, une atteinte au privilège.

Le 25 février, M. Cullen a affirmé que **Brad Butt** (Mississauga—Streetsville) avait induit la Chambre en erreur en disant, le 6 février 2014, avoir été personnellement témoin d'une utilisation incorrecte de cartes d'information de l'électeur. M. Butt a admis par la suite ne pas avoir été témoin d'une telle utilisation et a présenté ses excuses. Cependant, le 3 mars 2014, soulignant que « la Chambre demeure saisie de deux déclarations entièrement contradictoires », le Président a conclu que la question nécessitait un examen plus poussé et qu'elle constituait, à première vue, une atteinte au privilège. Il a ensuite invité le leader parlementaire de l'opposition officielle de proposer la motion habituelle. Après avoir été débattue, la motion portant renvoi de la question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a été rejetée. Dans une question de privilège semblable qu'il a soulevée le 10 avril 2014, **Peter Julian** (Burnaby—New Westminster) a affirmé que **Pierre Poilievre** (ministre d'État à la Réforme démocratique) avait fait de fausses déclarations concernant l'utilisation incorrecte de cartes d'information de l'électeur et qu'il s'était contredit par la suite. Dans sa décision, rendue le 30 avril 2014, le Président a rappelé à la Chambre qu'il y a des limites à ce que la présidence est autorisée à faire lorsque sont portées des accusations comme celles dont il est question dans cette question de privilège. Il a dit qu'il était clair pour lui qu'il n'y avait aucune preuve montrant de manière irréfutable que des déclarations trompeuses avaient été faites à la Chambre de façon délibérée et que la question de privilège portait, en fait, sur une divergence dans l'interprétation des faits. En conséquence, il a conclu qu'il n'y avait pas là, à première vue, matière à question de privilège.

Comités

Le 5 février 2014, la Chambre a adopté la motion d'initiative parlementaire M-431, proposée par **Brad Trost** (Saskatoon—Humboldt), dans laquelle il était demandé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de se pencher sur la question de l'élection des présidents de comité par un mode de scrutin préférentiel ouvert à tous les députés, au début de chaque session et avant l'établissement de la composition des comités permanents. On s'attend à ce qu'un rapport sur la question soit présenté plus tard cette année.

Le 5 mars 2014, la Chambre a adopté le 3^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur le Bureau de régie interne (BRI). Bien que ne trouvant aucune raison justifiant la modification de la structure, de la composition et du fonctionnement général du BRI, les auteurs du rapport ont fait un certain nombre d'importantes recommandations, notamment comment le BRI pourrait améliorer le Rapport de dépenses des députés en y intégrant un plus grand nombre d'informations. Le Comité a fait remarquer que les informations divulguées dans les rapports de dépenses des députés sont de plus en plus détaillées au fil des ans et a invité le BRI à prendre toutes autres mesures visant à élargir la divulgation de l'information, en demeurant conscient toutefois des conséquences sur la protection des renseignements personnels et des contraintes administratives. Le Comité a dit qu'il appuierait le BRI s'il devait considérer la mise en place de la divulgation proactive par les députés des frais de voyage et d'accueil comme les ministres le font déjà. Le Comité a également recommandé que le BRI invite le vérificateur général à faire des vérifications plus fréquemment et que le BRI, en consultation avec

le vérificateur général, conçoive des lignes directrices publiquement accessibles relativement aux vérifications des dépenses de la Chambre des communes.

Le 27 mars 2014, conformément au paragraphe 56.1(1) du Règlement, **K. Kellie Leitch** (ministre du Travail), appuyée par **Tom Lukiwski** (Regina—Lumsden—Lake Centre), a proposé : « Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit chargé d'examiner les accusations d'utilisation des ressources de la Chambre des communes à des fins partisans par l'opposition officielle; que le chef de l'opposition officielle soit cité à comparaître devant le comité, à titre de témoin, au cours d'une réunion télévisée, qui aura lieu au plus tard le 16 mai 2014. » La motion a été mise aux voix et, moins de 25 députés s'étant levés pour s'opposer à la motion, celle-ci a été adoptée.

Autres questions

Députés

Le 4 février 2014, le *Recueil de décisions du Président Milliken*, qui comprend deux volumes, a été déposé à la Chambre des communes en présence de l'ex-Président **Peter Milliken**, qui se trouvait à la tribune de la Chambre pour l'occasion.

Le 5 février 2014, le Président a informé la Chambre qu'il avait, ce jour-là, reçu une lettre du directeur général des élections l'avisant que **James Bezan** (Selkirk—Interlake) avait produit un rapport corrigé, comme l'exige la *Loi électorale du Canada*. Il a ajouté qu'il ferait faire des copies de la lettre à remettre au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui examinait alors une question de privilège semblable.

Le 26 février 2014, le président suppléant (**Bruce Stanton**) a informé la Chambre que **Dominic LeBlanc** (Beauséjour) avait été nommé membre du BRI en remplacement

de **Judy Foote** (Random—Burin—St. George's). Le 12 mars 2014, **Olivia Chow** (Trinity—Spadina) a démissionné de son poste de députée. **Jim Karygiannis** (Scarborough—Agincourt) a lui aussi démissionné de son poste de député le 1^{er} avril 2014.

Le 10 avril 2014, lorsqu'a été reçue la nouvelle du décès le jour même de **Jim Flaherty** (Whitby—Oshawa), il y a eu de brèves consultations entre les partis, après quoi, à 14 h 28, la Chambre a ajourné ses travaux. Le lendemain, la Chambre a rendu hommage à M. Flaherty, observé un moment de silence et expédié quelques affaires urgentes. La Chambre a ensuite ajourné ses travaux à 10 h 38. M. Flaherty avait démissionné de ses fonctions de ministre le 19 mars. Il a été remplacé par **Joe Oliver**, précédemment ministre des Ressources naturelles.

Le 29 avril 2014, après d'autres consultations entre les partis, les représentants de ces derniers ont fait des déclarations rendant hommage au regretté **Herb Gray** et ont observé une minute de silence en sa mémoire.

Déclarations, résolutions, débats spéciaux

Le 5 février 2014, la Chambre a tenu un débat d'urgence sur le transport du grain. Elle a tenu de plus un débat exploratoire sur la situation en République centrafricaine le 12 février, un autre sur l'évolution de la situation en Ukraine le 26 février et un dernier sur la situation dans la République du Soudan du Sud le 29 avril.

La Chambre a adopté à l'unanimité plusieurs résolutions en février, mars et avril. Le 28 février 2014, la Chambre a adopté une résolution sur la violence au Venezuela. Le 3 mars 2014, elle a adopté une résolution condamnant l'intervention militaire de la Russie en Ukraine. Le 26 mars 2014, elle a de nouveau condamné

l'intervention russe et dénoncé les sanctions prises par la Russie contre le Président et les députés de la Chambre des communes, un sénateur, des fonctionnaires et le président du Congrès des Ukrainiens canadiens. Il a été demandé au Président de transmettre la résolution à l'ambassadeur de la Fédération russe et un message a été envoyé au Sénat. Le 26 mars 2014, la Chambre a décidé de demander la tenue d'une enquête internationale indépendante sur des allégations selon lesquelles des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres graves atteintes aux droits de la personne auraient été commis pendant la guerre civile au Sri Lanka. Enfin, le 7 avril 2014, la Chambre a adopté une résolution appelant à la commémoration du génocide rwandais à l'occasion de son vingtième anniversaire et à une réflexion sur les enseignements tirés de cette tragédie.

Son Altesse l'**Aga Khan** a pris la parole devant les sénateurs et les députés à la Chambre des communes le 27 février 2014.

Gary Sokolyk

Direction des recherches pour le Bureau



Manitoba

Budget

La 3^e session de la 40^e législature a repris le 6 mars 2014, par la présentation du premier budget de la nouvelle ministre des Finances, **Jennifer Howard**.

Les dépenses de fonctionnement de 2014-2015, qui s'élèvent à 12,3 milliards de dollars, représentent une augmentation de 2 % par rapport à 2013-2014. Voici quelques-uns des faits saillants du budget :

- Création d'emplois et de plus de possibilités pour les jeunes tout en maintenant les conditions de vie abordables et en protégeant les services de première ligne sur lesquelles comptent les familles;
- Création de plus de possibilités de stages et de formation pour que 75 000 travailleurs s'ajoutent à la population active du Manitoba d'ici 2020;
- Établissement d'un plan quinquennal pour l'investissement de 5,5 milliards de dollars dans l'infrastructure de base pour améliorer les routes, les ponts, la protection contre les inondations et l'infrastructure municipale de la province et la création de dizaines de milliers d'emplois;
- Réalisation d'autres économies administratives à investir dans les services de première ligne pour les familles, notamment l'élargissement des plafonds de dépenses administratives à toutes les autorités de santé régionales;
- Création d'un conseil de gestion allégée chargé de conseiller le gouvernement sur de nouvelles façons d'offrir de meilleurs services plus efficacement dans tous les ministères.

Réponse de l'opposition au budget

Durant son intervention dans le débat sur le budget le 7 mars 2014, le chef de l'opposition officielle, **Brian Pallister**, a présenté une motion de censure à l'égard du gouvernement, disant que le budget ne répondait pas aux priorités des Manitobains en :

- ne supprimant pas les hausses massives d'impôts et de droits décrétées dans le Budget de 2012 et celui de 2013, notamment le relèvement de la TVP;
- refusant de tenir le référendum prévu par la loi avant d'accroître la TVP;
- ne remplissant pas la promesse

d'éliminer le déficit structurel de près de 400 millions de dollars;

- ne faisant rien contre la menace pesant de plus en plus sur les services sociaux et de santé sur lesquels comptent les Manitobains;
- ne relevant pas les taux d'aide au revenu et au loyer, le faisant passer à 75 % des loyers du marché moyens;
- n'accordant pas l'allègement fiscal promis aux aînés;
- freinant la croissance économique et la prospérité par une imposition injustifiée et une bureaucratie excessive;
- ne devenant pas membre du Nouveau Partenariat de l'Ouest.

Le 18 mars 2014, la motion de M. Pallister a été rejetée par un vote par appel nominal (19 voix pour, 35 voix contre), alors que la motion budgétaire principale a été adoptée par 34 voix contre 20.

Projets de loi

En plus des projets de loi présentés à l'automne, quelque 16 projets de loi touchant une variété de domaines de gouvernance ont été présentés à la session du printemps :

- Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)*, qui autorise les commissions scolaires à conclure des accords de partage de coûts pour établir ou améliorer des services Internet dans les écoles.
- Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba*, qui renforce la capacité de recueillir de l'information relative aux réclamations d'assurance. En vertu de cette loi, la SAP est habilitée à obtenir de l'information auprès de certains organismes publics, de personnes qui présentent une réclamation et de celles qui demandent le remboursement de dépenses de biens ou services.
- Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (interdiction visant le tabac aromatisé et autres*

modifications), qui interdit de fournir ou d'offrir de fournir des produits de tabac aromatisé et abroge l'exemption permettant aux parents d'offrir du tabac à leurs enfants dans un lieu non public. Ne sont pas touchés par cette interdiction les produits de tabac au menthol, le tabac à priser et le tabac à mâcher.

- Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (réduction de l'exposition aux pesticides)*, qui interdit l'épandage de catégories de pesticides prévues par règlement sur les pelouses et les terrains d'école, d'hôpitaux et de garderies, sauf dans ces cas prévus.
- Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption)*, qui crée un dispositif facilitant l'accès aux documents d'adoption et aux enregistrements de naissance antérieurs à l'adoption, sous réserve de la protection du droit à la vie privée.
- Le projet de loi 212, *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, qui oblige les offices de services à l'enfance, lorsqu'ils se proposent de retirer un enfant dont la protection n'est pas en cause à la personne aux soins de laquelle il est confié, à établir un programme écrit, à aviser par écrit la personne à qui l'enfant est confié de son intention et à lui expliquer ses motifs ainsi que son évaluation des conséquences du retrait sur l'enfant, et, une fois que la décision définitive de retirer l'enfant aura été prise, à remettre la décision écrite à la personne à qui il est confié et à remettre à la régie compétente des copies de l'avis et de la décision.

Motion de l'opposition

Le 17 avril 2014, **Kelvin Goertzen** a proposé une motion de l'opposition pressant l'Assemblée de « créer un comité spécial chargé d'enquêter sur la conduite du premier ministre et le député de Riel relativement aux invitations faites à des fonctionnaires provinciaux et aux fournisseurs des services

d'immigration pour assister à un débat politique à l'Assemblée le 19 avril 2012 concernant les services d'établissement d'immigrants » [traduction]. À la fin du débat, la motion a été rejetée par 28 voix contre 19.

Comité des crédits

Le Comité des crédits a étudié les prévisions de dépenses des ministères du 19 mars au 30 avril 2014. Durant cette période, ont été proposées des résolutions d'approbation des dépenses ministérielles qui ont été adoptées et ont également été proposées des motions visant à réduire les traitements des ministres d'un montant donné. Toutes ces motions ont été rejetées.

Par suite d'un ordre sessionnel adopté le 11 septembre 2013, le Comité des crédits a également examiné et adopté des résolutions prévoyant le financement temporaire des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations jusqu'à ce que l'Assemblée examine les projets de loi de crédits principaux plus tard durant la session. En conséquence, le projet de loi 40, Loi de 2014 portant affectation anticipée de crédits, a reçu la sanction royale le 27 mars 2014.

Comités permanents

Au nombre des réunions des comités permanents durant le trimestre, on compte celles du :

- Comité des affaires législatives pour examiner la nomination du protecteur des enfants;
- Sous-comité du Comité des affaires législatives, qui s'est réuni à huis clos à deux occasions au sujet du recrutement et de la sélection d'un nouveau vérificateur général et d'un nouveau Ombudsman;
- Comité des comptes publics pour examiner les volumes des comptes publics de plusieurs exercices ainsi que le rapport du vérificateur général sur le fonctionnement du Bureau.

En vertu des dispositions de l'ordre sessionnel, le Comité des comptes publics est tenu de se réunir 10 fois entre le 11 septembre 2013 et le 11 septembre 2014. Au 19 mars 2014, ce comité avait tenu cinq réunions.

Position des partis

La position actuelle des partis à l'Assemblée législative du Manitoba est la suivante : NPD, 36, progressistes conservateurs, 19, indépendants, 2.

En vertu du Règlement et de l'ordre sessionnel, l'Assemblée ne s'est pas réunie durant le congé du printemps du 31 mars au 4 avril et pendant la semaine de relâche du 5 au 9 mai 2014.

Monique Grenier

Greffière adjointe/greffière des comités



Le Sénat

Durant la session du printemps, deux projets de loi sur les peuples autochtones et un autre thème ont fait l'objet de débats. L'un d'eux, le projet de loi C16, qui a obtenu la sanction royale le 4 mars, porte sur la mise en vigueur de l'accord sur la gouvernance de la nation dakota de Sioux Valley. Ce projet de loi vise à fournir à la communauté un meilleur contrôle de ses affaires de façon à lui permettre d'être plus transparente et responsable et de mieux répondre aux besoins locaux.

Pour atteindre cet objectif, le projet de loi encourage l'amélioration des conditions de vie et la mise en place d'un climat favorable à l'investissement et au développement économique. L'autre projet de loi, le projet C15, vise le transfert de la gestion et du contrôle des ressources des Territoires du Nord-Ouest, par l'entremise du transfert de la gestion des terres et des ressources du gouvernement fédéral à celui des Territoires du Nord-Ouest ainsi que de l'amélioration du régime de réglementation des Territoires du Nord-Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi élimine les obstacles à l'investissement privé, améliore la gérance environnementale et investit dans des programmes visant à soutenir la croissance économique et à offrir des débouchés aux habitants du Nord. Ce projet de loi a obtenu la sanction royale le 25 mars. Deux semaines plus tard, le 10 avril, le Sénat a adopté une motion visant à permettre l'étude préalable d'un projet de loi qui était encore à la Chambre des communes. Ainsi, le projet de loi C33, *Loi sur le contrôle par les premières nations de leurs systèmes d'éducation*, qui prévoit des normes en matière d'éducation à l'intention des collectivités autochtones, a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

L'étude préalable d'un projet de loi qui se trouve encore à la Chambre des communes était une pratique courante du Sénat dans les années 1970 et a retrouvé sa place au gouvernement. En plus de l'étude préalable du projet de loi C33, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à effectuer l'étude préalable du projet de loi C23, *Loi sur l'intégrité des élections*, et celui-ci a déposé le 15 avril un rapport provisoire dans lequel il propose neuf amendements. En outre, une motion a été adoptée le 9 avril pour autoriser une autre étude préalable,

cette fois-ci sur le projet de loi C31, *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Celui-ci a donc été renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales, et cinq parties du projet de loi ont été confiées à cinq autres comités dans le cadre de l'étude préalable. Dans la sphère financière, les projets de loi de crédits habituels ont été étudiés par le Comité sénatorial permanent des finances nationales puis adoptés par le Sénat en mars.

Comités

En plus d'avoir effectué l'étude préalable de trois projets de loi de la Chambre des communes, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a déposé son troisième rapport intitulé *Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada : Les communautés veulent se voir et s'entendre d'un océan à l'autre!* Le Comité a examiné de façon approfondie le rôle important que joue cette institution fédérale pour l'avancement de la dualité linguistique au Canada et le développement des collectivités linguistiques minoritaires. Dans ses recommandations, le Comité a d'abord examiné les conditions rattachées au permis accordé à la société par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il a ensuite souligné l'importance que la société agisse dans le sens de la *Loi sur les langues officielles*.

En février, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a déposé trois rapports modifiant le Règlement du Sénat. Il y a entre autres ajouté la définition de porte-parole et de parrain et imposé une limite sur le nombre de fois que les sénateurs peuvent reporter le débat d'un point qui ne relève pas des affaires du gouvernement pendant le reste du temps dont ils disposent.

Le Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs a déposé un rapport modifiant le Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs. Le Comité effectue une surveillance générale et continue du régime des conflits d'intérêts applicable aux sénateurs et, dans le cadre de ce mandat, évalue et examine le Code de façon régulière. Le rapport du Comité, déposé en mars et adopté le 1^{er} avril, modifie les sections du Code qui portent sur le processus d'enquête.

Tous les rapports de comité peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/SenCommitteeBusiness/default.aspx?parl=41&ses=2&Language=F>

Décision de la présidence

Le 4 mars, le Règlement a été invoqué au sujet de l'acceptabilité d'une motion proposant que le Sénat demande aux députés de la Chambre des communes d'inviter le vérificateur général à effectuer une vérification approfondie de leurs dépenses parallèlement à la vérification dont le Sénat fait actuellement l'objet. L'objection se fonde sur le fait que la motion constituerait une directive à l'intention de la Chambre des communes, ce qui ne respecterait pas l'autonomie inhérente au système bicaméral. Dans sa décision, le Président a autorisé la poursuite du débat en établissant que bien que le mot « demande » (call upon) peut sembler fort ou ambigu, il appartient au Sénat de décider si le débat doit avoir lieu.

Vanessa Moss-Norbury
Greffière à la procédure



Terre-Neuve-et-Labrador

Nouvelle session

Le matin du 12 mars 2014, **J. Derek Green**, juge en chef de Terre-Neuve-et-Labrador, a prorogé la 2^e session de la 47^e législature. Il a ensuite prononcé le discours du Trône ouvrant la 3^e session de la 47^e législature.

Députés

L'ex-première ministre **Kathy Dunderdale**, qui a démissionné de son poste de première ministre le 24 janvier 2014, a également quitté son siège de députée le 28 février.

Sam Slade, député de Carbonear-Harbour Grace élu le 26 novembre 2013, a pris son siège avant la prorogation de la Chambre.

La candidate libérale **Cathy Bennett** a été élue dans la circonscription de Virginia Waters à une élection partielle tenue le 19 avril. M^{me} Bennett a été assermentée et est entrée à la Chambre le 5 mai.

Le 2 juin, Joan Shea, ministre de l'Environnement et de la Conservation a quitté son siège de députée.

La Chambre se compose maintenant de 33 députés progressistes conservateurs, de 12 députés libéraux et de 3 députés néo-démocrates.

Nomination du sergent d'armes

Aux termes d'une résolution adoptée le 18 mars, la Chambre a approuvé la nomination de **Wayne Harnum** au poste de sergent d'armes. Succédant à **Bill Brown**, M. Harnum a servi pendant 30 ans dans

le corps de police de Terre-Neuve-et-Labrador et occupait le poste de sergent d'état-major au moment où il a pris sa retraite avant d'assumer ses nouvelles fonctions.

Renouvellement de la direction

Un seul candidat, **Frank Coleman**, se présentera à la course à la direction du Parti progressiste conservateur, les deux autres candidats s'en étant retirés. Le congrès d'investiture aura lieu en juillet.

Lors de leur congrès annuel, le parti Néo-démocrate de Terre-Neuve-et-Labrador a affirmé Lorraine Michael en tant que cheffe.

La Chambre s'est ajournée le 5 juin date à laquelle l'Honorable Tom Marshall a adressé la Chambre pour la dernière fois en tant que Premier Ministre pour dire adieu aux députés. Dans ses observations, le Premier Ministre a indiqué qu'il soupçonnait qu'il serait également la dernière fois qu'il s'adresserait à la Chambre en tant que député.

Elizabeth Murphy
Greffière adjointe



Nouvelle-Écosse

La session du printemps de la Chambre d'assemblée fût une session fort occupée. La Chambre a tenu de longues séances et adopté deux projets de loi en matière de santé.

Séance d'urgence

Le Président a reconvoqué la Chambre d'assemblée pour 9 heures le vendredi 28 février 2014 afin de traiter d'une question d'intérêt public urgente. Le premier point à l'ordre du jour, une motion présentée par le leader du gouvernement à la Chambre et visant à prolonger la séance jusqu'à minuit a été adoptée. Le projet de loi 30, *An Act to Ensure the Provision of Essential Home-support Services*, a été présenté par **Kelly Regan**, ministre du Travail et de l'Éducation supérieure. Quelque 450 aides de maintien à domicile s'étaient mises en grève à 8 heures le matin même et plusieurs centaines de travailleurs protestaient à l'extérieur de la Chambre d'assemblée malgré le temps froid.

Avec le consentement unanime de la Chambre, le débat de deuxième lecture a commencé à 9 h 15. À 13 h 50 environ, la motion de deuxième lecture a été adoptée et le projet de loi a été renvoyé au Comité de la Chambre chargé des modifications législatives – à ce moment-là, plus de 130 personnes devaient prendre la parole, et quelque 90 autres attendaient qu'on leur fixe une date de comparution.

À 18 heures, le leader du gouvernement à la Chambre a demandé et obtenu le consentement de la Chambre pour ajourner la séance jusqu'à 9 heures le samedi 1^{er} mars pour que les témoignages devant le Comité chargé des modifications législatives puissent se poursuivre durant la soirée. La dernière fois où la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse a dû siéger un samedi remonte au 24 mai 1986.

À 9 h 05, le 1^{er} mars, avec le consentement unanime de la Chambre pour dispensé la Chambre de se former en comité plénier, la Chambre a débattu du projet de loi pendant environ une heure.

La motion de troisième lecture a été adoptée et le projet de loi a été transmis à la résidence du lieutenantgouverneur pour que celui-ci y appose sa signature.

Bien que seules les aides de maintien à domicile d'un unique employeur aient fait grève le 28 février, cette mesure s'applique à 12 employeurs et à 19 sections syndicales locales et oblige les parties à désigner des employés chargés de fournir des « services essentiels » et à permettre uniquement aux employés non essentiels de faire la grève.

Projets de loi

La session du printemps a commencé le 27 mars 2014 sous la menace d'un autre conflit de travail, les infirmières du Capital Health District, membres du Nova Scotia Government Employees Union, se préparant à faire la grève. Le 31 mars 2014, à 19 h 12, Mme Regan, ministre du Travail et de l'Éducation supérieure, a présenté le projet de loi 37, *An Act to Ensure the Provision of Essential Health and Community Services*. L'opposition n'ayant pas été informée sur le projet de loi, la Chambre s'est ajournée. Le consentement unanime de la Chambre pour passer à la deuxième lecture n'ayant pas été obtenu, la Chambre s'est ajournée à minuit le lundi 1^{er} avril.

La séance du 1^{er} avril a été très longue. La période des questions a commencé à 0 h 21 et a été suivie du débat de deuxième lecture du projet de loi 37, qui s'est amorcé vers 1 h 30. Une motion de « renvoi » a été proposée par le NPD et le débat s'est poursuivi jusqu'à 6 h 37 lorsque le timbre s'est fait entendre et que le vote a été tenu. À 9 h 30, le vote de deuxième lecture du projet de loi 37 a été tenu et la motion a été adoptée. Le projet de loi a été renvoyé au Comité chargé des modifications législatives devant lequel devaient

comparaître quelque 200 personnes. À ce moment-là, la Chambre s'était ajournée jusqu'à 23 h 30, heure à laquelle la Chambre a ajourné ses travaux au lendemain, le 2 avril.

Les travaux ont commencé à 14 heures le 2 avril – le mercredi est une journée consacrée à l'opposition. La Chambre s'est ajournée à 16 heures environ après la conclusion des affaires de l'opposition jusqu'à 23 h 30, où la Chambre a ajourné ses travaux à 0 h 01 le 3 avril. À 0 h 01, la Chambre a commencé ses travaux et, à la fin de la période des questions, à 1 h 30, la Chambre s'est formée en comité plénier pour examiner le projet de loi. Le projet de loi a été renvoyé du Comité à la Chambre à 4 h 13, heure à laquelle le consentement unanime a été demandé pour passer à l'étape de la troisième lecture du projet de loi; le consentement unanime n'a pas été accordé. La Chambre a levé sa séance jusqu'à 14 h 15, heure à laquelle **Diana Whalen**, ministre des Finances, a prononcé son premier discours sur le budget. À la fin du discours, vers 16 heures, la Chambre s'est ajournée à 0 h 01 le vendredi 3 avril.

La troisième lecture du projet de loi 37 a commencé à 0 h 30 environ et s'est poursuivi jusqu'à 6 h 09; le timbre s'est alors fait entendre et la Chambre a voté sur la question précédente et la troisième lecture du projet de loi. La motion de troisième lecture a été mise aux voix à 7 h 09 et la Chambre a levé sa séance après le vote. Les infirmières étant déjà légalement en grève à ce moment-là, le projet de loi a reçu immédiatement la sanction royale.

Durant la plus grande partie de la semaine, il y a eu des protestataires tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre. Le Président a fait évacuer la tribune publique à une occasion en raison du comportement perturbateur du public.

Le leader du gouvernement à la Chambre a demandé une prolongation de séance pour l'étude du budget à compter du lundi 7 avril; des séances de 6, 8 et 10 heures chacune ont été demandées depuis le 7 avril.

Ont été présentées jusqu'à maintenant durant la présente séance du printemps 40 mesures législatives – 26 projets de loi d'initiative ministérielle, 11 projets de loi d'initiative parlementaire et 3 projets de loi d'intérêt privé. On s'attend à ce que la Chambre ajourne ses travaux au début du mois de mai.

Annette M. Boucher
Greffière adjointe



Nunavut

La 1^{re} session de la 4^e législature s'est amorcée le 6 mars 2014. Les travaux du comité plénier de la session de l'hiver 2014 ont été dominés par l'examen des prévisions budgétaires de 2014-2015 du gouvernement du Nunavut.

La session de l'hiver a été la première à être diffusée en direct à tous les abonnés du service de télévision par satellite; ce service s'ajoutait à la diffusion déjà offerte par les stations de câblodistribution locales.

En avril 2013, des représentants des deux assemblées législatives territoriales ont comparu devant le CRTC à l'occasion de ses audiences publiques concernant la demande commune des deux assemblées pour la diffusion obligatoire.

En août 2013, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

(CRTC) a fait connaître sa décision qui rendait obligatoire la radiodiffusion des délibérations de l'Assemblée législative du Nunavut et de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest par les entreprises offrant un service de diffusion directe par satellite de base aux foyers du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest.

Projets de loi

Cinq projets de loi ont reçu la sanction royale durant la session de l'hiver :

- Projet de loi 1, *An Act to Provide for a Fixed Election Date*;
- Projet de loi 2, *Appropriation (Capital) Act, 2014-2015*;
- Projet de loi 3, *Supplementary Appropriation (Operations and Maintenance) Act, n° 3, 2013-2014*;
- Projet de loi 4, *Supplementary Appropriation (Capital) Act, n° 4, 2013-2014*;
- Projet de loi 5, *Interim Appropriation Act, 1^{er} avril 2014 – 31 juillet 2014*.

Le projet de loi 1, *An Act to Provide for a Fixed Election Date*, a été le premier projet de loi à être présenté durant la présente législature. Le projet de loi 1 a été présenté sous la direction du Conseil de gestion et des services de l'Assemblée législative. Le Président **George Qulaut** a comparu devant le Comité plénier à l'occasion de l'étude article par article du projet de loi.

Le projet de loi 1 modifiait la *Nunavut Elections Act* et la *Legislative Assembly and Executive Council Act* pour prévoir que les élections générales dans les territoires doivent se tenir le dernier lundi d'octobre de la quatrième année civile suivant le jour où ont eu lieu les plus récentes élections générales. En conséquence, les prochaines élections générales territoriales se tiendront le 30 octobre 2017.

Le projet de loi 1 a rempli un engagement annoncé dans le communiqué diffusé après la réunion du caucus des 18-21 février 2014. Ont été présents à cette réunion, tenue à Kugluktuk, tous les députés de l'Assemblée législative. Au nombre des décisions et initiatives annoncées par le caucus, on compte :

- La tenue d'un plébiscite dans tout le territoire en 2015 au sujet de l'aliénation des terres municipales, conformément à l'article 14.8.4 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. À ce vote, qui sera tenu aux termes d'une loi récemment adoptée, la *Plebiscites Act*, il sera demandé aux habitants s'il convient que les restrictions actuelles s'appliquent à la cession de terres municipales soient maintenues.
- L'adoption d'un nouveau code de conduite des députés.
- La tenue d'un examen à mandat du leadership du Conseil exécutif (le Cabinet) à l'automne de 2015. Le caucus a convenu que l'examen portera non seulement sur les exercices passés, mais encore sur des questions comme la taille du Cabinet et la structure des comités permanents de l'Assemblée législative.

La 1^{re} session de la 4^e législature a été prorogée le 19 mars 2014. La 2^e session s'est ouverte le lendemain. La commissaire **Edna Elias** a prononcé le discours inaugural. Le premier ministre **Peter Taptuna** a déposé une copie de la nouvelle déclaration de mandat du gouvernement, *Sivumut Abluqta: Stepping Forward Together*. Le Président Qulaut a déposé une copie du nouveau Code de conduite des députés de l'Assemblée législative.

La 2^e session de la 4^e législature a repris sa séance du printemps le 22 mai 2014.

Activités des comités

La composition et le mandat des comités permanents de la 4^e législature ont été établis par voie de motion le 6 mars 2014. Les comités sont :

- Le Comité permanent des projets de loi;
- Le Comité permanent de la surveillance des opérations gouvernementales et des comptes publics;
- Le Comité permanent du bien-être social;
- Le Comité permanent du développement communautaire et économique;
- Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et du privilège.

Le Comité permanent des projets de loi, qui est présidé par le député d'Arviat South, **Joe Savikataaq**, examine actuellement le projet de loi intitulé Northern Employee Benefits Services Pension Plan Act, qui a été présenté à l'Assemblée législative le 20 mars 2014. Ce projet de loi établit le cadre législatif proposé pour le maintien du régime d'avantages sociaux des employés du Nord à titre de régime de pensions multiemployeurs et multigouvernemental des employeurs admissibles du secteur public du Nord du Canada. Un projet de loi identique a été présenté à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest le 26 février 2014.

Le Comité permanent de la surveillance des opérations gouvernementales et des comptes publics, présidé par le député d'Iqaluit-Tasiluk, **George Hickes**, a tenu des audiences du 1^{er} au 3 avril 2014 sur les rapports du vérificateur général du Canada présentés à l'Assemblée législative sur l'éducation au Nunavut ainsi que sur la sécurité dans les écoles et les garderies du Nunavut.

Les audiences ont été télédiffusées en direct dans tout le Nunavut par les câblodistributeurs locaux et les services de radiodiffusion directe par satellite. Le vérificateur général **Michael Ferguson** et des représentants du ministère de l'Éducation et du ministère

des Services communautaires et gouvernementaux ont comparu devant le comité permanent.

Alex Baldwin

Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut



Territoires du Nord-Ouest

La 5^e session de la 17^e législature s'est amorcée le 5 février 2014. Durant cette session de six semaines, 18 projets de loi ont été examinés et adoptés. Mentionnons, notamment, l'*Appropriation Act* pour les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014-2015 ainsi que 10 mesures directement liées à la mise en œuvre de l'Entente sur le transfert des responsabilités intervenu avec le gouvernement du Canada. La responsabilité de la gestion des terres publiques, de l'eau et des ressources a été transférée le 1^{er} avril du gouvernement du Canada à celui des Territoires du Nord-Ouest. Pour la première fois, les habitants du Nord pourront adopter des lois et prendre des décisions concernant la gestion et la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources. Ce fut un moment historique dans l'évolution du territoire.

Budget de 2014-2015

Le 6 février, le ministre des Finances **J. Michael Miltenberger** a présenté le budget de fonctionnement de 2014-2015 des territoires. Le principal fait saillant du budget de 1,612 milliard de dollars est constitué par les 59 millions de dollars qui serviront à administrer les nouveaux programmes et services

de gestion des terres, de l'eau et des ressources. Ces fonds proviendront de l'augmentation de 67 millions de dollars des dépenses brutes de base dans le cadre de la formule de financement des territoires. Parmi d'autres faits saillants, on compte la somme de 27 millions de dollars qui servira à de nouveaux investissements en santé et en éducation pour ouvrir de nouvelles perspectives économiques ainsi qu'une somme de 54 millions de dollars qui servira à financer les hausses de salaire et d'autres pressions à la hausse s'exerçant sur des programmes existants. L'*Appropriation Act* a été lue pour la troisième fois le 7 mars et a reçu la sanction royale le 13 mars 2014.

Projets de loi

D'autres projets de loi présentant un intérêt particulier ont été examinés. Mentionnons le projet de loi 4, *Health Information Act*, qui a été déposé en novembre et renvoyé au Comité permanent des programmes sociaux. Ce projet de loi établit des règles concernant la collecte, l'utilisation, la divulgation et la sécurité des informations personnelles en matière de santé. Le Comité a tenu des audiences publiques en février et en mars pour ensuite proposer et adopter des amendements élargissant l'objet du projet de loi et ajoutant une disposition obligeant le Ministre à examiner la Loi au plus tard 10 ans après son édicition. Le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture le 12 mars, et celle de la sanction royale, le 13 mars 2014.

Le 6 mars, a été présenté un projet de loi modifiant la *Legislative Assembly and Executive Council Act* afin de réexaminer les limites des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest. Le projet de loi proposait que l'on modifie les limites des circonscriptions comprenant les agglomérations de Hay River, d'Inuvik et de

Yellowknife et que l'on déplace les secteurs de Lutselk'e, de Fort Resolution, de Detah et de Ndilo dans la nouvelle circonscription de Tu Nedhe and Weledeh. Le statu quo est maintenu dans les sept autres circonscriptions. Le projet de loi 18 n'a proposé aucune augmentation du nombre de députés de l'Assemblée législative, qui s'élève maintenant à 19. Le Comité plénier a fait rapport du projet de loi le 12 mars et reste au *Feuilleton*, la troisième lecture étant prévue pour la reprise de la 5^e session en mai.

Demande de prolongation de mandat

Les prochaines élections générales des T.N.-O. sont actuellement prévues pour le 5 octobre 2015, aux termes de la loi sur les élections à date fixe. Or, le gouvernement fédéral et plusieurs municipalités tiendront des élections générales durant le même mois. Certaines provinces où des élections sont prévues pour l'automne 2015 ont déjà prolongé leurs mandats afin d'éviter le chevauchement de périodes électorales ou songent à le faire dans un proche avenir. Afin d'éviter d'importantes difficultés de communications et de gestion ainsi que le risque d'une participation électorale plus faible, l'Assemblée a adopté, le 10 mars, une motion demandant que soit modifiée la *Northwest Territories Act* pour autoriser l'Assemblée à prolonger son mandat, le faisant passer de quatre ans à une période ne dépassant pas cinq ans. La motion a été mise aux voix et adoptée par 11 voix contre 7.

Anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative

Le mois de novembre 2013 a marqué le 20^e anniversaire de l'édifice de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Le dernier paiement hypothécaire a été fait et les T.N.-O. sont

maintenant propriétaires à 100 % de ce magnifique édifice. Les fonds supplémentaires reçus de la Legislative Assembly Building Society ont alors été consacrés à un certain nombre de célébrations et à des projets d'améliorations qui seront réalisées durant l'été. Les projets en cours comprennent l'installation d'un nouveau panneau extérieur, la rénovation du Water's Edge Park et l'institution d'un programme de bourses pour les étudiants des T.N.-O. Des travaux sont en cours pour l'amélioration de la signalisation dans le secteur du siège de la capitale, qui servira à guider les touristes venus visiter nos lieux historiques, l'édifice de l'Assemblée législative et d'autres établissements publics situés sur le siège de la capitale.

Radiodiffusion en direct par satellite

En août 2013, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a approuvé une requête commune de l'Assemblée législative des T.N.-O. et de celle du Nunavut, qui demandaient que l'on rende obligatoire la radiodiffusion des délibérations des deux assemblées. Depuis le mois de février, nos délibérations sont radiodiffusées en direct par satellite par Bell Express Vu et Shaw Direct, donnant aux habitants du Nord et aux Canadiens une option supplémentaire pour suivre les délibérations de l'Assemblée. Ces services de radiodiffusion sont partagés avec l'Assemblée législative du Nunavut. La radiodiffusion ne se limitera pas aux travaux de l'Assemblée, mais comprendra la rediffusion des délibérations dans nos langues autochtones, la diffusion des réunions publiques des comités, d'événements spéciaux et de documents d'archives.

Report de l'ajournement

L'Assemblée a reporté l'ajournement le 13 mars et reprendra ses séances le mercredi 28 mai 2014.

Gail Bennett

Greffière principale des Affaires corporatives et administratives



Ontario

Après une période d'ajournement de l'hiver occupée pour ses comités, l'Assemblée législative de l'Ontario a repris la 2^e session de la 40^e législature. Le Président **Dave Levac** a rendu un certain nombre de décisions durant la période du mois de février au mois d'avril 2014, dont certaines sont résumées cidessous.

Décisions de la présidence

Le 25 février, le Président a rendu une décision sur une question de privilège soulevée par **Gilles Bisson**, député de Timmins-James Bay, concernant une demande de **Todd Smith**, député de Prince Edward-Hastings, qui voulait que l'Assemblée donne son consentement unanime à ce que le projet de loi qu'il venait tout juste de présenter soit lu pour la deuxième et la troisième fois. M. Bisson a souligné que M. Smith, n'ayant pas obtenu le consentement unanime demandé, a écrit une lettre ouverte dans laquelle il a écrit qu'un ou plusieurs députés du troisième parti, dont M. Bisson est le leader parlementaire, ont dit « non » à la demande. M. Bisson

a affirmé que son caucus était en faveur de la demande et que, par conséquent, il n'a pas dit « non »; M. Smith a rétorqué qu'il croyait sincèrement qu'il avait entendu des « nons » venant du troisième parti.

Le Président a jugé que la question de privilège n'était pas fondée de prime abord. Les oui et les non donnés sur une demande de consentement unanime ne sont pas enregistrés; il est donc impossible de déterminer qui a refusé le consentement. Le Président a, par conséquent, déclaré ce qui suit :

« Il est dangereux de faire des allégations au sujet de demandes du consentement unanime et encore plus de prêter des intentions pour ce qui est perçu comme un refus, puisque, de par leur nature même, les demandes du consentement unanime sont résolues sans débat et que, partant, il n'y a guère de possibilités pour les députés de dire pourquoi ils sont pour ou contre. » [traduction]

Le Président a rendu une autre décision le 3 mars, qui avait trait à une loi provinciale donnant aux députés représentant des circonscriptions de l'Est ou du Sud-Ouest de l'Ontario la possibilité de participer aux annonces publiques liées à une aide ou à des incitatifs financiers accordés à leur région. Le député d'Elgin-Middlesex-London, **Jeff Yurek**, a donné avis de son intention de soulever la question de privilège relativement à une annonce publique faite dans sa circonscription sans qu'il en ait été informé au préalable et qu'on lui ait donné l'occasion d'y participer.

Le Président a jugé que le privilège parlementaire ne concerne que « les travaux de l'Assemblée et les activités exercées par les députés pour remplir leurs fonctions parlementaires » [traduction]. Étant donné que ces préoccupations ont trait au travail lié à une circonscription, le Président a jugé qu'il n'y avait pas là matière à

question de privilège à première vue. Le Président a certes statué qu'il n'y avait pas eu atteinte au privilège, mais il n'en a pas moins souligné « que c'est toujours une bonne chose que de respecter les lois » [traduction].

Le 25 mars, le Président a rendu une décision sur une question de privilège soulevée par le leader du gouvernement à l'Assemblée, **John Milloy**, au sujet d'une question posée au ministre des Finances durant la période des questions d'une semaine avant. M. Milloy a accusé **Vic Fedeli**, député de Nipissing, d'avoir sciemment « divulgué le contenu d'un document confidentiel d'un comité en posant une question », se rendant ainsi coupable d'outrage à l'Assemblée. M. Fedeli a fait valoir qu'il avait fait un renvoi à une série de documents qui avaient été rendus publics.

Les interventions de MM. Milloy et Fedeli avaient trait à un ordre du Comité permanent des budgets des dépenses qui protégeait certains documents reçus par le Comité du fait qu'ils étaient confidentiels. En conséquence, le Président s'est dit d'avis qu'il incombe « au Comité permanent des budgets des dépenses, qui a la garde des documents en cause, de décider si les allégations de divulgation incorrecte sont fondées » [traduction]. La question a donc été portée à l'attention de l'Assemblée prématurément. Comme pour toutes les questions de privilège concernant les comités, le Comité en cause doit adopter et présenter un rapport à l'Assemblée.

Le 14 avril, le Président a rendu une décision sur une question de privilège soulevée par M. Fedeli au sujet de fuites alléguées relatives au budget. Il a donné en référence un document qui, selon lui, décrit le plan du gouvernement de préannoncer le contenu du budget. Il estimait que « les annonces constituaient une divulgation

incorrecte d'informations qui devraient être communiquées d'abord à l'Assemblée » [traduction]. Il a en outre fait une distinction entre une violation du privilège et un outrage à l'Assemblée, soutenant que ce cas était semblable à l'affaire du « budget Magna » de 2003, où le gouvernement de l'époque avait présenté le budget aux bureaux de Magna au lieu de le faire à l'Assemblée. En l'espèce, le Président Gary Carr avait jugé qu'à première vue il y avait là matière à outrage à l'Assemblée.

Dans sa décision, le Président Levac a souligné qu'il avait été largement établi que « la violation du secret budgétaire n'est pas assimilable à une question de privilège » [traduction]. Selon les ouvrages de procédure faisant autorité et des décisions précédentes, le secret budgétaire est considéré comme une convention politique plutôt que comme une affaire relevant du privilège parlementaire. Il a cité un certain nombre de ces ouvrages et décisions, notamment la décision du Président Carr sur le « budget Magna ». Dans le cas présent, le Président a jugé que la question de privilège ne paraissait pas fondée à première vue étant donné qu'il n'avait pas été établi que « le gouvernement avait eu l'intention de contourner les procédures normales de l'Assemblée législative relativement au budget de 2014 » [traduction].

Condoléances

Le 10 avril, l'Assemblée législative et les comités tenant séance, les députés et leur personnel ont appris avec stupeur le décès subit de **Jim Flaherty** dans l'après-midi. Dans les instants suivant l'annonce du décès, l'Assemblée a observé une minute de silence en hommage à M. Flaherty, pour ensuite ajourné pour quelques minutes. Par la suite, après avoir reçu un avis des leaders parlementaires, le vice-président a

mis fin aux travaux de l'Assemblée et des comités pour le reste de la journée.

M. Flaherty a été député provincial de Durham Centre de 1995 à 1999 et de Whitby-Ajax de 1999 à 2005. Il était le député de Whitby-Oshawa en exercice à la Chambre des communes et venait tout juste de démissionner de son poste de ministre des Finances au sein du Cabinet fédéral. Des funérailles d'État ont été tenues en son honneur le 16 avril à Toronto.

Activités des comités

Le 1^{er} avril, le Comité permanent de la politique sociale a déposé son rapport sur les traitements de chimiothérapie dilués. Le rapport est le produit de nombreux mois d'audiences publiques portant sur la surveillance, le suivi et la réglementation des entreprises pharmaceutiques non accréditées. Cette étude a été entreprise lorsqu'on a appris que les patients en Ontario recevaient des doses diluées de médicaments de chimiothérapie. Le Comité a fait six recommandations pour que pareille situation soit évitée à l'avenir.

Le Comité a poursuivi son examen de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et de son règlement d'application, conformément à un ordre de la Chambre. Il a également tenu des audiences sur le projet de loi 135, Loi Ryan de 2014 pour assurer la création d'écoles attentives à l'asthme, une initiative parlementaire proposée par M. Yurek. Le projet de loi vise à obliger les conseils scolaires à élaborer et à maintenir une politique relative à l'asthme.

Le Comité permanent des affaires gouvernementales a poursuivi son étude des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 et du secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains (JPPAR), créé aux termes de l'article 111 du

Règlement. À ce jour, il y a eu 12 jours d'audiences publiques, et on s'attend à ce qu'il y en ait d'autres jusqu'au début de juin. Au nombre des témoins invités par le Comité, on compte **Saïd Rafi**, directeur général du Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 de Toronto ainsi que le sous-ministre responsable des JPPAR, **Steven Davidson**, qui a été appelé à comparaître une deuxième fois.

Le Comité a poursuivi son étude du secteur de l'assurance automobile et a commencé à rédiger son rapport en mars.

Durant les mois de février, de mars et d'avril, le Comité permanent des comptes publics a continué son examen du Rapport spécial de 2012 du vérificateur général : Services d'ambulance aérienne et services connexes d'Ornge. Après deux années d'examen, le Comité travaille maintenant sur son deuxième rapport provisoire.

En plus du travail sur Ornge, le Comité a demandé au vérificateur général de réaliser plusieurs vérifications de l'optimisation des ressources de diverses entités publiques de la province. En février 2014, le Comité a demandé au vérificateur général de réaliser une vérification de l'optimisation des ressources pour le programme d'entretien des routes en hiver, de tous les centres d'accès aux soins communautaires de l'Ontario et de tous les contrats de sécurité liés aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 de Toronto.

Le Comité permanent des règlements et des projets de loi privés a tenu des audiences publiques sur le projet de loi 69, Loi concernant les paiements effectués aux termes de contrats et de contrats de soustraction dans l'industrie de la construction. Présenté par **Steven Del Duca**, député de Vaughan, le projet de loi établit diverses règles et

exigences concernant les paiements effectués aux termes de contrats dans l'industrie de la construction.

Le 5 mars, le Comité spécial des services de développement a rendu public son rapport provisoire. Celui-ci est un résumé des témoignages et mémoires présentés au Comité durant les quatre mois précédents. La date où le Comité présentera son rapport final a été repoussée au 5 juin 2014, au plus tard.

Valerie Quioc Lim

Greffière du Comité



Île-du-Prince-Édouard

La 4^e session de la 64^e législature s'est amorcée le 2 avril 2014. Le 9 avril 2014, **Kathleen Casey** (Charlottetown-Lewis Point) a été élue vice-présidente suppléante durant l'absence de la vice-présidente **Paula Biggar** (Tyne Valley-Linkletter), qui devrait s'absenter de l'Assemblée législative pendant quelques semaines.

Budget de 2013

Le 8 avril 2014, **Wes Sheridan**, ministre des Finances et des Affaires municipales, a présenté son budget, qui prévoyait des dépenses de 1,656 milliard de dollars. La santé a continué de représenter la plus grande partie des dépenses provinciales, soit plus de 583 millions de dollars, suivie de l'éducation et du développement de la petite enfance à hauteur de 232 millions de dollars. Le ministre a fait savoir que les

recettes augmenteront de 3,3 % en 2014-2015, alors que la hausse des dépenses ne dépassera pas 2 %. L'année suivante, on s'attend à ce que les recettes augmentent de 3,5 %, et les dépenses, de 1 %. Pour l'exercice 2013-2014, le gouvernement avait visé un déficit budgétaire de 58,9 millions de dollars, mais a fait mieux avec un déficit projeté de 51,9 millions de dollars. Pour l'exercice à venir, il y aura une autre réduction du déficit, qui tombera à 39,7 millions. En 2015-2016, il y aura un léger excédent.

Débat des clubs 4-H à l'Assemblée législative

Dans le cadre de leur conférence annuelle sur la citoyenneté et le processus parlementaire, les clubs 4-H Canada ont tenu un débat à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, à Province House, le 14 avril 2014. Des jeunes de tout le Canada ont pris part au débat sur la motion : « Qu'il soit résolu qu'il devrait y avoir une représentation égale des sexes au sein des leaders du gouvernement. » [traduction] En plus du débat à Province House, le programme comprenait une visite à l'île Lennox pour assister à une représentation culturelle micmaque, une visite au Musée des Acadiens et une visite de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard.

Projets de loi importants

Un certain nombre de projets de loi importants ont été présentés durant la session du printemps :

- Le projet de loi 34, *An Act to Amend the Election Act*, prévoit une dérogation à la loi en vigueur pour la tenue d'élections générales provinciales le premier lundi d'octobre de la quatrième année civile suivant les dernières élections générales, évitant ainsi la possibilité qu'il y ait deux scrutins généraux – un fédéral et un provincial – en octobre 2015. Si les élections générales fédérales se tiennent en octobre 2015, les

élections générales provinciales auront alors lieu en avril 2016.

- Le projet de loi 41, *An Act to Amend the Financial Administration Act*, prévoit que le contrôleur sera nommé aux termes de la Civil Service Act. Le contrôleur est actuellement nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.
- Le projet de loi 42, *Health Information Act*, établit une série de règles que doivent respecter les gardiens en matière de collecte, d'utilisation, de divulgation, de conservation et de destruction sécurisée d'informations médicales personnelles; autorise la communication d'informations médicales personnelles, et l'accès à celles-ci, en vue d'améliorer la prestation de services de santé ainsi que la planification et la gestion du système de soins de santé; accorde aux particuliers le droit d'examiner leurs informations médicales personnelles, et d'y demander des correctifs.

Réparations à Province House

L'édifice Province House a été fermé durant le mois de février 2014 pour que des réparations soient effectuées aux plafonds, aux gouttières et aux descentes pluviales. L'édifice a été rouvert au public le 24 mars 2014, une semaine avant la reprise parlementaire. Toutefois, l'édifice nécessite toujours d'importants travaux de réfection, qui entraîneront vraisemblablement une fermeture prolongée ainsi que le déplacement de l'Assemblée législative, de son personnel et de ses bureaux, dès 2015 sans doute.

Visite royale

Le 11 avril 2014, ont été annoncés les détails de la visite royale à l'Île-du-Prince-Édouard de leurs Altesses royales **le prince de Galles et la duchesse de Cornwall**. La province accueillera leurs Altesses royales les 19 et 20 mai 2014. « L'Île-du-Prince-Édouard est heureuse, a dit le premier ministre **Robert Ghiz**, de faire partie de cette visite historique

en cette année où nous célébrons le 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown. La visite royale constitue une excellente occasion de présenter l'histoire, la beauté naturelle, la culture vivante et la population de notre province. »

Marian Johnston

Greffière adjointe et greffière des comités



Nouveau-Brunswick

Budget

La Chambre a ajourné ses travaux le 13 décembre et les a repris le 4 février, lorsque le ministre des Finances **Blaine Higgs** a déposé le budget de 2014-2015, le quatrième pour le gouvernement Alward.

Le gouvernement provincial avait prévu un déficit de 391 millions de dollars. Le budget des dépenses de 2013-2014 prévoyait une augmentation des revenus de 4,3 %, pour atteindre plus de 8 milliards de dollars. Le budget prévoyait en outre une augmentation des dépenses de moins de 2 % par rapport à l'année précédente.

« Le défi, c'est de créer les possibilités qui inciteront les gens du Nouveau-Brunswick à rester chez nous. Nous avons choisi de mettre nos ressources naturelles à l'œuvre pour les gens de la province. Depuis longtemps, le Nouveau-Brunswick exploite ses ressources minières et forestières d'une manière durable sur les plans socio-économique

et écologique pour fournir des emplois, stimuler l'investissement, produire de la richesse et faire croître l'économie », a déclaré M. Higgs.

Parmi les investissements, notons une augmentation de 3 % des prestations d'aide sociale, 27 millions de dollars pour le régime médicaments du Nouveau-Brunswick (ce qui permettra de fournir une assurance-médicaments aux 70 000 familles qui n'ont aucune couverture pour les médicaments) et 7,2 millions de dollars pour la stratégie « D'abord chez soi », une stratégie de maintien à domicile destinée aux aînés.

Parmi les initiatives de réduction des dépenses, mentionnons la réduction du nombre de députés lors des prochaines élections, qui va passer de 55 à 49, ainsi qu'une diminution d'environ 1 500 employés dans le secteur public, au moyen de la retraite et de l'attrition. Aucune augmentation n'était prévue pour l'essence, l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation ou d'autres frais important comme l'immatriculation et l'enregistrement de véhicules.

Pour l'exercice 2014-2015, les dépenses en capital globales s'élevaient à 555 millions de dollars. La majeure partie de cette somme sera investie dans l'entretien des infrastructures existantes et 35 millions de dollars seront consacrés à de nouveaux projets. Parmi les points saillants, notons 223 millions de dollars pour la réparation et l'entretien des infrastructures de transport, 213 millions de dollars pour les infrastructures de santé et 99 millions de dollars pour les infrastructures du système scolaire.

Le 6 février, le porte-parole de l'opposition en matière de finances, **Roger Melanson**, a répondu au discours du budget. M. Melanson a longuement parlé des problèmes associés à la fracturation hydraulique. Il a demandé pourquoi

le gouvernement n'a pas encore équilibré le budget, malgré les compressions dans les services de première ligne et l'augmentation des taxes et des frais au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne l'essence, le tabac et les impôts. M. Melanson a aussi soulevé des préoccupations en lien avec un certain nombre de promesses électorales non tenues, notamment l'élimination des frais d'ambulance, le fait de doubler le nombre de places en médecine dans les universités et le gel de l'impôt foncier pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Projets de loi

Les projets de loi présentés par le gouvernement depuis le début de la séance du printemps comprennent notamment :

Le projet de loi 51, Loi concernant la pension de retraite des députés, a été présenté par le premier ministre **David Alward**. Il prévoit la conversion au modèle de régime de retraite à risques partagés pour les députés, qui seraient assujettis au régime de retraite à risques partagés dans les services publics, comme les employés du gouvernement. Les députés conserveraient le service accumulé jusqu'à maintenant, mais les nouvelles périodes de services seraient calculées différemment. L'âge d'admissibilité à une pension de retraite non réduite, pour les futures périodes de service, passerait de 60 à 65 ans. On s'attend à ce que ces changements permettent aux contribuables d'économiser 1,3 million de dollars par année.

Le projet de loi 56, Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus, a été présenté par **Wes McLean**. Il oblige le ministre de la Santé à créer une stratégie pour le don d'organes et de tissus, en collaboration avec différents intervenants, en vue de sensibiliser la population, et ce, par l'entremise des ministères, des écoles et des

régies régionales de la santé. Il s'agit du premier projet de loi d'initiative parlementaire à être présenté par un député du gouvernement depuis 1999.

Les projets de loi présentés par l'opposition officielle comprennent notamment :

Le projet de loi 46, Loi sur la reddition de comptes pour la publicité gouvernementale, présenté par le chef de l'opposition officielle, **Brian Gallant**, interdirait la diffusion et la publication de publicités gouvernementales jugées partisans ou politiques. Le projet de loi s'appliquerait à tous les types de publicités payées par le gouvernement.

Affiliation politique

Jim Parrott, député de Fundy-River Valley, a réintégré le caucus du Parti progressiste-conservateur le 30 avril. M. Parrott avait été expulsé du caucus en 2012. Il avait ensuite siégé comme député progressiste-conservateur indépendant, puis comme député indépendant. La Chambre compte maintenant 42 députés du Parti progressiste-conservateur et 13 députés du Parti libéral.

Éclairage

Le 2 avril, l'éclairage du portique de l'édifice de l'Assemblée législative était bleu, pour soutenir la campagne *Light It Up Blue*, lancée par Autism Speaks afin d'aider à sensibiliser les gens à l'autisme. Le premier ministre Alward, le Président **Dale Graham** et la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, **Marie-Claude Blais**, de même que des membres du Centre Familial Chaleur de l'Autisme et Asperger, se sont joints à **Ryan Riordon**, le député de Nepisiguit et instigateur du projet, pour l'illumination de l'édifice.

Retraite

Le 20 février, le Président Graham a annoncé qu'il n'allait pas se présenter aux prochaines élections générales, qui devraient se tenir le 22 septembre. M. Graham a été élu pour la première fois député de Carleton-Nord lors d'une élection partielle en 1993. Il a ensuite été réélu de 1995 à 2010, pour représenter la circonscription de Carleton. M. Graham a occupé les postes de vice-premier ministre, de ministre de l'Approvisionnement et des Services, de ministre des Ressources humaines, de ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick, et de ministre suppléant de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Il a été membre de nombreux comités et a été whip de l'opposition officielle et porte-parole en matière de ressources naturelles, de mines et d'énergie ainsi que d'approvisionnement et de services. Il a été élu président de la Chambre pour la 57^e législature le 27 octobre 2010.

John-Patrick McCleave

Adjoint à la recherche, greffier
intérimaire



Saskatchewan

La 3^e session de la 27^e Assemblée législative a repris le 3 mars 2014. Parmi les faits saillants de la session, on compte la présentation du budget ainsi que le débat sur plusieurs motions et projets de loi d'initiative ministérielle.

Motions d'initiative ministérielle

Plusieurs motions d'initiative ministérielle ont été débattues et adoptées durant la session du printemps. Les deux premières motions d'initiative ministérielle ont été proposées par consentement unanime en vertu de l'article 61 du Règlement – nécessité urgente et pressante. Ces motions portaient sur le transport du grain et la crise en Ukraine. Trois autres motions d'initiative ministérielle visaient à obtenir le soutien du pipeline Northern Gateway, de l'Accord de libre-échange Canada-Corée et le recours à un PPP pour la construction d'un nouveau pont à Saskatoon. Une modification a été proposée à cette motion, mais elle a été rejetée.

Présentation du budget

Le 19 mars 2014, le ministre des Finances **Ken Krawetz** a présenté le budget provincial pour 2014-2015. Intitulé « Croissance soutenue », le budget était axé sur les investissements dans l'infrastructure des routes, des hôpitaux, des réseaux de transmission de données à haute vitesse et des immobilisations en éducation. Le gouvernement a signalé d'importantes dépenses planifiées en santé, services sociaux et développement de la main-d'œuvre.

Avant la présentation du budget, l'opposition avait nommé sept éléments qu'elle souhaitait voir dans le budget. Selon l'opposition, six de ses sept demandes sont restées lettre morte. Le porte-parole de l'opposition pour les questions financières, **Trent Wotherspoon**, a critiqué le gouvernement pour ne pas s'être penché sur le coût de la vie élevé, disant que les augmentations de frais mensuels décrétées par certaines des sociétés d'État et la baisse des transferts aux municipalités constituaient des moyens par lesquels le gouvernement exerce des pressions sur l'impôt

foncier. L'élément qui a figuré dans le budget est la présentation du budget de façon sommaire et la disposition que seuls les états financiers sommaires soient insérés dans les comptes publics. Pendant de nombreuses années, le vérificateur général provincial a recommandé au gouvernement de présenter son budget et ses états financiers de façon sommaire. Cette modification figurait dans la *Financial Administration Amendment Act, 2014*.

Projets de loi

L'Assemblée a adopté deux projets de loi qui ont trait à la *Legislative Assembly and Executive Council Act, 2007*.

Le projet de loi n° 129, *The Executive Government Administration Act*, établit le Bureau du Conseil exécutif, consolide les dispositions des lois suivantes : *The Government Organization Act, The Tabling of Documents Act, 1991* et *The Federal-Provincial Agreements Act*. Il est accompagné du projet de loi n° 130, Loi de 2013 portant modifications corrélatives à la loi intitulée *The Executive Government Administration Act*. Cette mesure prévoit que l'établissement de lois séparées pour le Conseil exécutif et l'Assemblée législative. C'est la première fois qu'il y aura des lois séparées pour ces deux organes du gouvernement.

Relations interparlementaires

La province de la Saskatchewan et l'État de Western Australia ont en commun beaucoup de similarités, notamment des institutions parlementaires, une situation socio-économique, des questions de relations nationales-provinciales, des questions concernant les Premières Nations et la diversité culturelle. En juillet 2012, l'Assemblée législative de la Saskatchewan et le Parlement de Western Australia ont conclu un accord de principe relativement à la

réalisation d'une étude parlementaire commune.

L'objectif de cette étude commune consiste à encourager le développement professionnel pratique par l'apprentissage des usages de l'un et de l'autre, l'examen des usages et le partage d'informations et d'expériences. Les députés et les employés doivent présenter une demande de participation dans laquelle ils énonceront les raisons pour lesquelles ils veulent participer, les objectifs qu'ils visent, leurs domaines d'intérêt et la façon dont l'échange est lié à, et pourrait améliorer leur rôle. Le programme relatif aux députés se compose de deux parties : la première est liée au fonctionnement du Parlement, et la deuxième, à un intérêt particulier déterminé par les participants. Ceux-ci sont jumelés à des députés du Parlement hôte qui ont des intérêts semblables. On s'attend à ce que les députés hôtes prennent des arrangements pour la deuxième partie de la visite d'étude.

Le premier cycle de l'échange a eu lieu en septembre 2013, lorsqu'une délégation d'étude de la Saskatchewan s'est rendue dans

l'État de Western Australia. Une délégation de Western Australia est venue en Saskatchewan pour deux semaines en avril.

Saskatchewan Teachers' Institute on Parliamentary Democracy

Le Président **Dan D'Autremont** a souhaité la bienvenue à 16 enseignants au colloque du Saskatchewan Teachers' Institute qui s'est tenu du 5 au 9 avril 2014. Cette année marque le 17^e anniversaire du programme.

Le premier colloque du Saskatchewan Teachers' Institute on Parliamentary Democracy s'est tenu en 1999 et avait pour objectif la conception d'une stratégie pour améliorer la compréhension de la démocratie parlementaire en classe. Depuis lors, plus de 200 enseignants des quatre coins de la Saskatchewan ont participé aux activités de l'Institut. Durant le colloque de cinq jours, les enseignants participants ont un aperçu de l'intérieur du fonctionnement de la démocratie. Ils ont l'occasion de rencontrer le lieutenant-gouverneur, le Président, le premier ministre, les ministres, les leaders parlementaires, les whips et les présidents de comité ainsi que

les simples députés, le greffier et d'autres responsables des services de l'Assemblée législative, les hauts fonctionnaires de l'Assemblée, des membres de l'Association de la tribune de la presse et des juges.

Activités de sensibilisation du Président

Le Président D'Autremont donne des conférences dans le cadre du Programme de sensibilisation du Président relatif à la démocratie parlementaire. Le programme vise à sensibiliser la population au rôle de l'Assemblée législative et au processus démocratique d'une manière non partisane. Cette année, on a observé une hausse de l'intérêt et de la participation résultant de la communication directe avec des enseignants d'études sociales de toute la province. Le Président D'Autremont a fait 25 exposés de janvier à avril 2014. Les enseignants ont constaté que ce programme leur avait permis de donner aux enfants des enseignements sur la citoyenneté, le système démocratique et l'importance d'aller voter.

Stacey Ursulescu

Greffière aux comités

Région canadienne
Association parlementaire du Commonwealth

Alberta

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 801
Edmonton, AB T5K 1E4
780 427-2478 (tel)
780 427-5688 (fax)

david.mcneil@assembly.ab.ca

Nouveau-Brunswick

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
506 453-2506 (tel)
506 453-7154 (fax)

don.forestell@gnb.ca

Québec

Direction des relations inter-
parlementaires
Assemblée nationale
Québec, QC G1A 1A3
418 643-7391 (tel)
418 643-1865 (fax)

EBevan@assnat.qc.ca

Colombie-Britannique

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 221
Victoria, BC V8V 1X4
250 387-3785 (tel)
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

Nouvelle-Écosse

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1617
Halifax, NS B3J 2Y3
902 424-5707 (tel)
902 424-0526 (fax)

fergusnr@gov.ns.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 8700
St John's, NL A1B 4J6
709 729-3405 (tel)
707 729-4820 (fax)

sbarnes@gov.nl.ca

Section fédérale

Secrétaire administrative
5^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
613 993-0330 (tel)
613 995-0212 (fax)

cpa@parl.gc.ca



Territoires du Nord-Ouest

Bureau du greffier
c.p. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
867 669-2299 (tel)
867 873-0432 (fax)

tim_mercer@gov.nt.ca

Île-du-Prince-Édouard

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
902 368-5970 (tel)
902 368-5175 (fax)

chmackay@assembly.pe.ca

Nunavut

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1200
Iqaluit, NU X0A 0H0
867 975-5100 (tel)
867 975-5190 (fax)

JQuirke@assembly.nu.ca

Saskatchewan

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 239
Regina, SK S4S 0B3
306 787-2377 (tel)
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

Manitoba

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 237
Winnipeg, MB R3C 0V8
204 945-3636 (tel)
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

Ontario

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 104
Toronto, ON M7A 1A2
416 325-7341 (tel)
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ontla.ola.org

Yukon

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
867 667-5494 (tel)
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca